

BULLETIN DES **AMIS**
DU
VIEUX
HUÉ

12^e Année - N^o 2
Avril-Juin 1925



ÉPISODE DES FÊTES DU QUARANTENAIRE DE S. M. KHAI-DINH

(Journées des 29 et 30 Septembre 1924.)

La pluie avait cessé depuis la veille, comme l'Empereur l'avait annoncé : Hué étalait ses splendeurs sous un ciel pur de fin d'été. Des arcs de triomphe, où les caractères de la « longévité » et du « bonheur » se détachaient en fleurs multicolores sur un fond de verdure fraîche, enjambaient les allées de la ville encombrée d'une foule en habits de fête, à la fois étonnée, joyeuse et recueillie. Des oriflammes et des bannières aux couleurs officielles de Sa Majesté et à celles du Dragon de l'Annam pendaient du haut des mâts en bordure des trottoirs. Une longue file de lanternes octogonales en papier colorié longeait les rives du Fleuve des Parfums et les canaux de la Citadelle. Sur les miradors, les fanions jaunes et rouges des grands jours se déployaient au souffle d'une brise légère. Au Grand Cavalier, dominant la cité impériale de son mât immense et de ses cordages obliques, flottaient le pavillon royal, les drapeaux triangulaires des provinces et les étendards dentelés des Cinq Éléments. Sous le grand soleil clair et clément, au-dessus du miroir fidèle de la rivière immobile ponctuée de sampans fleuris et pavoisés, c'était comme une fête des yeux où se mêlaient harmonieusement le rouge, le vert et le jaune étincelant.

La superstructure de bois rouge de la Porte du Midi disparaissait sous l'amas des drapeaux impériaux ; à ses pieds, le Débarcadère

du Roi, transformé en tribune officielle pour les régates populaires et la fête de nuit, semblait une villa de soies multicolores égarée dans la verdure et dans les fleurs. Sur l'Esplanade qui les sépare, neuf pavillons avaient été dressés dant les « cai-phen » habilement peintes reproduisaient à s'y méprendre les tuiles des toits et les briques des murs. C'est là qu'étaient exposés les cadeaux offerts à Sa Majesté à l'occasion de son Quarantenaire ; c'est là qu'attendait, pour la visite officielle, la foule des mandarins, commerçants, industriels, journalistes, venus de la Cochinchine, du Tonkin et de tout l'Annam, tandis que le peuple innombrable garnissait les contre-escarpes plus élevées de la Citadelle ou s'installait dans les créneaux des murs.

Le porche central de la Porte du Midi s'est enfin ouvert : les miliciens aux molletières jaunes tranchant sur le blanc de leurs dolmans présentent les armes à l'appel du clairon. Les musiciens de la fanfare royale, en uniformes verts, entament une marche guerrière, et deux blancs chevaux de parade, caparaçonnés de rouge, suivis chacun d'un porteur de parasol jaune, avancent lentement, tenus à la bride, entre les rangs des satellites tout de rouge habillés. Sur deux files apparaissent, au trot nerveux de leurs montures impatientes, les dragons du roi, en vestes écarlates à brandebourgs jaunes ; et voici venir, dans une victoria de couleur impériale, le Gouverneur général, le Résident Supérieur, le Prince Héritier et le Roi. La visite officielle est commencée.

Toutes les richesses artistiques du royaume se sont données là rendez-vous. Car ce n'est pas seulement une fête rituelle et depuis cinquante ans inconnue qui se célèbre aujourd'hui : c'est en même temps une exposition de l'art indigène qui s'inaugure. Chaque province de l'Annam, du Binh-Thuân au Thanh-Hóa, du littoral aux plateaux lointains de la chaîne annamitique, même le Tonkin et la Cochinchine, ont tenu à envoyer au souverain annamite un spécimen de leurs industries ou de leurs produits les plus précieux. Nul n'en saurait dresser l'inventaire complet dans l'espace d'une visite. Voici, au hasard des pavillons groupant sous leurs toits les cadeaux d'une même région, des écrans d'argent ciselé, de hauteur d'homme ; des brûle-parfums de bronze et de cuivre ; des urnes énormes dont l'une, offerte par les fonctionnaires indigènes du Protectorat, a été coulée, la veille même, à l'Ecole Pratique d'Industrie de Hué ; des vases niellés, des meubles savamment sculptés dans le santal et le bois de rose, des porcelaines transparentes, des paravents ajourés, des rouleaux de soies de toutes nuances, des panneaux dont la broderie aux tons chauds évoque les paysages charmants des environs de Hué ; et des jades rares, et des défenses ornées d'une énorme bague

d'or ou d'argent, et des animaux symboliques auxquels l'artiste semble avoir prêté la vie en coulant le métal, des lustres de cristal et des glaces ciselées où se reflètent, à la lueur des lampes électriques et des lanternes qu'on allume déjà, toutes ces splendeurs expédiées des quatre coins du « Grand Empire d'Annam ». Tout le passé vit là, l'éternel passé avec ses gloires, ses légendes, ses rites, évoqués dans ces objets précieux dont les anciens empereurs précisèrent minutieusement la forme et la composition. Et pour que l'illusion soit plus complète, devant le pavillon central où les plus belles pièces ont été réunies autour de l'horloge moderne offerte par le Gouvernement Protecteur, un groupe de chanteuses du Nord-Annam, au son d'un orchestre accroupi au bord de la natte, dansent et adressent à Sa Majesté, même après qu'Elle est partie et alors que la salle est vide, les souhaits des dix mille bonheurs et des dix mille longévités.

* * *

La nuit est tombée : les lanternes sont reines. La foule des invités. français et annamites, remplit les galeries de la Grande Porte du Midi, où des tables chargées de rafraîchissements et de pâtisseries délicates ont été dressées derrière les fauteuils et les chaises. L'esplanade s'est transformé en théâtre en plein air ; une troupe de comédiens de Nam-dinh mime les scènes classiques de l'histoire nationale, parmi les arbres artificiels dressés sur les parvis, au milieu des feux de bengale dont la fumée transparente prête aux acteurs des formes fantastiques. Au fond, le Grand Cavalier, illuminé, dresse vers le ciel son mât chargé de lanternes de verre, et semble vouloir atteindre les étoiles. Et, pour clore la fête, un immense feu d'artifice, dont les pièces principaux représentent des caractères ou des paniers de fleurs, embrase l'esplanade et les terre-pleins et fait pousser à la foule des cris de joie et d'admiration.

* * *

Le soir précédent, une soirée offerte par sa Majesté dans la grande salle des fêtes du Palais, avait réuni les plus hauts mandarins de l'empire et toute la colonie européenne. Les bords de la Rivière des Parfums et les murs crénelés de la Citadelle, scintillant ici de la lueur vive des globes électriques disposés en forme d'immenses caractères, ici ponctué par la lumière plus douce des milliers de

lanternes de verre ou de papiers peints suspendues en guirlandes, reproduisaient leurs arabesques de feu dans l'onde endormie d'où montait une buée légère et rafraîchissante. Mais ce n'était là que le prélude de la féerie. A l'entrée de la porte d'honneur avait été dressé un premier portique lumineux formant cinq passages voûtés, au fronton desquels étincelaient ces caractères : « Fête du Quarantenaire de Sa Majesté ». Sur les colonnes de toile légère éclairées à l'intérieur, se détachaient des dessins polychromes où les dragons menaçants alternaient avec des paysages délicats, les licornes rituelles avec des sentences fleuries exprimant des souhaits ou chantant les mérites du monarque : « Que Son Bonheur soit immense comme la mer ». — « A qui ne s'est pas manifestée la vertu de l'Empereur ? » — « Les rivières, les montagnes et la mer retentissent aujourd'hui de souhaits de bonheur et de longévité, et sur le ciel ont paru des nuages de cinq couleurs ».

De l'autre côté de la porte monumentale s'élevait un autre portique à cinq porches et d'autres panneaux éclairés par transparence où des personnages appartenant à toutes les classes de la société annamite semblaient vivre et résumer la vie du pays : ici, un pêcheur lançant sa ligne du haut d'un roc d'où s'échappait un arbre nain ; là un bûcheron pliant sous le poids de son fagot ; ailleurs, un paysan guidant son buffle dans la rizière, un mandarin rendant la justice dans son prétoire. Le monde des animaux et des esprits était lui aussi de la fête, et sur un des tableaux transparent on pouvait admirer « les huit génies franchissant les nuages et les mers ». A l'intérieur, dans la grande cour dallée, en face du salon de réception étincelant sous la clarté des lustres, deux arbres éclairants, formés d'énormes fleurs de lotus blancs dont chacune renfermait un globe électrique, déversaient une lumière tamisée et reposante ; tandis que sur toute la longueur du péristyle s'allongeaient des guirlandes de fleurs artificielles se détachant comme en plein jour.

Soixante-quatre enfants, portant chacun sur leurs épaules deux lanternes de papier rose, s'avancent en file indienne, et leurs évolutions tracent dans la cour silencieuse comme un long dragon lumineux. Leur bonnet rouge est surmonté d'un lotus doré qui scintille comme une étoile ; de leurs larges collerettes brodées tombent des banderoles de couleurs vives qui se marient au jaune, au vert et au rouge de leurs habits de soie. Comme dispersée par une baguette magique, ils disparaissent dans l'ombre et se retrouvent soudain, rangés par groupes de huit, à l'appel d'un orchestre que nul n'avait remarqué. Alors commence la danse chantée sans laquelle aucune fête impériale n'est complète : les jambes plient et se redressent en cadence, les

lanternes plongent et remontent au rythme des tambours, des flûtes et des gongs ; les bras s'étalent, les mains se relèvent, pliées à angle droit sur les poignets ; les rangs se croisent et s'entrecroisent, virent et pivotent, traçant des mosaïques lumineuses et changeantes, selon les lois savantes du ballet. Une flûte nasillarda coupe de ses trémolos les couplets de l'hymne de circonstance qu'ils chantent à l'unisson tout en dansant et qui retrace l'histoire de la fondation du royaume, les guerres soutenues contre les voisins ambitieux, les gloires des ancêtres et le choix de la merveilleuse capitale.

Au corps de ballet des « bât-dac » succèdent des danseuses équilibristes venues des confins de l'Extrême-Sud. Au son des cymbales et des tambours, à leur tour elles se balancent, s'agenouillent, se relèvent, font volte-face, en conservant sur la tête une pyramide savante de vases de porcelaine où sont plantées des bougies allumées. L'une d'elles, après les prosternations d'usage devant le fauteuil de Sa Majesté, couche simplement un des vases à l'extrémité d'un baton menu qu'elle pose sur son menton et danse et vire et volte et plonge et se redresse au gré des instruments qui accélèrent ou ralentissent la mesure. Puis c'est le même exercice avec un parapluie ouvert dont le manche repose sur la lèvre de l'artiste, avec le parapluie couché reposant seulement sur une baleine, avec des poignards placés la pointe en bas au bout d'un minuscule bambou tenu entre les dents, avec une plume de paon maintenue entre la lèvre supérieure et le nez, lancée vivement en l'air et retombant en équilibre à la même place, main sur l'autre extrémité. C'est ensuite le tour des chanteuses du Sud-Annam, puis celui des danseurs « mois », habillés de cotonnades voyantes, qui sautillent, au son des gongs et des tambours, en frappant des mains et poussant des cris gutturaux, pour le plus grand amusement de la foule admise sous le péristyle de la cour resplendissante de clarté.

*
* *

Car, s'il n'a pu résister aux objurgations pressantes de ses mandarins lui rappelant les rites fastueux des fêtes de quarantenaire et leur nécessité, Sa Majesté Khai-Dinh a désiré du moins que chacun, dans la mesure du possible, pauvre ou riche, simple ou lettré, prît sa part de plaisir, y compris les enfants. Des régates, des jeux publics, des banquets populaires ont pendant trois jours égayé la foule à la capitale et en province ; des amnisties et grâces nombreuses

ont été accordées, des distinctions honorifiques octroyées, des secours distribués en argent et en nature. Et ceux qui eurent la chance d'assister à cette soirée de gala du 30 septembre 1924 se rappelleront la bonne grâce et l'urbanité du Souverain élégant qui, malgré la fatigue et la souffrance physique, fit à ses invités, jusqu'à la dernière minute, les honneurs de son Palais et eut la force de ne leur montrer qu'un visage souriant.

H. DÉLÉTIE.



DOCUMENTS CONCERNANTS

LES FÊTES DU QUARANTENAIRE

RAPPORT AU TRÔNE AU SUJET
DE LA FÊTE QUARANTENAIRE DE S. M. KHAI-ĐINH

Le 2 du 4^e mois de la 8^e année de Khải-Định (17/5/23), les membres du Conseil du Tôn-Nhơn et les mandarins civils et militaires de la Cour ont adressé au Trône un rapport dont suit la teneur :

Sire,

Nous remarquons qu'à l'occasion des fêtes solennelles du Quarantenaire qui ont eu lieu en la 11^e année de Minh-Mạng (1830), en la 6^e année de Thiệu-Trị (1846) et en la 21^e année de Tự-Đức (1868), et de la fête cinquantenaire, en la 31^e année de Tự-Đức (1878), les programmes des fêtes ont été mis en exécution une fois revêtus de l'approbation royale ; la célébration de ces fêtes avait pour but d'une part de marquer cette date mémorable et de l'autre de plaire au peuple.

Notre Majesté, notre grand Empereur, est montée sur le Trône il y a huit ans, durant lesquels l'effet de votre vertu s'est fait sentir soit ici, soit au loin ; la preuve en est que la population jouit d'une tranquillité parfaite et que les récoltes sont souvent bonnes. La fête du Quarantenaire devant avoir lieu l'année prochaine, nous, sujets de la Cour, et nos collègues des provinces, nous nous empressons de former à l'unanimité, pour Votre Noble Majesté, nos meilleurs vœux de longévité, considérant tout bas que, après la fête du Cinquantenaire de Tự-Đức, aucune fête semblable n'a eu lieu.

La Célébration de la fête quarantenaire étant indispensable, nous proposons de procéder en nous basant sur les précédents. Il appartient au Conseil du Cơ-mật de prévoir approximativement, pour les dépenses nécessaires à cette fête, une somme globale qui, après entente avec M. le Résident Supérieur, sera prélevée sur la caisse à

titre d'avance, et ensuite inscrite au budget de 1924 par les soins du Ministère des Finances. Le Bureau compétent sera chargé d'élaborer un programme à cet effet et de toucher cette avance pour pouvoir, en temps utile, faire les préparatifs nécessaires à cette fête.

En conséquence, nous avons l'honneur de soumettre la présente requête à la haute appréciation de Votre Majesté.



ANNOTATION ROYALE

Nous allons atteindre la Quarantaine l'année prochaine. Il serait nécessaire de célébrer la fête quarantenaire, parce que depuis les derniers 50 ans écoulés, aucune fête semblable n'a eu lieu. Quoi qu'il en soit, Nous trouvons que quarante ans ne suffisent pas pour célébrer une fête de longévité. Et voici pourquoi : Possédant une vertu peu connue, Nous sommes montés sur le Trône il y a huit ans, et durant ce temps Nous ne nous sommes occupés que de remplir Notre devoir vis-à-vis des Empereurs des règnes précédents et des deux Reines-Mères. Quant à l'administration du pays, Nous n'avons réussi à y apporter aucune amélioration, bien que Nous ne perdions pas cette question de vue.

Des fléaux naturels sont successivement survenus, et la population ne cesse de souffrir de malheurs. De plus, la concussion des fonctionnaires et des agents de l'administration n'est pas encore complètement réprimée. Voilà la question importante à résoudre. Vous autres, vous devez partager notre peine en mettant tous vos efforts à remplir votre tâche de façon à améliorer la situation du pays, plutôt que de Nous adresser de vaines paroles ou des flatteries.

Notre **Dục-Tôn Anh-Hoàng-Đê** (Empereur **Tự-Đức**), sur l'instance des princes du sang, des membres du **Tôn-Nhơn** et des mandarins de la Cour, en vue de la célébration de la fête trentenaire en son honneur, a mis une annotation dont un passage est ainsi conçu : « Quoique les mandarins soient fort nombreux, il y en a peu qui déploient tout leur zèle à remplir leur tâche, de sorte que les mœurs sont dérégées, que les ressources du pays s'épuisent et que les récoltes sont perdues. Possédant une vertu peu remarquable et des connaissances peu développées, comment pourrions-Nous arriver,

Nous seul, à remédier à cet état de chose ? D'autre part, le Livre Canonique dit que l'année où la récolte est mauvaise, le souverain mange avec peu d'appétit, et les mandarins doivent s'abstenir d'aller en voiture. Dans le même livre, on trouve un passage disant qu'une grande cérémonie doit être simple, mais qu'on doit y observer tout le respect que les rites exigent ; par conséquent, il n'est pas besoin qu'elle soit célébrée avec une grande pompe. Dans ces conditions, il est inutile de faire des dépenses exagérées. »

Par là, Notre D^{uc}-T^{on} avait l'intention de partager et la joie et les malheurs du peuple. C'est là le remède le plus efficace qui puisse assurer la longue durée de la vie.

D'autre part, Nous constatons qu'à l'heure actuelle les ressources de l'Etat sont bien inférieures à celles d'autrefois. Or, une cérémonie, pour être solennelle, nécessite de grosses dépenses. Nous remarquons que les tombeaux ainsi que les temples et pagodes du Palais qui avaient été construits par nos Ancêtres se trouvent la plupart en mauvais état et ne sont pas encore réparés. Serait-il admissible de célébrer cette cérémonie avec solennité et de négliger la question des tombeaux ? Il y a donc lieu de procéder d'une façon ordinaire et de restreindre les dépenses autant que possible. Enfin, il est inadmissible que les mandarins, en proposant unanimement de célébrer une fête solennelle, aient mentionné dans leur rapport la prévision de crédits.

Nous ordonnons, en conséquence, de donner à la présente la plus grande publicité possible.

Respect à ceci.

Pour ampliation :
Le Ministère des Finances.

Transmis à titre d'information
à M. le Résident Supérieur.
Sceau du Ministère,

* * *

*Le Résident Supérieur en Annam à Leurs Excellences les Membres
du C^{or}-m^{ât}, Hué.*

Excellences,

Sous le n°32 du 1^{er} juin, vous avez bien voulu me communiquer un rapport au Trône relatif à la fête quarantenaire de S. M. J'ai lu l'annotation que S. M. a apposée sur le dit rapport. Elle est conforme

aux sentiments d'un Monarque animé de l'amour de son peuple, respectueux des rites et faisant montre de ces, vertus qui attachent les sujets à leur souverain.

En toute occasion, S. M. **Khải-Định** fait tous ses efforts pour suivre le précepte de Confucius : « Réunir le perfectionnement intérieur et le perfectionnement extérieur constitue la règle du devoir ». Le peuple saura gré à son Roi du soin qu'il prend de lui éviter toute charge, et la reconnaissance qui lui viendra de ses sujets ornera la fête de son quarantenaire d'un éclat que nulle pompe et nulle cérémonie ne pourrait égaler. Cette dernière pourtant devra être célébrée ; mais, comme dit le Souverain lui-même, elle devra être simple, mais restera très grande et très émouvante si elle est célébrée dans les conditions de respect qu'exigent les rites et dans l'allégresse des cœurs.

Veuillez agréer, Excellences, les assurances de ma haute considération.

Signé : P. PASQUIER.

*
* *

ORDONNANCE ROYALE AU SUJET DE L'ORGANISATION DE LA FÊTE
DU QUARANTAIRE DE SA MAJESTÉ **KHẢI-ĐỊNH**

Le 22 du 7^e mois de la. 8^e année de **Khải-Định**, le **Nội-Các** nous a notifié une Ordonnance royale dont suit la teneur :

« La fête du Quarantenaire aura lieu l'année prochaine ; les cérémonies rituelles relatives à cette fête auront pour base celles des précédentes fêtes.

Cependant, Nous considérons que le Quarantenaire n'est pas une date assez mémorable pour célébrer une fête de longévité ; que, d'autre part, cette fête, si elle était célébrée en grande pompe, exigerait de grosses dépenses, comme Nous l'avons dit par la précédente annotation.

En outre, il ne nous a pas échappé que tout récemment des fléaux sont survenus ; que le peuple n'a pas éprouvé toute sa satisfaction ; que les effets de la bienveillance et de la vertu de la Cour ne sont pas assez répandus ; que Notre personne elle-même est sujette à des

souffrances. En raison de cet état de choses, comment pourrions-Nous Nous réjouir ?

Mais les mandarins de la Cour ont insisté à différentes reprises en s'appuyant sur ce qu'aucune occasion pareille ne s'est présentée depuis cinquante ans, et que les mandarins et le peuple témoignent unanimement leur plus grand respect à leur Souverain.

A l'heure actuelle, Nous sommes à l'époque où les relations diplomatiques s'imposent, et Nous avons de nobles convives à recevoir. Pour cette raison, il y a lieu d'adopter le vœu unanimement exprimé ; mais on doit éviter que cette fête n'occasionne des dépenses inutiles, comme Nous l'avons dit au préalable. En vue de l'organisation de cette fête du Quarantenaire, qui aura lieu l'année prochaine, Nous ordonnons à la Cour d'élaborer un programme de fêtes qui devra être soumis à Notre approbation pour exécution.

Respect à ceci.

Pour ampliation :

Le Ministère des Rites.

Soit communiqué à la Résidence Supérieure :

Sceau du Ministère des Rites.

* * *

PROGRAMME DES FÊTES DU QUARANTAIRE

DE SA MAJESTÉ KHÁI-ĐỊNH — 1924

Le 21 du 8^e mois de la 8^e année de Khải-Định (30 octobre 1923), les membres du Conseil du Tôn-Nhơn et les mandarins civils et militaires de la Cour ont adressé au Trône un rapport dont la teneur suit :

Sire,

Le 22 du mois précédent, le Nội-Các nous a notifié une Ordonnance royale nous prescrivant d'élaborer un programme pour la Fête du Quarantenaire qui aura lieu l'année prochaine.

Par cette Ordonnance royale, nous comprenons que Sa Majesté, notre Grand Empereur, préfère l'économie au gaspillage, fait montre

de sa grande modestie et de sa vertu profonde, attache toute son attention aux relations diplomatiques et ne veut pas que cette fête occasionne des dépenses inutiles.

En nous basant sur cette Ordonnance royale, et sur les précédentes (fête de quarantenaire célébrée en les 11^e année de **Minh-Mạng**, 6^e année de **Thiệu-Trị** et 21^e année de **Tự-Đức**), nous avons élaboré ci-après un programme pour la fête de Quarantenaire qui aura lieu l'année prochaine. A l'approche de la fête, les bureaux compétents seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent programme.

En conséquence, nous avons l'honneur de Vous adresser le présent programme de fête en Vous priant de Vouloir bien le revêtir de Votre haute approbation, afin de le mettre en exécution :

PROGRAMME

1^o — Le Ministère des Rites s'occupera d'écrire au préalable au **Nội-Các**, et le priera de préparer et de soumettre au Trône les deux **Ấn-Chiều** (édits royaux accordant des grâces) qui seront promulgués à l'occasion de la fête du **Xuân-Thứ** (commencement de l'année) et du Quarantenaire (Les Ministères de l'Intérieur, des Finances et de la Guerre seront chargés de soumettre des propositions de grâces au Trône) ; six **Kỳ-Cáo** (annonces de la Fête) qui devront être établis la veille de la fête du Quarantenaire pour l'esplanade du **Nam-Giao**, les pagodes royales (**Liệt-Miêu** et **Xã-Tắc**) ; les rapports de souhaits et listes des offrandes de la part du **Tôn-Nhơn**, des mandarins civils et militaires et des autorités provinciales, et enfin le programme des airs qui seront joués au moment des festins.

2^o — Vers le 6^e mois de l'année prochaine, les Ministères de l'Intérieur et de la Guerre seront chargés de soumettre au Trône une liste nominative, avec indication de grades et fonctions, des **Tổng-Độc**, **Tuần-Vũ**, **Đề-Độc**, **Bồ-Chánh**, **An-Sát**, **Lãnh-Binh** et **Quản-Đạo** de toutes les provinces. Sa Majesté désignera par l'apposition d'un point rouge sur cette liste, un mandarin par province qui devra être présent à Hué dans la 2^e décade du 8^e mois. De sa part, le Ministère des Rites écrira au **Phủ** de **Thừa-Thiên** en l'invitant à informer les mandarins en retraite ou en congé (civils et militaires du grade 5-2 et au-dessus), ainsi que les vieillards de 70 ans et au-dessus pour que ceux qui, parmi eux, désirent saluer à l'occasion de cette fête se

réunissent au **Phủ** dans la 3^e décade du 8^e mois, pour venir présenter leurs salutations le jour de la fête. En province, les mandarins retraités ou en congé (civils ou militaires, de 5-2 et au-dessus) devront se joindre aux mandarins provinciaux pour faire leurs salutations à la pagode royale. Ceux qui, parmi les mandarins supérieurs, résidant en province, désirent se rendre à Hué, feront l'objet d'une proposition, par les soins des mandarins provinciaux, et cette proposition sera soumise au Trône par les Ministères de l'Intérieur et de la Guerre.

3° – Devront fournir aux Ministères des Finances et des Rites, dans la 3^e décade du 7^e mois de l'année prochaine :

a) Les Ministères de l'Intérieur et de la Guerre : les listes nominatives des mandarins en service à Hué (civils, de **Tư-Vũ** et au-dessus ; militaires, de **Suất-Đội** et au-dessus) et des mandarins en province appelés à Hué à cette occasion ;

b) Le Conseil du **Tôn-Nhơn** : la liste nominative des princes du sang, **Tôn-Tưóc**, **Công-Tử**, **Công-Tôn** et **Tôn-Thất** ;

c) Le **Phủ** de **Thừa-Thiên** : la liste nominative des mandarins retraités et vieillards de 70 ans et au-dessus.

Les personnes figurant sur cette liste prendront part aux festins dont l'organisation est confiée aux Ministères des Finances et des Rites. (Si les personnes habitant le village ou le *huyện* d'origine de Sa Majesté **Thanh-Hoá**, et les **Thích-Lý** viennent à Hué pour présenter leurs salutations, il faudra en soumettre la liste au Trône.)

4 ° - Dans le 8^e mois de l'année prochaine, le Ministère des Rites écrira à tous les tribunaux indigènes pour qu'aucun jugement ne soit exécuté pendant une période de 15 jours (10 jours avant la fête, le jour de la fête et 4 jours après), et que les bâtiments publics et privés soient pavoisés et illuminés pendant 5 jours (2 jours avant la fête, le jour de la fête et 2 jours après).

5° — Vers la 1^e décade du 8^e mois de l'année prochaine, le Ministère des Rites se chargera d'écrire au **Khâm-Thiên-Giám** pour l'inviter à choisir 2 jours fastes dans la 3^e décade du 8^e mois. Aux dates choisies, les **Hoàng-Thần** (princes du sang) et **Tôn-Tưóc** viendront accomplir, de la part de Sa Majesté, la cérémonie d'annonce dite **Kỳ-Cáo**, à l'esplanade du **Nam-Giao** et aux pagodes royales **Triệu-Miêu**, **Thái-Miêu**, **Hưng-Miêu** et **Phụng-Tiên**. Sa Majesté ira en personne accomplir cette même cérémonie à la pagode royale **Thê-Miêu**. A une date non fixée à l'avance, Elle ira en personne faire ses salutations aux Reines-Mères. Les dates une fois choisies,

le **Khâm-Thiên-Giám** devra soumettre un rapport au Trône, à charge de le notifier ensuite au Ministère des Rites pour exécution.

6° — Dans la 1^{re} décade du 8^e mois de l'année prochaine, le Conseil du **Tôn-Nhơn** et le Ministère des Rites devront soumettre au visa du Trône une liste nominative des princes du sang et **Tôn-Tước** proposés pour accomplir la cérémonie de **Kỳ-Cáo** au **Nam-Giao** et aux pagodes royales, et des princes du sang et grands mandarins civils et militaires chargés de présenter, au moment du festin, des souhaits de longévité à Sa Majesté (cette cérémonie, dite **Thượng-Thọ**, consiste à présenter des verres d'alcool d'honneur à Sa Majesté en trois fois).

7° — Les présents qui seront offerts à cette occasion par les mandarins de Hué et des provinces, devront être envoyés au Ministère des Rites dans la 2^e décade du 8^e mois de l'année prochaine pour être contrôlés et mis en ordre par le Ministère des Rites, de concert avec le **Khâm-Kiểm** (Inspecteur).

8° — 10 jours avant la fête et à 6 heures du matin, il sera tiré 9 coups de canon ; le Cavalier du Roi et les miradors seront pavoisés des drapeaux de toutes couleurs et illuminés le soir, 5 jours après la fête, il sera tiré 3 coups de canon pour descendre les drapeaux. Le Ministère des Rites sera chargé, de concert avec le service des **Thị-Vệ**, d'apporter les présents offerts au **Duyệt-Thị-Đường** (théâtre royal).

9° — 10 jours avant la fête, les princes du sang et les mandarins civils et militaires devront se présenter quotidiennement en tenue de **phò-phục** (costume de cour ordinaire) au palais **Cần-Chánh** ; en outre, les princes du sang et les grands mandarins civils et militaires devront à tour de rôle se tenir prêts à recevoir l'ordre de venir au Palais, se mettre à la disposition de Sa Majesté pendant son dîner.

10° — Dans la 1^{re} décade du 7^e mois de l'année prochaine, le Ministère des Rites proposera à Sa Majesté de désigner un grand mandarin civil et un mandarin militaire pour qu'ils s'occupent très sérieusement de l'organisation des **Thê-lâu** et **Thê-bằng** (tribunes), des festins et des cadeaux.

11 ° — Vers le 5^e mois de l'année prochaine, le Ministère des Rites devra écrire aux autorités provinciales de **Bình-Thuận**, **Khánh-Hoà**, **Phú-Yên**, **Thanh-Hóa**, **Nghệ-An** et **Hà-Tĩnh** en les invitant à choisir des chanteurs et des personnes aptes à représenter la chanson et les anciens jeux annamites, et à en rendre compte au dit Ministère, qui devra en informer Sa Majesté. Les autorités locales paieront les frais de voyage, et pendant leur séjour à Hué, ils seront payés par le

Ministère des Rites. Ils devront arriver en temps utile pour organiser ces jeux.

12° — Dans le 7^e mois de l'année prochaine, le Ministère des Rites devra réunir le personnel du dit Ministère, les musiciens et les chanteurs, pour faire journellement des exercices dans le dit Ministère, en vue de faire de la bonne musique au moment de la célébration de la cérémonie solennelle au palais **Thái-Hoà-Điện**, et au moment du festin donné au palais **Cần-Chánh**, 5 jours avant la fête, le dit Ministère devra les conduire au où ils feront des exercices devant Sa Majesté pour recevoir ses instructions.

13° — A l'occasion du Quarantenaire de la 6^e année de **Thiệu-Trị**, il fut construit devant la porte **Ngọ-Môn** un **Thê-lầu** (tribune principale) composé de 3 compartiments et de 2 ailes, et 2 **Thê-bằng** (larges tribunes aux 2 côté). Lors de la fête du Cinquantenaire de la 31^e année de **Tự-Đức**, il fut construit devant la porte **Ngọ-Môn** une tribune principale (**Chánh-lầu**), 4 tribunes secondaires (**Đác-lầu**) autour de la première, deux larges tribunes (**Thê-bằng**), deux tribunes flottantes (**Thủy-lầu** et **Thê-bằng**) organisées par le Conseil du **Tôn-Nhơn** et le personnel des six ministères ; 25 **Thê-lầu** et **Thê-bằng**, par les mandarins provinciaux du Nord et du Sud, et 9 tribunes, par les habitants des villes et des villages.

En nous basant sur ces deux fêtes, nous estimons qu'il y a lieu de construire, vers le 6^e mois de l'année prochaine, devant la porte **Ngọ-Môn**, une tribune principale (**Chánh-lầu**) composée de 3 compartiments et de 2 ailes (où seront déposés les présents offerts par le Prince Héritier, les membres du Conseil du **Tôn-Nhơn**, les mandarins civils et militaires, les femmes du Palais, celles des dynasties précédentes, les princesses, **Phu-Lộc-Phu-Nhơn** (grand'mère maternelle de S. M.), les femmes et les filles des princes, les **Thích-Lý** (parents du côté maternel de S. M.) et les femmes des mandarins supérieurs civils et militaires) ; 6 **Đác-lầu** (tribunes secondaires) où seront exposés les présents offerts par les **Tả-Trực**, **Hữu-Trực**, **Tả-Ly**, **Hữu-Kỳ**, **Bắc-Kỳ** et **Thừa-Thiên** (province du Nord, du Sud, Tonkin et **Thừa-Thiên**) ; 2 **Trường-bằng** (larges tribunes) où se réuniront les membres du **Tôn-Nhơn** et les mandarins de la Cour. Devant le **Phu-Văn-Lầu** (pavillon des édits), il y a lieu de construire une tribune où le public sera autorisé à venir assister à la fête, et 6 autels qui seront installés par les 6 *huyện* de **Thừa-Thiên**. Devant le **Nghinh-Lương-Đình** (débarcadère royal), il faut construire un **Thủy-lầu** et un **Thủy-bằng** (tribunes flottantes).

14° — 5 jours avant la fête, le Ministère des Rites devra apporter les présents aux tribunes en vue de les mettre en ordre.

15^o— Le jour de la fête, il sera célébré une cérémonie solennelle au palais Thái-Hòa-Điện ; à cette occasion, il sera promulgué des édits royaux de grâces (dont le programme sera préparé et soumis au Trône par les soins du Ministère des Rites).

16^o— Un jour après la fête, au matin, le grand mandarin président de la Commission d'organisation et les membres de cette Commission organiseront les festins et les cadeaux dans le palais Cần-Chánh-Điện où viendra Sa Majesté. Les princes du sang, les mandarins supérieurs civils et militaires, les Tồn-Tước du 3^e degré et au-dessus ainsi que les Phò-Mã ayant droit à ces festins viendront prendre leur place au palais Cần-Chánh en costume de cour ordinaire ; et les princes et les hauts mandarins civils et militaires accompliront à tour de rôle la cérémonie dite Thưởng-Thọ (présenter des souhaits de longévité à Sa Majesté en lui offrant des verres d'alcool d'honneur). Ensuite, la Commission organisera la partie postérieure du palais Cần-Chánh-Điện pour les festins et dons auxquels assisteront en tenue de Thành-phục (robe à larges manches), les femmes des dynasties précédentes, celles du Palais, les princesses, Phu-Lộc-Phu-Nhơn (grand'mère maternelle de S. M.), les femmes et filles des princes, les femmes des mandarins supérieurs civils et militaires. Le soir du même jour, des festins et dons seront organisés au Duyệt-Thị-Đường, où seront invités les Tồn-Tước du 4^e degré et au-dessus, les Công-Tồn, Công-Tử, Tồn-Thất et Thích-Lý (parents du côté maternel de S. M.), et les mandarins civils et militaires en service à Hué 4^e, 5^e, 6^e, 7^e degrés ; civils, de Tư-Vụ, et militaires, de Suất-Đội et au-dessus), ainsi que les mandarins en retraite de 5-2 et au-dessus, qui devront être munis de leurs robes à larges manches (Thành-phục).

17^o— La veille, le jour de la fête et un jour après, les pagodes appartenant à l'Etat devront également souhaiter la longévité à S. M.

18^o— La veille de la fête, Sa Majesté accompagnée des princes du sang et des mandarins civils et militaires de la cour ira voir les tribunes organisées (Thê-lâu et Thê-bằng). En ce qui concerne l'invitation des fonctionnaires européens et des dames, nous demanderons ultérieurement au Trône l'autorisation, de faire le nécessaire.

19^o— Le jour de la fête au soir, Sa Majesté accompagnée des princes du sang et des mandarins de la Cour, se rendra au Ngọ-Môn pour assister aux divers jeux et feux d'artifice.

20^o— Un jour après, Sa Majesté accompagnée des princes du sang et des mandarins de la Cour se rendra au débarcadère (Nghinh-Lương-Đình) pour voir les Thủy-lâu et Thủy-bằng (tribunes

flottantes) et les autels et assister aux danses Tam-tinh-trinh-truong et Ma-ba-dang.

21° — Le jour de la fête, un festin sera offert en l'honneur de M. le noble Résident Supérieur et des fonctionnaires européens.

22° — 3 jours après la fête, les vieillards de 70 ans et au-dessus seront appelés à un festin qui sera donné au prétoire du Phủ de Thừa-Thiên (il appartient au Phủ de Thừa-Thiên de s'en occuper).

23° — 5 jours après la fête, des représentations théâtrales auront lieu au Duyệt-Thị-Đường pendant trois journées consécutives. Les princes, les mandarins civils et militaires de la Cour, les membres de la Commission d'organisation et le Tôn-Tước du 4^e degré et au-dessus seront invités à assister à ces représentations, et seront autorisés à prendre part au dîner,

Annotation royale :

Approuvé.

Les bureaux compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour ampliation :

Le Ministère des Rites.

*
* *

Le Ministère de l'Intérieur, à Monsieur le Résident Supérieur en Annam,

Hué, le 31 janvier 1924.

Nous avons l'honneur de vous soumettre pour appréciation et réponse, copie du rapport adressé au Trône par les trois Ministères de l'Intérieur, des Finances et de la Guerre, au sujet des faveurs de la Couronne à dispenser à l'occasion de la Fête du Quarantenaire de Sa Majesté l'Empereur.

Rapport du Trône :

Le Ministère des Rites nous a écrit que l'année prochaine aura lieu la fête du Quarantenaire de S. M., et que les trois Ministères de l'Intérieur, des Finances et de la Guerre devront élaborer un programme des faveurs à dispenser à l'occasion du Jubilé, au commencement de la nouvelle année et au jour de la célébration de la fête.

Nous, trois Ministères, en nous basant sur les programmes des faveurs de la Couronne, préparés lors des fêtes du Quarantenaire (21^e année de **Tự-Đức**, 1868) et du Cinquantenaire de S. M. l'Empereur **Tự-Đức** (1878), et en y apportant quelques modifications, avons élaboré un programme de faveurs à l'occasion du Jubilé de l'année prochaine, programme qui a reçu l'avis favorable du Conseil du **Tôn-Nhơn** et des mandarins civils et militaires de la Cour.

Nous avons l'honneur de soumettre à Votre Majesté ce programme en Vous priant de vouloir bien le sanctionner et nous donner Votre haute décision que nous communiquerons à la Résidence Supérieure et mettrons en exécution.

Le 1^{er} jour du 1^{er} mois de la 9^e année de **Khải-Định**.

. . .

Programme de faveurs de la Couronne à dispenser à l'occasion du Quarantenaire de S. M. l'Empereur :

Article premier. — Une cérémonie rituelle aura lieu dans chacun des temples et pagodes ci-dessous désignés :

Esplanade de **Xã-Tắc**, à la Capitale et dans les provinces ; Esplanade des Monts et des Eaux, à la Capitale et dans les provinces ; temples des empereurs des siècles écoulés ; temples **Văn-Miêu** et **Võ-Miêu** ; temple **Quảng-Công** ; temple **Hội-Đông** ; temple de **Đò-Thành-Hoàng** ; temple des **Công-Thần** et temple des **Hiền-Lương-Trung-Nghĩa**.

Article 2. — Des avancements en titres seront accordés aux Génies qui sent déjà titulaires de brevets dans l'Empire.

Article 3. — Une cérémonie rituelle sera célébrée en faveur des officiers, soldats et engagé volontaires tombés sur le champ de bataille. Une messe sera dite pour les âmes de ceux d'entre eux qui étaient catholiques ; à cet effet, le Ministère des Finances allouera une certaine somme d'argent à l'Eglise de **Huế**, pour que cette messe soit dite.

Article 4. — Des grades posthumes dits **Phong-tặng** seront octroyés aux parents des mandarins nouvellement promus au grade de 4^e degré pour les civils et 3^e degré pour les militaires. sauf cependant pour ceux (parents des mandarins) qui les ont déjà obtenus auparavant.

Article 5. — Des grades posthumes seront accordés aux grands-pères et grandes-mères des mandarins titulaires des grades de 2^e degré et aux aïeuls des mandarins des grades de 1^{er} degré.

Article 6. — Des grades de 9-2 académiques seront octroyés à ceux qui ont été reçus deux ou trois fois bacheliers (Tú-Tài) et qui, âgés de 40 ans, ont toujours eu de bonnes mœurs.

Article 7. — Des récompenses seront distribuées à 2 ou 3 des meilleurs élèves de chacune des écoles ci-dessous dénommées :

Collège Quốc-Tử-Giám, école des Hautes Etudes, Collège Quốc-Học, Université Indochinoise.

Article 8. — S'il y a dans les provinces des personnes de haute culture morale et intellectuelle qui, retirées dans leurs villages, y mènent une vie tranquille ; des personnes qui auraient fait des livres, édité des journaux ; des personnes intelligentes enfin qui pourraient, de par leurs talents et leur instruction, rendre d'utiles services au pays, les mandarins provinciaux, après enquête minutieuse : proposeront au Trône, soit de les utiliser, soit de les récompenser.

Article 9. — Sur propositions des mandarins chefs de circonscriptions, des récompenses seront accordées aux gros commerçants, à ceux qui s'intéressent au développement économique du pays et qui auraient aidé matériellement les pauvres.

Article 10. — Des grades de 9-2 Đội-Trưởng seront accordées au lính-giảng et lính-tập (miliciens) ou engagés volontaires qui, âgés de 60 ans et au-dessus, ont été renvoyés dans leurs villages sans aucun grade après avoir accompli 20 ans de service, et qui ont été sans faute durant leur service.

Article 11. — S'il y a dans les villages, aussi bien à Hué qu'en province, des notables annamites qui se soient conformés strictement à l'Ordonnance royale de la 4^e année de Khải-Định interdisant les prodigalités au sujet du mariage, des obsèques, des fêtes rituelles, des fêtes de réjouissances ; qui aient pris à cœur d'exhorter les habitants à s'adonner à l'agriculture et à l'élevage des vers à soie, et de faire disparaître les malfaiteurs ; qui aient fait des choses utiles dans le village (telles que : institution d'un grenier communal, construction de chemins vicinaux, de digues d'irrigations, des passerelles, plantation dans les terrains incultes, aux bords des routes) et qui aient

apporté des réformes heureuses dans les villages ; à ces notabilités, il sera délivré ; sur la proposition des chefs de circonscription, après enquête minutieuse, soit des tableaux d'honneur, soit des brevets d'honneur.

Article 12. — Des aumônes seront distribuées, le jour de la fête, aux indigents et aux infirmes. A cet effet, des sommes d'argent seront envoyées aux mandarins provinciaux.

Article 13. — Le Ministère de la Justice soumettra au Trône des propositions d'ajournement, pour la durée de l'année au cours de laquelle aura lieu le Jubilé, des peines de décapitation avec exécution, sans tenir compte si les jugements ont déjà été approuvés.

Article 14. — En ce qui concerne les peines avec sursis, les peines de servitude militaire, d'exil et au-dessous, les mandarins provinciaux soumettront au Ministère de la Justice des propositions de réduction ou d'acquittement, en y mentionnant les noms des prisonniers ainsi que les faits dont ils se sont rendus coupables.

Article 15. — Dans les diverses provinces de l'Annam, il y a des personnes qui ont été tenues en suspicion, mais qui, par suite des enquêtes faites, ont été reconnues innocentes. Elles ont été relaxées, sous conditions toutefois d'être présentées à l'autorité une fois par mois. Les mandarins provinciaux pourront examiner leurs cas et proposer ensuite au Ministère de la Justice de les dispenser de la surveillance administrative.

Article 16. — Seront pardonnées et acquittées purement et simplement les personnes qui, les années précédentes, ayant commis des fraudes dans leurs examens, ont été l'objet de jugements leur interdisant de ne plus se présenter à aucun examen.

Article 17. — Des tableaux d'honneur seront accordés, sur proposition des mandarins provinciaux après enquête minutieuse, à tout fils pieux, à tout mari et femme fidèles.

Article 18. — Les mandarins provinciaux devront examiner les requêtes par lesquelles les villages déclareront que la superficie réelle de leurs terrains et rizières ne concorde pas avec le chiffre porté au rôle. Les autorités provinciales procéderont au cadastrage et proposeront la réduction s'il y a lieu.

* * *

Le Résident Supérieur au Conseil du Cơ-Mật.

25 Avril 1924.

Monsieur le Gouverneur général ayant appris qu'un éléphant blanc avait été capturé récemment par des chasseurs sur le territoire de la province du Darlac, a pensé qu'il serait agréable à S. M. Khải-Định de posséder dans son Palais cet animal auquel les traditions attachent une valeur particulière.

Dans cet esprit, M. Merlin m'a chargé d'acquérir en son nom l'éléphant capturé aux environs de Banméthuôt et d'en faire don de sa part à S. M. l'Empereur d'Annam.

Monsieur le Gouverneur général est d'autant plus heureux d'offrir ce souvenir à S. M. que l'année du Quarantenaire est déjà commencée et qu'il lui est apparu que la capture sur le territoire de l'Annam et la remise à la Cour d'un éléphant blanc au cours de cette année ne pouvait être que d'un heureux présage pour le Souverain et pour son peuple.

Il serait obligé à votre noble Conseil de communiquer la présente lettre à Sa Majesté.

Veuillez agréer etc...

*
* * *

27 mai 1924.

Nous avons l'honneur de vous communiquer, a titre d'information, l'annotation royale ci-après relatée, laquelle nous a été notifiée le 19 mai 1924 pour le Nội-Các :

« Les travaux d'organisation des tribunes d'honneur à l'occasion des fêtes de mon Quarantenaire seront relativement important. Pour que ces travaux puissent être bien exécutés, il faut déjà faire des prévisions.

Je désigne en conséquence, MM. Tôn-Thật Thị, Chương-Vệ du Tả-Tam, et Hồ-Đắc-Đệ, Thị-Lang au Ministère de l'Instruction Publique, pour être chargés de la surveillance des travaux en question.

Ces mandarins devront s'efforcer de mener à bien la tâche qui leur est confiée.

Respect à ceci »

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-après l'ordonnance royale qui nous a été notifiée par le **Nội-Các** :

Ordonnance royale :

Au 9^e mois de l'année courante, sera célébrée la fête de mon Quarantenaire. Chacun des serviteurs mettra tous ses soins à l'organisation de la fête et m'adressera des félicitations à cette occasion.

Les Ministères de l'Intérieur et de la Guerre m'ont présenté les listes des **Tổng-Độc**, **Tuần-Phủ**, **Bồ-Chánh**, **Án-Sát** et **Quản-Đạo**, **sies Đễ-Độc** et **Lãnh-Binh**, pour qu'un mandarin de chaque province doit désigné pour venir assister à cette fête.

Cette fête exceptionnelle aura lieu à une époque où la tranquillité règne dans le pays, j'autorise donc les mandarins chefs de province (**Thủ-Hiễn**) à venir assister à la fête.

Quant aux mandarins militaires, j'autorise à venir à Hué pour cette fête :

M. **Tồn-Thất** **Thượng-Phó-Lãnh-Binh** à **Hà-Tĩnh** ;

M. **Trần-Thành-Tinh**, **Phó-Lãnh-Binh** à **Quảng-Bình** ;

M. **Trần-Như-Tuệ**, **Phó-Lãnh-Binh** à **Phú-Yên**.

Tous les mandarins devront se rendre à Hué vers la 2^e décade du 8^e mois (mi-septembre 1924.) pour être chargé chacun d'un service au jour de la fête.

Ils regagneront leurs postes après la fête.

Les autres mandarins resteront dans leur province pour assurer leurs services.

P. S. — Dans les provinces où il y a des **Bồ-Chánh** et **Án-Sát** qui peuvent seconder les **Tổng-Độc**, j'autorise les **Thủ-Hiễn**, chefs de province, à venir assister à cette fête. Pour les **Quản-Đạo** qui n'ont pas de collaborateurs, ils devront rester à leur poste pour assurer le service.

Respect à ceci.

Pour ampliation :

Cachet du Ministère.

DISCOURS DE M. LE GROUVERNEUR GÉNÉRAL MERLIN

Sire,

Ce m'est un agréable devoir que de vous apporter, en ce jour anniversaire, les vœux que forme le Gouvernement français pour l'éclat de votre règne et la prospérité de votre peuple. Ce m'est un plaisir très doux d'y joindre mes propres souhaits pour votre personne, pour votre santé, votre longévité et le bonheur de vos sujets. Tous, Européens et Annamites, nous sommes aujourd'hui unis dans un même sentiment de joie affectueuse pour fêter votre quarantième anniversaire.

Semblable cérémonie n'a pu avoir lieu depuis plus d'un demi siècle, aucun des souverains qui se sont, depuis lors, succédé en Annam n'ayant pu atteindre cet âge.

Votre avènement sur le trône de votre père a mis fin aux troubles qui désolaient l'Annam, vous avez ramené le calme, l'ordre et la prospérité qui en est la conséquence ordinaire dans le pays. C'est la reconnaissance qu'ils ont de cette heureuse direction donnée aux affaires que viennent, de grand cœur, vous exprimer tous ceux qui sont ici réunis,

Vous êtes arrivé à la quarantième année de votre existence. C'est l'âge de la pleine maturité de l'homme. Ce que peuvent avoir d'excessif les ardeurs de la prime jeunesse est apaisé. L'expérience des hommes, des choses, de la vie est acquise. L'esprit s'éprend des grands problèmes politiques et sociaux. C'est l'âge de la pleine possession des facultés, de la pleine puissance, l'âge le plus propice à l'action des hommes d'Etat et des grands administrateurs.

Votre passé, Sire, répond de l'avenir, L'amour que vous portez à votre peuple, l'idée élevée que vous avez de votre rôle de souverain, sont un sûr garant que vous vous attacherez sans cesse à diriger vos sujets dans la voie du progrès sage et réfléchi, dans la voie des civilisations toujours plus hautes.

Vous savez que la collaboration et le conseil de la Nation Protectrice de la France éclairée et généreuse, vous sont tout acquis pour mener à bien une telle œuvre. La confiance que vous avez toujours témoignée à nos avis, le concours que vous avez apporté à toutes les réformes que nous vous avons suggérés pour le bien de vos sujets nous en sont une preuve que nous sommes heureux de retenir.

A mettre, dans l'avenir comme dans le passé, notre expérience et nos efforts en commun, nous ne manquerons pas d'assurer à votre peuple le bien-être, le bonheur et le bel avenir auxquels il a droit par ses qualités de travail, de dévouement et d'intelligence. Français et Annamites, unis dans une même œuvre de civilisation en Asie, réussiront à faire grand, dans tout l'Extrême-Orient, le renom de la France et de l'Annam et à faire de votre règne l'un des grands de ce pays.

C'est, soyez-en assuré, Sire, le souhait le plus vif du Gouvernement de la République, en ce jour, et celui que je forme moi-même dans toute la chaleur de l'affection que je porte à Votre Majesté.



RÉPONSE DE SA MAJESTÉ A L'OCCASION DE LA FÊTE
DE SON QUARANTAIRE

Monsieur le Gouverneur Général,

Je vous remercie infiniment d'avoir bien voulu venir en personne à l'occasion de la fête de mon quarantième anniversaire, m'adresser les vœux du Gouvernement français.

Depuis que le sceptre impérial est entre mes mains, je me suis toujours inspiré de l'esprit dont était animé S. M. l'Auguste Empereur feu mon père, pour témoigner en toutes circonstances, à l'égard de la Noble Nation qui protège l'Annam, des sentiments de grande confiance et de fervent attachement.

La France a poursuivi et réalisé dans mon pays des œuvres remarquables de développement moral, intellectuel et économique, et a pratiqué une politique libérale et généreuse, de telle sorte que mandarins et habitants ont bénéficié, les uns et les autres, d'éminents bienfaits.

Je suis heureux de constater d'autre part que, depuis votre arrivée en ce pays, vous avez entretenu avec moi des relations de cordiale amitié, et que, par une politique d'association, vous avez bien voulu me prêter toujours votre collaboration éclairée dans le gouvernement de mon Etat.

Dans le culte de ma vertu et pour l'amour de mon peuple, je vous suis à tout jamais reconnaissant de ce précieux concours.

Le quarantième anniversaire de ma naissance tombe cette année-ci ; mais, voyant qu'à l'heure actuelle les habitants de l'Annam ne

sont pas encore parvenus à la richesse et que les ressources de l'Etat ne sont pas encore suffisamment abondantes, je ne voulais fêter avec faste cet anniversaire. Cependant, pour me conformer aux rites et pour répondre aux sentiments d'attachement du peuple envers son Souverain, les mandarins de ma Cour ont insisté plusieurs fois auprès de moi pour que cette fête fut célébrée.

J'ai dû accéder à leur demande et j'ai pris la décision d'organiser des fêtes, mais avec simplicité.

Combien ma joie est grande aujourd'hui de vous voir venir, Monsieur le Gouverneur Général, assister à cette fête dont l'éclat est rehaussé par la manifestation des sentiments intimes de nos deux Gouvernements français et annamite.

Je profite de cette occasion pour formuler bien sincèrement des vœux de félicité et de longévité à l'adresse de S. E. le Président de la République Française, de prospérité croissante à l'adresse du Noble Gouvernement Français, et pour exprimer mes souhaits de santé et de bonheur à vous-même, Monsieur le Gouverneur Général, à votre famille, à Monsieur le Résident Supérieur Pasquier, à MM. les officiers, fonctionnaires et colons qui ont bien voulu assister à cette cérémonie.

*
* *

ALLOCUTION DE S. M. L'EMPEREUR

AU DINER DE GALA

DONNÉ EN L'HONNEUR DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL MERLIN

Monsieur le Gouverneur Général,

Messieurs,

En venant aujourd'hui assister à ce banquet offert à l'occasion des fêtes de ma longévité, vous avez tenu, Monsieur le Gouverneur Général et Messieurs, à rehausser, par votre présence, l'éclat d'un rite traditionnel commémoré à la cour d'Annam et qui, renouvelé pour la première fois depuis une cinquantaine d'années, constitue un événement mémorable mais unique dans le cours de notre histoire nationale depuis quatre mille ans. Je m'explique.

Ce fut en la 31^e année de **Tự-Đức** (1878), que l'on célébra la fête de longévité à l'occasion du cinquantième anniversaire de la naissance de S. M. l'Empereur **Tự-Đức**, fête qui ne se trouve rééditée seulement qu'en ce jour, après une éclipse d'un demi-siècle.

En notre pays d'Annam, les diverses dynasties régnantes, à commencer par celle des Hồng-Bàng, qui remontent à 4.000 ans, ont célébré des fêtes de longévité en l'honneur de leurs monarques. Mais l'histoire n'a pas encore enregistré une fête de ce genre, scellée dans l'intimité des sentiments unis d'un peuple asiatique avec un peuple d'Occident, partagée également dans la même joie par les Annamites et par les Français. Pour un événement d'allégresse, c'est un événement rare, puisqu'il ne s'est renouvelé qu'après une cinquantaine d'années passées et qui, par ailleurs, constitue un fait nouveau des temps depuis 4.000 ans. N'est-ce point l'aurore d'une ère bénie et un motif à réjouissance ! Combien je suis heureux de pouvoir célébrer ce jour de fête !

N'importe qui d'entre les hommes se félicite quand il atteint la longévité. Pour moi, je n'avais guère de motif pour me réjouir, parce que les magasins du Gouvernement accusaient un certain vide, l'esprit de la population n'était pas unanimement orienté vers le même idéal ; en raison de ces divers soucis, j'ai fait comprendre à mes dignitaires qu'il eût été préférable de supprimer cette fête, afin de rendre notre tâche moins chargée. Ce n'est que devant les insistances plusieurs fois réitérées de la part de mes mandarins et de mon peuple que je me suis décidé à donner suite à ce projet de fête, qui me procure, Monsieur le Gouverneur Général, Messieurs, l'occasion et l'honneur de vous convier à ce banquet de réjouissance. En vérité, je ne me flatte guère d'avoir atteint l'âge de longévité.

Monsieur le Gouverneur Général,

Dans la matinée de ce jour, qui est la journée principale de la fête, il y a eu audience solennelle de Cour. Il vous a été, sans doute permis de voir devant le palais Thái-Hoà, où s'est déroulée cette cérémonie, comme tout autour du bassin Thái-Dich, ou en face du kiosque Phu-văn-Lầu, une foule compacte aux costumes riches et étincelants, et d'entendre les notes joyeuses des musiques. Toute cette foule, c'est mon peuple tout entier, qui accourt ici pour célébrer ma fête et me présenter ses hommages.

Dans les pavillons fleuris comme devant le palais des Cinq Phénix, vous avez dû voir les manifestations des divers arts et métiers, l'exposition des productions du pays, les jeux et distractions de toutes sortes. Tout cela m'est offert ou dédié en tribut d'hommages de la part de mes mandarins et de mes sujets. Vous avez été à même de le constater et de vous en rendre compte.

Trente années durant, alors que notre patrie traversait une époque critique, tout ce qui faisait sa force spirituelle est apparu près de

sombrer totalement. Par bonheur. Monsieur le Résident Supérieur Charles vint et travailla à réagir contre les tendances néfastes, et les assises de la monarchie furent raffermies. L'un de ses successeurs, M. le Résident Supérieur Pasquier, qui est pour moi un ami intime, s'est trouvé placé à la tête de l'administration locale de l'Annam par la confiance du Gouvernement Protecteur. Pendant ces dernières années, il a mis tous ses soins, en collaboration avec moi, à réformer ou à maintenir ce qui le méritait, pour arriver peu à peu à une bonne administration des affaires publiques, à une meilleure organisation dans la direction de Gouvernement. Sans doute, ce n'est pas encore la perfection, puisque, de même qu'un chemin longtemps abandonné à l'oeuvre destructive de la végétation envahissante ne saurait être remis en bon état de viabilité après un premier travail de réparation, de même la démoralisation ci-dessus déplorée n'a pu être corrigée du premier coup. Une amélioration sensible a été obtenue par rapport à l'ancienne situation.

Cet ami intime, qui était allé jouir dans la Métropole d'un congé administratif, fidèle au rendez-vous que lui et moi nous nous sommes donnés mutuellement, s'est empressé d'arriver, Monsieur le Gouverneur Général, en votre compagnie, juste le jour de ma fête. Ainsi, je ne saurais comment exprimer ma joie profonde et ma satisfaction bien vive.

Monsieur le Gouverneur Général,

Vous dont le nom occupe une place importante dans le monde politique en France, vous qui présidez aux destinées de l'Indochine, vous êtes ici le Représentant de la Métropole, dont la politique libérale et généreuse tend à conserver à mon peuple son génie et sa force morale. Chacun de nous ici met son espoir en cette politique, comme nous attendons tout de votre programme de réformes administrative et politiques.

Monsieur le Gouverneur Général,

Avec les honorables personnalités françaises ici présentes, vous venez prendre part à ma joie. Je suis persuadé qu'à ce festin de longévité, vous voudrez bien m'obliger en m'apportant ce que vous possédez de meilleur et d'efficace en conception politique pour la longévité d'un Etat, la longévité d'un Peuple, et ce, en guise de présent pour me seconder dans ma tâche, afin que ma patrie et mon peuple et les rites traditionnels du pays vivent et subsistent dans la longévité. Ce désir m'est dicté par le souci de ma charge qui me fait un devoir d'envisager l'avenir.

Je lève mon verre, au vin de longévité, en formant des souhaits de santé et de bonheur pour vous, Monsieur le Gouverneur général, pour mon très cher ami M. Albert Sarraut, ancien Ministre des Colonies, pour mon ami intime M. le Résident supérieur Pasquier, pour M. Le Fol, le distingué Résident supérieur intérimaire, ainsi que pour vous tous, Mesdames et Messieurs.

Je termine par un cri du cœur, en acclamant de toute la force de ma poitrine.

Vive la FRANCE !

Vive le ĐÀI-NAM !





Planche XXXV. — Le Quarantenaire de S. M. Khải-Định : « Des arcs de triomphe, où des caractères en fleurs multicolores se détachent sur un fond de verdure fraîche... »

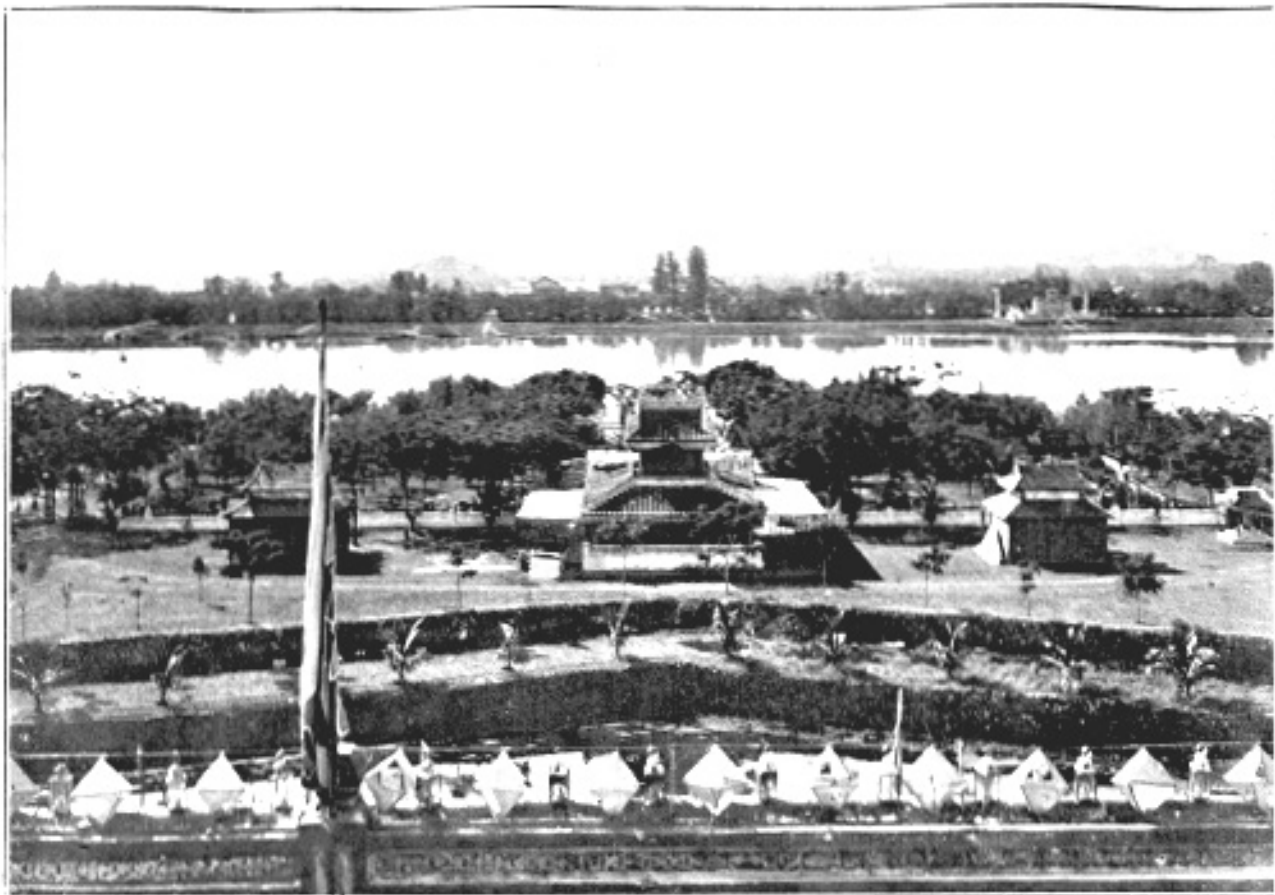


Planche XXXVI. — Le Quarantenaire de S. M. Khải-Định. « Des lanternes octogonales en papier coloré longeaient les rives du fleuve et les canaux de la Citadelle ... »



Planche XXXVII. — Le Quarantenaire de S. M. Khải-Định : « Au grand Cavalier, dominant la cité impériale de son mât immense et de ses cordages obliques... ».

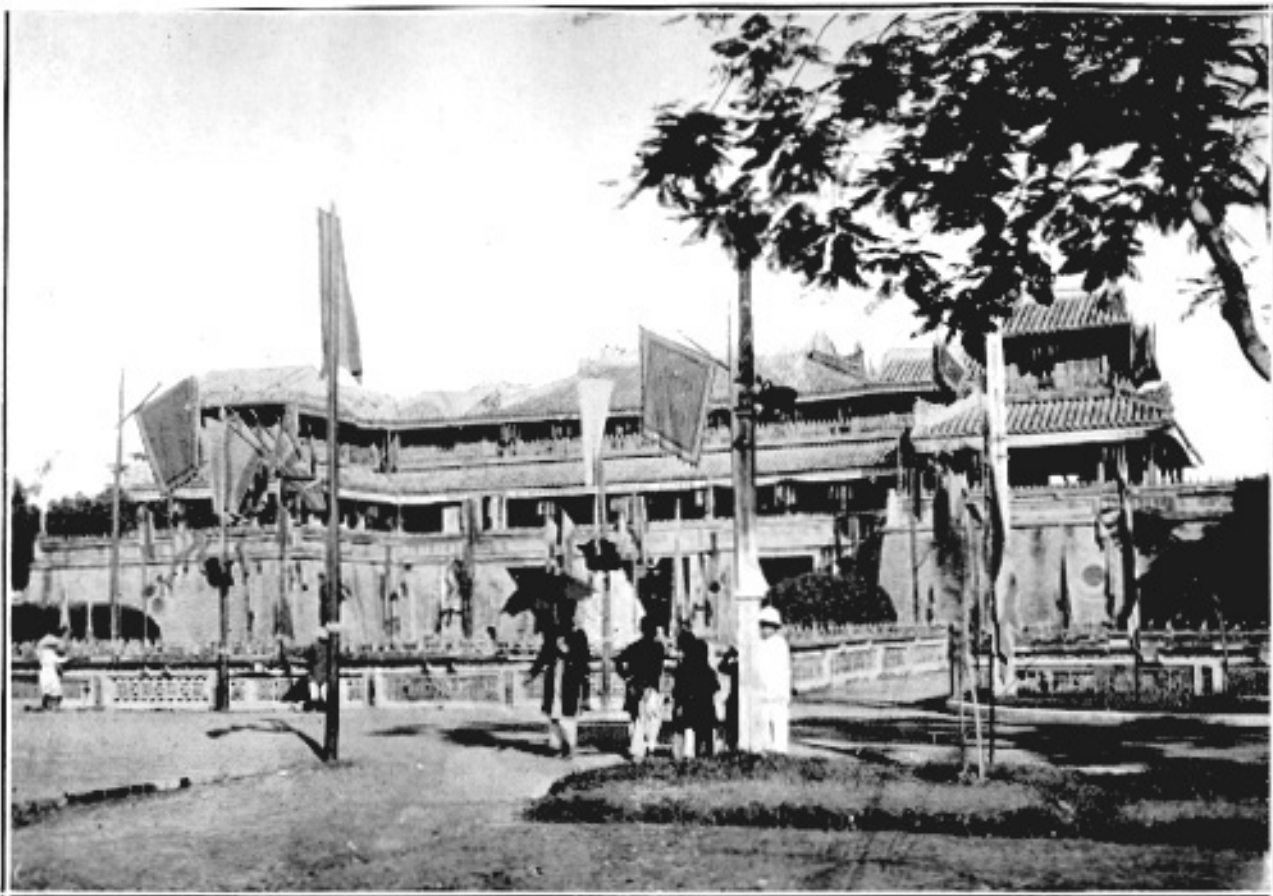


Planche XXXVIII. — Le Quarantenaire de S. M. Khải-Định :
« La superstructure de bois rouge de la porte du Midi... ».



Planche XXXIX. — Le Quarantenaire de S. M. Khai-Dinh : « Voici venir, dans une victoria de couleur impériale... ».

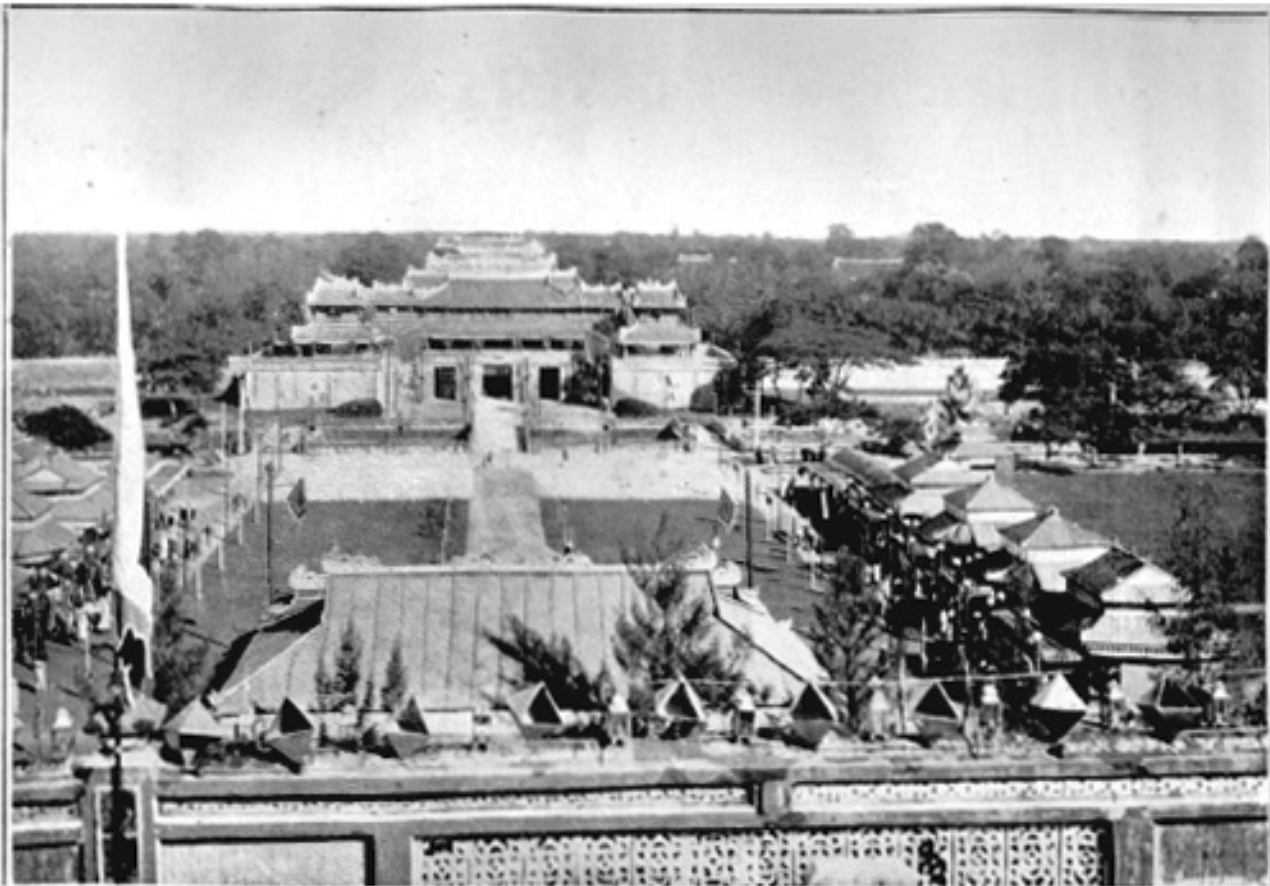


Planche XL. — Le Quarantenaire de S. M. Khải-Định : « Sur l'esplanade, neufs pavillons avaient été dressés... ».



Planche XLI. — Le Quarantenaire de S. M. Khải -Định :
« La foule des mandarins, commerçants, industriels, journalistes... ».

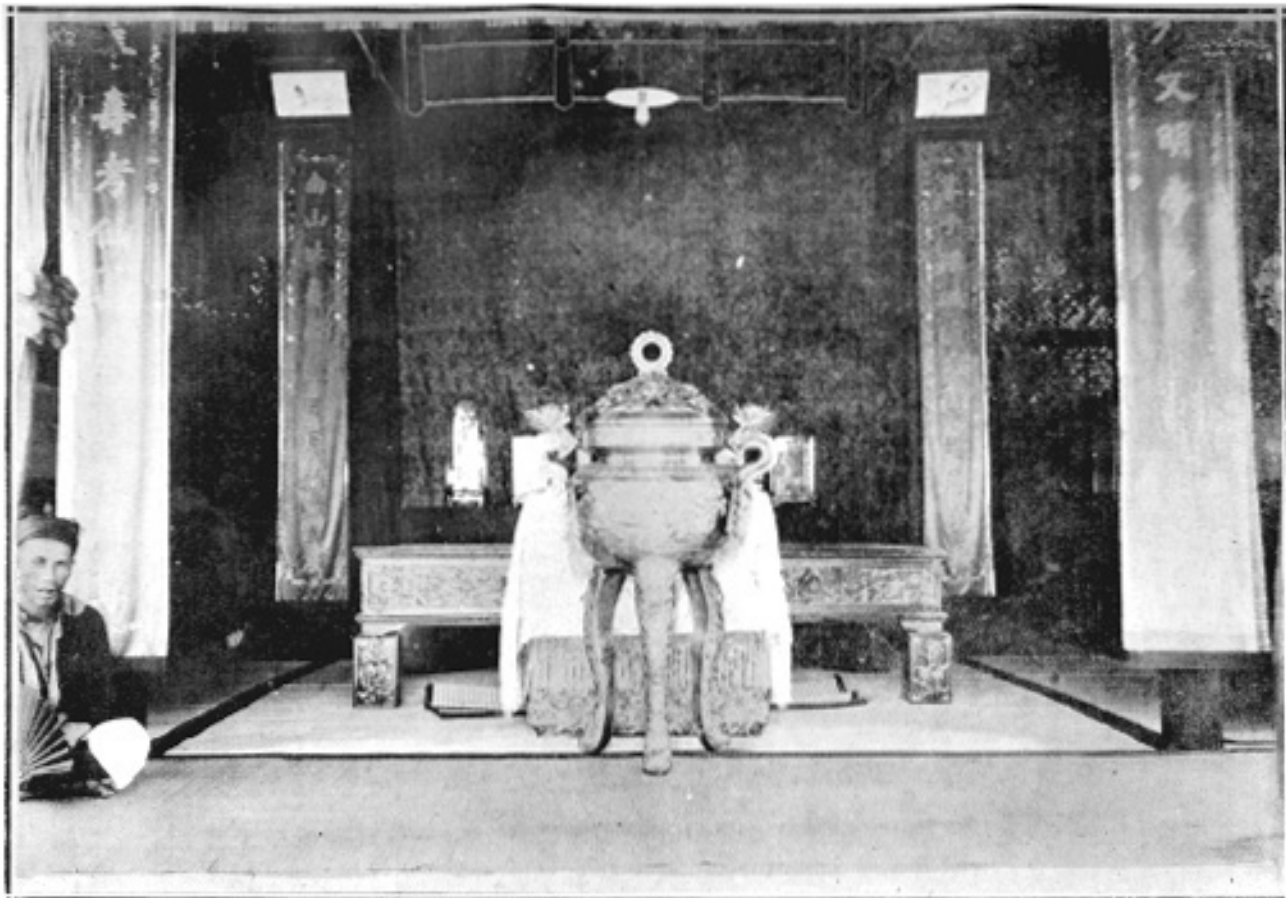


Planche XLII. — Le Quarantenaire de S. M. Khai-Dinh : « Des brûle-parfums de cuivre... ».

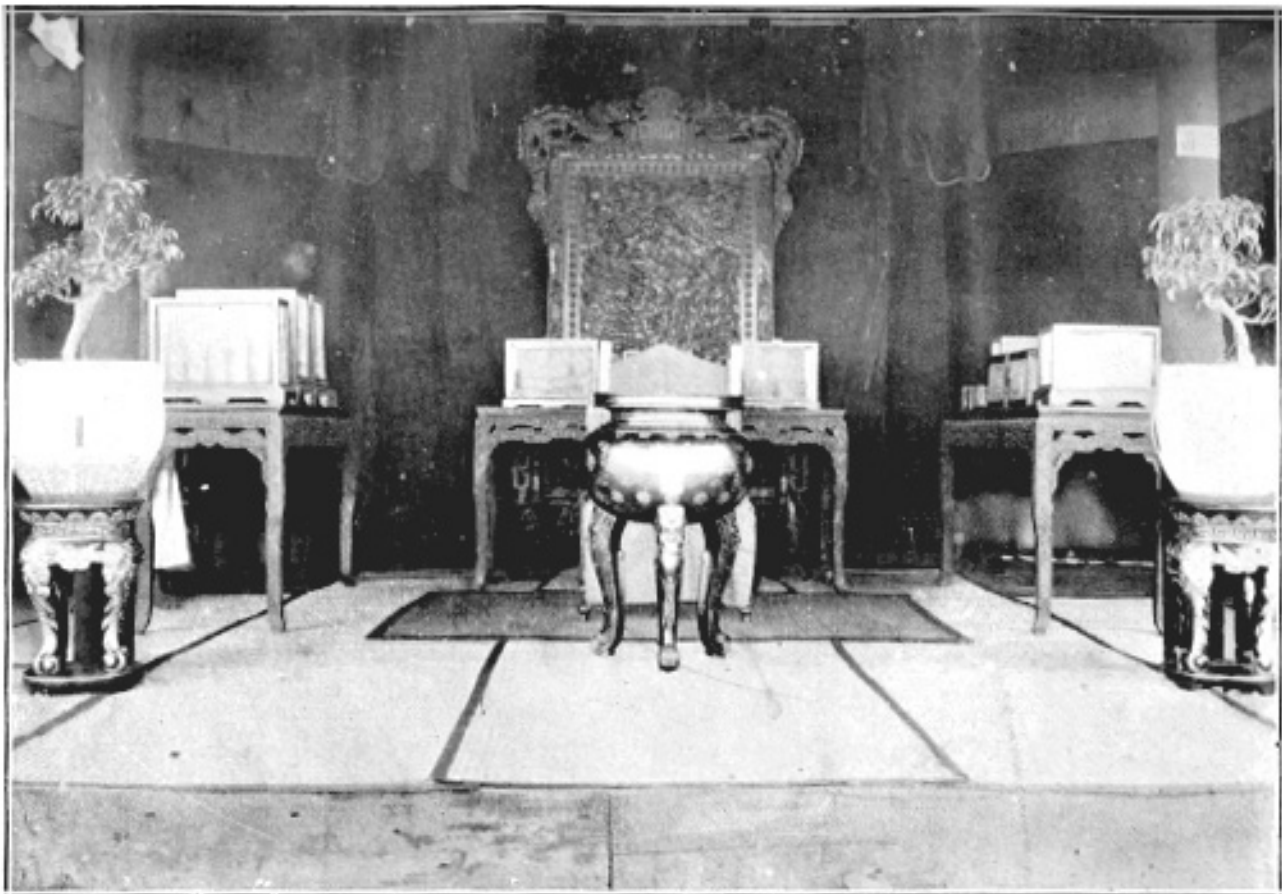


Planche XLIII. — Le Quarantenaire de S. M. Khải-Định : « Des urnes énormes... ».

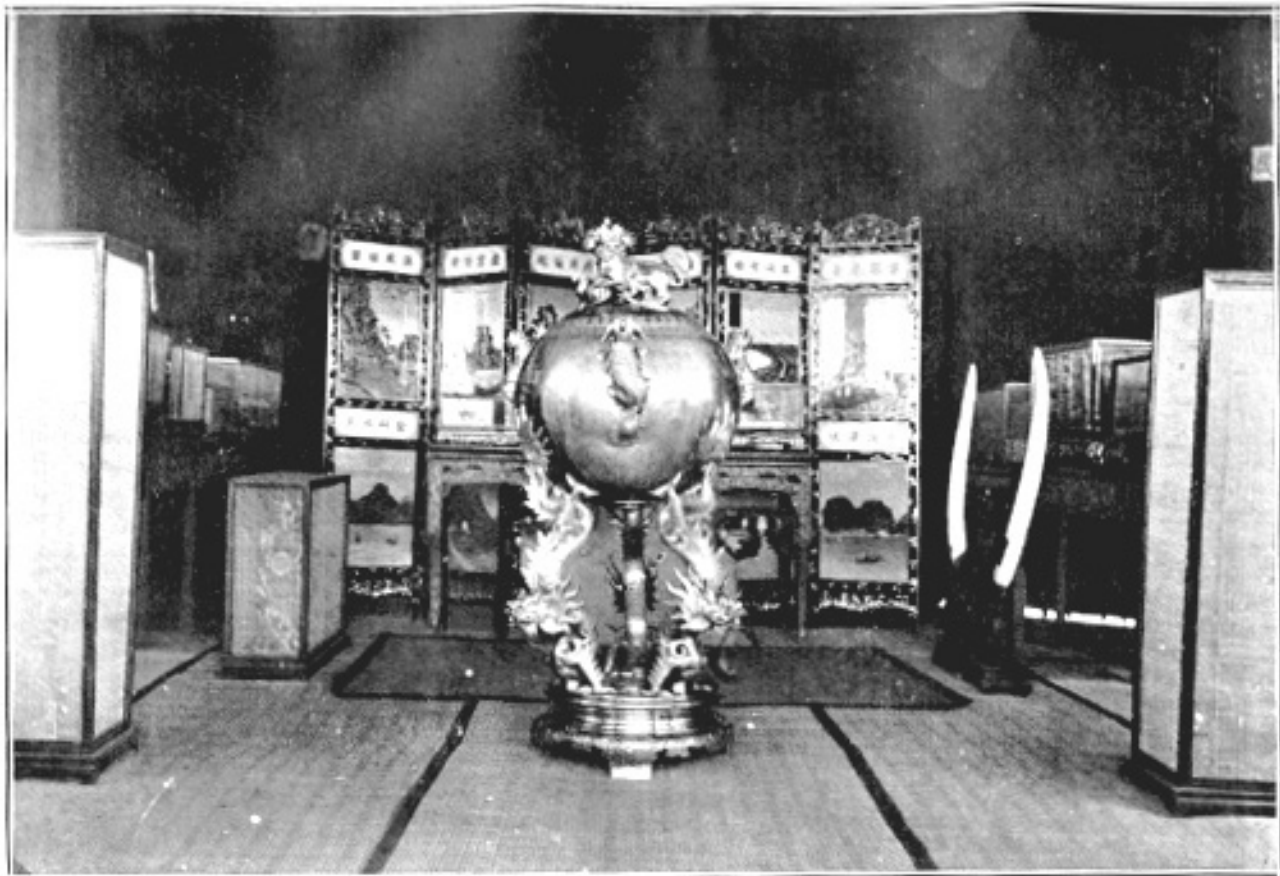


Planche XLIV. — Le Quarantenaire de S. M. Khải -Định : « Des paravents ajourés... ».

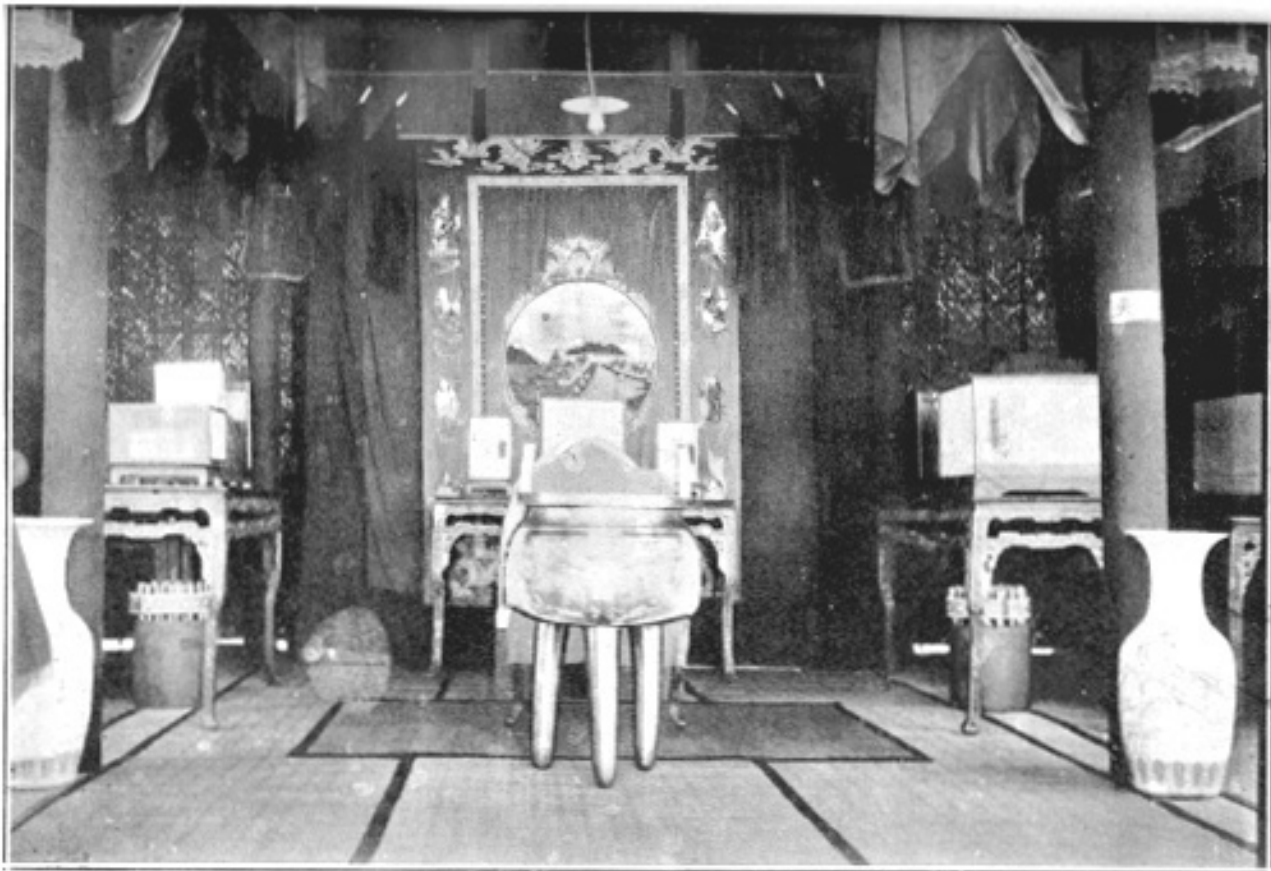


Planche XLV. — Le Quarantenaire de S. M. Khải -Định : « Des panneaux dont la broderie aux tons chauds évoque les paysages charmants des environs de Hué... ».

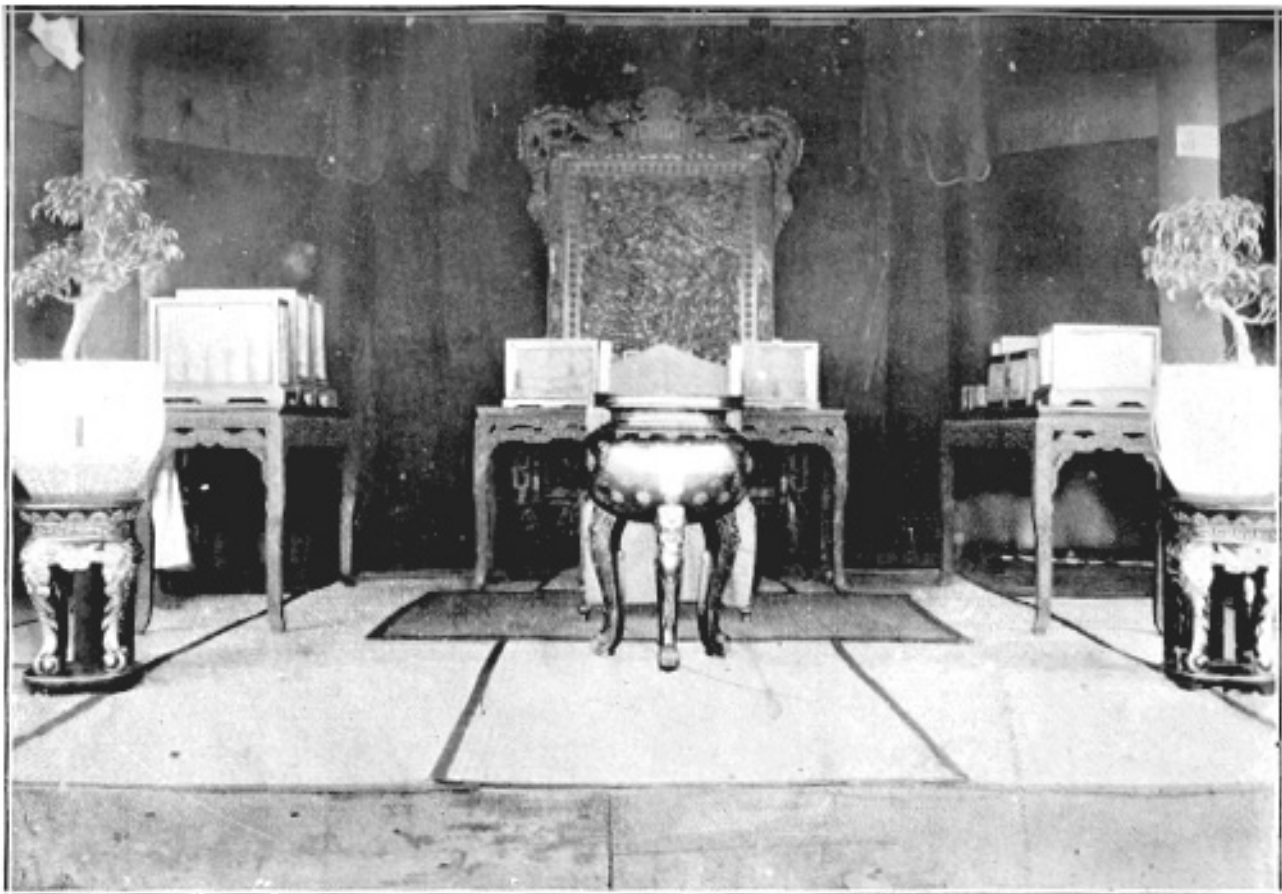


Planche XLIII. — Le Quarantenaire de S. M. Khải-Định : « Des urnes énormes... ».



Planche XLVI. — Le Quarantenaire de S. M. Khải -Định : « Des animaux symboliques... ».



Planche XLVII. — Le Quarantenaire de S. M. Khải -Định : « Devant le pavillon central, où les plus belles pièces ont été réunies ... ».



Planche XLVIII. — Le Quarantenaire de S. M. Khải -Định : « Un groupe de chanteuses du Nord -Annam ... ».



Planche XLIX. — Le Quarantenaire de S. M. Khải -Định : « Une troupe de comédiens de Nam -Đinh ... ».



Planche L. — Le Quarantenaire de S. M. Khải-Định : « Un premier portique lumineux,
formé de cinq passages voûtés ... ».

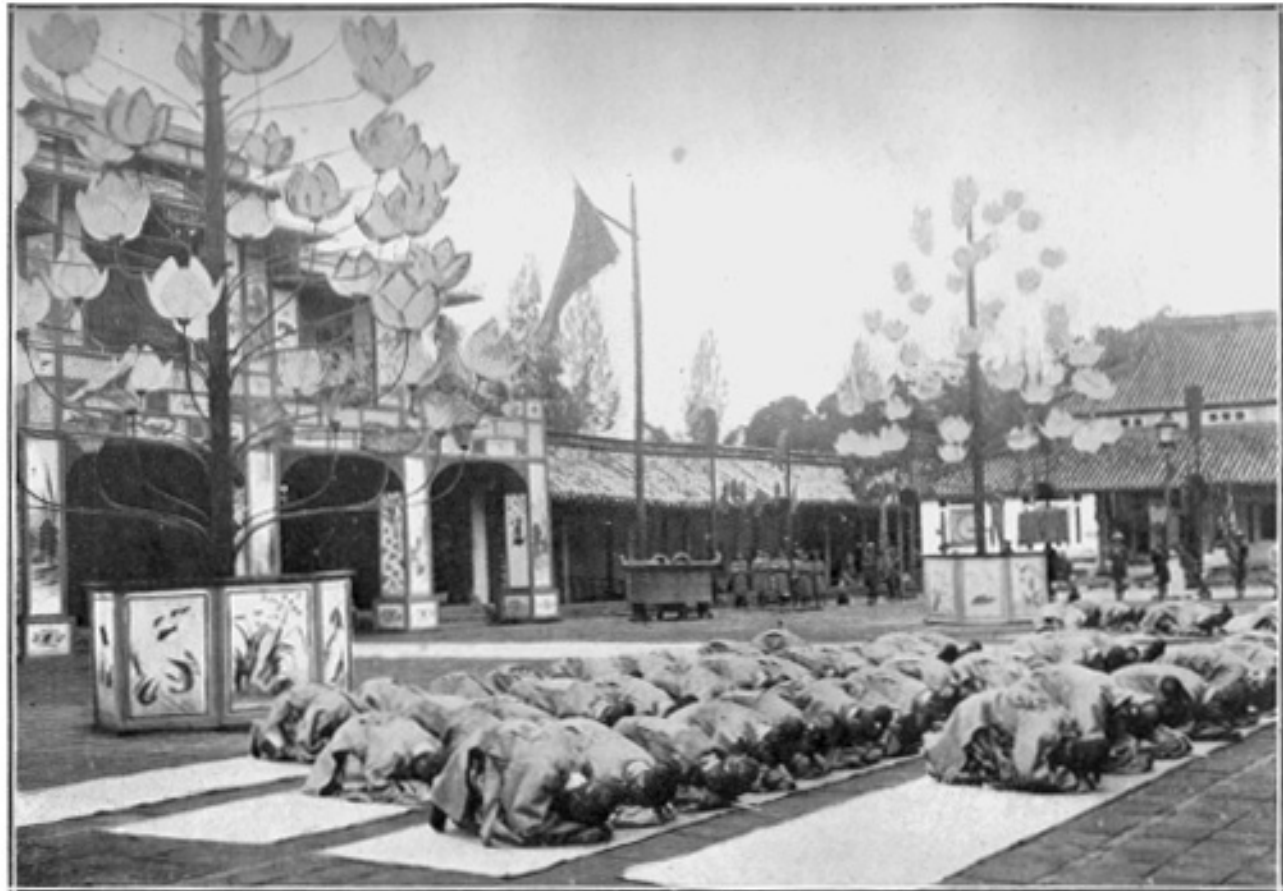


Planche LI. — Le Quarantenaire de S. M. Khai-Dinh : « Un autre portique à cinq porches...,
et deux arbres éclairants, formés d'énormes fleurs de lotus blancs ... ».



Planche LII. — Le Quarantenaire de S. M. Khai-Dinh : « Des guirlandes... se détachant comme en plein jour ... ».



Planche L.III. — Le Quarantenaire de S. M. Khải -Định :

« Les danseuses équilibristes et les danseuses du Sud -Annam ... ».



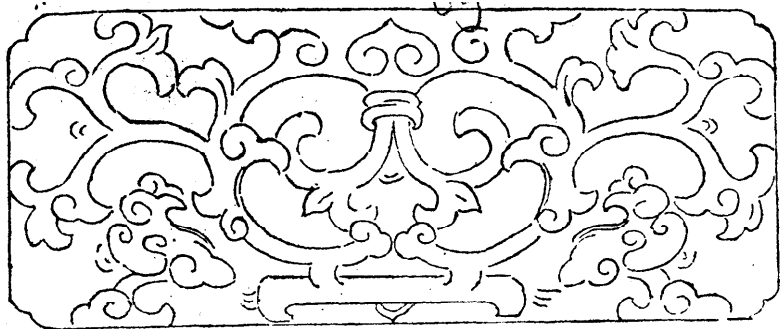
Planche LIV. — Le Quarantenaire de S. M. Khải -Định : « Les danseurs moi, habillés de cottonnades voyantes ... ».



Planche LV. — Le Quarantenaire de S. M. Khải -Định : L'Empereur.



Planche LVI. — Le Quarantenaire de S. M. Khải -Định : Le Prince Héritier.



LE DRAME DE NAM-CHON

(28 Février — 1^{er} Mars 1886.)

QUELQUES DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES

Par H. COSSERAT

Le hasard, ce dieu des chercheurs, m'a mis tout dernièrement sous les yeux une série de renseignements très intéressants se rapportant aux faits qui se sont passés en Annam pendant la période troublée de 1885-1886, Je les ai trouvés dans « Souvenirs de l'Annam et du Tonkin » par le Capitaine J. Masson (1), dans « La Guerre illustrée », par Lucien Huard (2), et dans des documents d'archives de la Résidence Supérieure de Hué.

En plus de l'intérêt très grand que présentent ces renseignements et documents au point de vue historique, ils sont pour moi d'autant plus précieux qu'ils vont me permettre de redresser certaines petites erreurs de détail qui se sont glissées dans mon travail sur la route mandarine de Tourane à Hué (3), et de combler aussi quelques

(1) *Souvenirs de l'Annam et du Tonkin*, par le Capitaine J. Masson, ancien membre de la Mission Militaire de l'Annam. — Paris, Henri Charles Lavauzelle, 113 : boulevard Saint Germain, s. d.

(2) Lucien Huard : *La Guerre illustrée — Chine : Tonkin, Annam*. L. Boulanger, Editeur, 83, rue de Rennes, Paris.

(3) B. A. V. H. No 1. Janvier-Mars 1920 : *La Route Mandarine de Tourane à Hué*, par H. Cosserrat.

lacunes qui existaient dans ce même travail, concernant l'assassinat du Capitaine Bessonnet des soldats de son escorte à Nam-Chơn (1), dans la nuit du 28 Février au 1^{er} Mars 1886.

. . .

Le Capitaine du Génie Besson (2), qui, on le sait, avait été chargé par le Général Prudhomme (3), commandant en chef les troupes opérant en Annam, en 1885-1886, de la mise en état de viabilité de la vieille voie annamite qui reliait à cette époque Hué à Tourane, avait une escorte qui se composait habituellement de quatre sous-officiers du Génie et de quelques soldats d'Infanterie de Marine dont le nombre variait suivant les circonstances.

Le 28 Février 1886 au soir, jour où il s'arrêta à Nam-Chơn (4) pour passer la nuit, devant se rendre le lendemain à Tourane, il n'avait auprès de lui que cinq soldats d'Infanterie de Marine et un de ses sergents du Génie nommé Besson — son homonyme —, deux de ses

(1) Nam-Chơn, au pied du Col des Nuages, versant de Tourane. Cf. B. A. V. H. 1920 : H. Cosserat, *op. cit.*, p. 95 et suivantes.

(2) Besson (Jean-Fernand- Gustave) est né en 1852. Après avoir suivi avec distinction les cours de l'Ecole Polytechnique, il entra dans l'arme du Génie. Capitaine le 24 Octobre 1878 à l'âge de 26 ans, il fut attaché à divers états-majors, puis employé aux travaux de la carte de l'Algérie comme chef de brigade topographique. Il était attaché à la direction du Génie, au Ministère de la Guerre, lorsqu'il demanda à faire partie de la mission militaire de l'Annam. C'était un officier d'une grande valeur, d'une intelligence vive, plein d'entrain et cachant sous une modestie rare des talents remarquables d'ingénieur et de militaire. (J. Masson : *op. cit.*, p. 165, note (11).

(3) *L'Annam du 5 Juillet 1885 au 4 Avril 1886*, par le G^{al} X^{xx} — Librairie Militaire R. Chapelot et C^{ie}, 30, rue et passage Dauphine, Paris, 1901.

(4) Au sujet de l'appellation et de l'orthographe de ce lieu, voici les précisions qu'a bien voulu me communiquer M. Nguyễn-Đình-Hoà. Par l'expérience qu'il a des choses et des gens d'Annam, notre collègue est une mine de renseignements sûrs et exacts. Qu'il veuille bien agréer ici l'expression de ma reconnaissance ;

« La plage de la petite baie qui est située immédiatement au-dessous de la (Porte de Fer », du Col des Nuages, est désignée par le nom populaire de Sãn 孖震. Le nom administratif du relai de poste qui était établi anciennement, était Nam-Chơn (prononciation tonkinoise : Chán) 南眞. Ce relai a été placé, après la construction de la route actuelle du Col, sur le Col même, au pied du Fortin appelé en annamite Đồn-Nhứt, et il est désigné actuellement sous le nom administratif de Nam-Hoà. Mais le nom populaire de Sãn désigne toujours la plage où était primitivement le relai ».

Il faut donc rejeter l'appellation Nam-Sơn, qui avait été donnée pour ce relai dans l'étude sur la Route mandarine de Tourane à Hué, parue dans le B. A. V. H., année 1920.

trois autres sergents étant en traitement à l'hôpital de **Thuân-An**, et le troisième, le sergent Tisserand, avec deux hommes de l'escorte, ayant été envoyé en mission à Hué pour chercher de l'argent (1).

C'est donc bien en tout réellement sept Français qui se trouvaient à **Nam-Chôn** pendant la fatale nuit du 28 Février au 1^{er} Mars 1886.

Le récit du drame fait par le Capitaine J. Masson, n'apporte aucun fait nouveau à ceux que j'ai déjà donnés dans mon précédent travail, aussi ne crois-je pas utile de le reproduire ici. Toutefois, il me paraît intéressant, au point de vue documentaire, de mettre sous les yeux de mes lecteurs celui que j'ai trouvé dans l'ouvrage de Lucien Huard, parce qu'il complète d'une façon parfaite, par des détails très précis, les deux versions données par moi et ayant pour auteurs le Général Prudhomme et Camille Paris (2).

Le 1^{er} Mars, écrit Lucien Huard (3), entre onze heures et minuit, trois cents Annamites rebelles arrivaient en sampan dans la baie de Tourane. Débarquant en silence au village (de **Nam-Chôn**), dont aucun habitant ne donna l'éveil, les rebelles cernèrent les deux cagnas et pénétrèrent chez le capitaine, qui était devant une table, travaillant. Le capitaine eut à peine le temps de mettre la main sur son revolver, dont un seul coup fut déchargé, qu'il fut saisi, jeté à terre, maintenu par les forcenés qui lui tranchèrent la tête et mirent le feu à la cagna.

Le corps n'a eu que les pieds brûlés ; la tête a été retrouvée dans un fossé (4).

« Chez les hommes, le massacre ne s'est pas accompli aussi facilement. Réveillés par le coup de revolver de leur capitaine, la lutte, éclairée par la cagna voisine qui brûlait, dura longtemps. Les soldats, surpris au milieu de leur sommeil, ne réussirent pas moins à repousser les Annamites qui avaient pénétré dans leur cagna ; ils s'y barricadèrent. Les rebelles mirent aussitôt le feu à la maisonnette. Les malheureux soldats, enfumés, opérèrent alors une sortie. Tous furent massacrés mais avant de mourir ils eurent la consolation de tuer quarante-cinq rebelles, dont le chef de l'expédition, qui eut le corps traversé par un coup de baïonnette ».

Comme on le voit, grâce à ce récit, nous connaissons maintenant dans tous ses détails la lutte suprême qu'ont soutenu Besson et ses braves soldats contre leurs lâches et barbares agresseurs.

(1) J. Masson : *op. cit.*, p. 164, note (II), et page 167.

(2) B. A. V. H. 1920 : H. Cosserat : *op. cit.*, pp. 95 à 102.

(3) Lucien Huard : *LA GUERRE ILLUSTRÉE*, p. 1195. Il serait plus juste de dire le 28 Février, entre onze heures et minuit.

(4) L'auteur commet ici une erreur. La tête du capitaine Besson fut retrouvée plus tard sur les indications d'une vieille femme annamite. Voir plus loin.

* * *

Ce fut le lieutenant de Malglaive qui, avec sept hommes, comme je l'ai déjà signalé (1), arriva le premier sur les lieux du drame, suivi de près par C. Paris (2), qui eut le pénible devoir de ramasser les restes informes de nos infortunés compatriotes et de les ramener à Tourane, où ils furent inhumés dans l'ancien cimetière. Ce drame prit tout le monde au dépourvu, et vu la faiblesse des effectifs, le Général Prudhomme, qui commandant en chef en Annam à cette époque, ne put envoyer de suite le nombre d'hommes nécessaires pour poursuivre la bande de rebelles qui, son coup fait, s'était bien gardée naturellement de rester dans les parages de Nam-Chôn

Quelques documents d'archives, que je vais mettre sous les yeux de mes lecteurs, vont venir confirmer tous les détails des relations du drame, que j'ai données ci-dessus, et ajouter quelques précisions sur les dispositions qui furent prises par l'autorité militaire immédiatement après le guet-apens.

Je citerai tout d'abord une lettre (Document I) du Général Prudhomme à M. Hector (3), Résident de France à Hué à cette époque. Cette lettre précise le nombre exact des victimes du drame. Elle est datée du 3 Mars, c'est-à-dire du sur lendemain du drame. Voici cette lettre :

* * *

DOCUMENT I

CORPS DU TONKIN

Hué, le 3 Mars 1886.

Troupes de l'Annam.

N°.171. S.

Mon cher Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les corps, décapités ou non, de sept Français, victimes de l'attentat de Nam-Chôn, ont été trouvés sur place par Monsieur le Lieutenant de Malglaive,

(1) B. A. V. H. 1920. H. Cosserat ; *op. cit.*, p. 100 et note (1).

(2) B. A. V. H. 1920. H. Cosserat ; *op. cit.*, p. 98.

(3) B. A. V. H. — 1920 : *La légation de France à Hué et ses premiers titulaires (1875-1893)* A. Delvaux, p. 70.

envoyé en reconnaissance sur les lieux du guet-apens dont ils ont été victimes. L'absence de tout cadavre annamite semblerait dénoter la connivence des habitants, qui ont tous fui après l'incendie de leur village ; ce sont des pêcheurs, ne tenant guère au sol, et qui ont fort bien pu faire cause commune avec les rebelles.

Il en est probablement de même du quan (1) et des soldats annamites, qui gardaient le fort du Col des Nuages, contre les défenses duquel Monsieur de Malglaive s'est heurté.

J'ai prescrit au Commandant Touchard de faire occuper ce fort par un détachement de Chasseurs de passage, d'abord, puis par une section et un officier de la garnison de *Quảng-Nam*.

Vous avouerez, mon cher Résident, qu'il est au moins étrange que les serviteurs du Gouvernement annamite, gardiens de ce fort, traversé sans encombre depuis cinq ou six mois par des détachements et même des isolés, l'aient laissé tomber tout-à-coup aux mains des rebelles qui nous barrent ainsi la route. Il serait donc utile, à mon sens, d'ouvrir une enquête sur ce fait afin de savoir sur qui doit en peser la responsabilité.

Agréez, je vous prie, mon cher Résident, la nouvelle expression de ma considération la plus distinguée.

Signé : Gal PRUDHOMME,

Commandant les troupes de l'Annam.

P. S. — Ci-joint, en communication, une dépêche du Commandant Touchard, avec prière de la retourner après en avoir pris connaissance.

Cette lettre a d'abord pour nous le très grand intérêt de fixer enfin le chiffre exact des malheureuses victimes qui ont trouvé la mort dans le guet-apens de *Nam-Chôn* et dont le nombre jusqu'ici variait de plusieurs unités selon les auteurs.

Elle relève, en outre, une petite erreur que j'ai commise dans mon travail sur le fortin du Col des Nuages (2), dans lequel je concluais, d'après les documents que j'avais en mains à cette époque, qu'avant le 3 Mars 1886 c'était une garnison française qui occupait déjà le

(1) Petit mandarin militaire annamite qui commandait la garnison du fortin du Col des Nuages.

(2) B. A. V. H. 1921 : *Le Fortin du Col des Nuages*, par H. Cosserat, p. 67 et note 2.

fortin du Col des Nuages, et que c'était entre le 15 novembre et le 15 décembre 1885 qu'avait été supprimée la petite garnison annamite.

Or, la lettre du Général Prudhomme qu'on vient de lire est formelle sur ce point : « *Il en est probablement de même du quan et des soldats annamites qui gardaient le fort du Col des Nuages . . .* » écrit le général. Il n'y a donc aucun doute possible à ce sujet, et avant le guet-apens de **Nam-Chôn**, le fortin du Col des Nuages était bien occupé par les Annamites. Il y a tout lieu cependant de supposer, d'après l'ensemble des divers documents que nous possédons actuellement, que cette faible garnison annamite n'occupait le fortin que d'une manière intermittence, selon les circonstances, et devait de plus être complètement incapable de le défendre contre la moindre agression, n'ayant, comme c'est plus que probable, aucune valeur militaire. Il ne faut donc pas s'étonner que la garnison n'ait fait aucun effort pour défendre contre les rebelles le poste dont la garde lui était confiée, en supposant même qu'elle en eût la ferme intention, ce dont nous doutons.

Enfin, la lettre du Général Prudhomme porte en postscriptum qu'il adresse en communication à Monsieur Hector une dépêche du Commandant Touchard.

Voici le texte de cette dépêche (Document II) qui fut envoyée le 3 Mars au Général Prudhomme par le Commandant Touchard, lequel avait alors sous ses ordres en rade de Tourane une flottille composée du croiseur « Hugon » et des canonnières le « Lutin », la « Rafale » et le « Pluvier » (1). Ce télégramme est très important, comme on le verra, à cause des détails qu'il donne sur l'état dans lequel on a retrouvé les cadavres et surtout sur l'identité des victimes.

* * *

DOCUMENT II

3 Mars 1886.

C'Touchard à Général C'Annam, Hué

« Lieutenant Malglaive a trouvé bier fort Col des Nuages occupé, s'est replié avec 7 hommes après quelques feux de salve. Ennemi a pas répondu, bien qu'il possède fusils. Hommes tués. Ai envoyé ce matin « Lutin » à Lang-Co prévenir colonne chasseurs qui a été sans

(1) B. A. V. H. 1920. H. Cosserrat. *op. cit.*, p. 92 (note 4).

doute retardée. Je prescris au Commandant de la Colonne de laisser dans le fort, après s'en être emparé, un poste 20 hommes au moins pour le garder. L' Malglaive s'installe en ce moment à Nam-Tung (Nam-Chơn) sous protection et avec concours « Pluvier ».

J'envoie ce soir 30 hommes avec L' Gimard coucher à Nam-Ho pour faire demain avec mandarin de Tourane reconnaissance et enquête dans villages voisins.

Section débarquement « Brandon » occupera le fort de Tourane pour remplacer détachements partis. Je n'ai aucun détail sur guet-apens. Nam-Tung complètement brûlé est désert, on n'y a pas trouvé un setil cadavre annamite, mais 7 cadavres français dont 3 décapités un de ceux-ci est supposé capitaine Besson ; un 2^e est pas reconnu, le sera probablement, le 3^e M^{le} D. 208.60. Les 4 non décapités sont Rocaserra — D. 134.99 — D. 209.99 — D. 22297.

Détachement comptait 10 hommes, capitaine compris ; il manquerait donc 3 cadavres (1). On me dit qu'un S. Officier Génie était retourné à Hué (2).

L'absence de tout cadavre annamite me fait penser que toute population était connivance. Irai tout à l'heure Nam-Tung, Ai mandé Thuan-phu pour reconstituer service tram. « Brandon » et « Pluvier » seront prêts à emporter chasseurs quant ils arriveront. Dois-je, s'ils partent, les remplacer Col des Nuages par poste pris dans garnison Quảng-Nam ?

Si, après renseignements, vois ennemis à frapper quelque part, opérerais avec chasseurs ; actuellement n'ai pas d'indices. J'ai recommandé de faire, si possible, des prisonniers dans le fort du Col des Nuages. — Saurai peut-être par eux ».

Le 5 mars 1886, nouvelle lettre du Général Prudhomme (Document III) communiquant à M. Hector un autre télégramme du Commandant Touchard. Ce télégramme est une réponse à un télégramme envoyé par le Général Prudhomme au Commandant Touchard, dont je n'ai pu malheureusement trouver le libellé, ce qui fait que nous ne savons pour quelle raison le télégramme du Commandant Touchard débute par :

« J'obéis avec grand regret à ordre télégraphique envoyé hier soir »

(1) Le Commandant Touchard fait ici erreur. Ainsi qu'on a pu le voir par les nombreux documents et récits cités plus haut, c'est 7 Français qui ont trouvé la mort à **Nam-Chơn**.

(2) C'est le sergent Tisserand qui avec deux hommes, avait été chargé d'aller Hué toucher des fonds.



DOCUMENT III

CORPS DU TONKIN

Huế, le 5 Mars 1886.

Troupes de l'Annam.

N^o 184. S.

Mon cher Résident,

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-dessous, en communication, une dépêche que je viens de recevoir du Commandant supérieur de Tourane :

« J'obéis avec grand regret à ordre télégraphique envoyé hier soir. « Détachement Malglaive insuffisant pour Col des Nuages. Enverrai « section du « Lutin » à Nam-Tung, mais vous préviens que « Lutin » « doit partir pour Qui-Nhơn prochainement, auquel cas poste Nam-Tung serait abandonné, car je n'ai pas un homme disponible du « Hugon. Lieutenant Gimard pas rentré m'écrit que, d'après renseignements pris sur place, Nam-Tung aurait été brûlé par 500 pirates « venus des villages rivière Nam-O. Je ne pourrai aller les chercher « faute de monde, car Tourane est insuffisamment gardé et pays très « agité. Cologne Quảng-Nam est partie mercredi. Reçu votre télégramme pour Qui-Nhơn, partira quand possible, mais prévois pas « occasion prochaine. Ai eu tout à l'heure conférence de 4 heures « avec Tuàn-Phu. Il ne sait rien, ne trouve spontanément aucune « solution, exécutera probablement mal celles que je lui ai données. « Espère réorganiser *tram*, mais veuillez faire prescrire au *tram* de « Lang-Co de détacher 8 porteurs au poste provisoire que je fais « établir dans fortin Col des Nuages, en attendant reconstruction d'un « abri pour le *tram* à Nam-Tung. Comptez sur retards dans expédition courriers, car il n'y aura plus que 16 coolies à Nam-O, Col « des Nuages et Lang-Co, au lieu de 24, et Tuàn-Phu ne pense pas « pouvoir compléter ».

Je ferai châtier au premier jour les villages de la rivière de Nam-O (1) et je vous prie de donner, dans la mesure du possible, satisfaction aux demandes du Commandant Touchard.

Agréez, mon cher Résident, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : G^{al} PRUDHOMME.

(1) Rivière de Nam-O, dite Song Cu-Đê.

Le 7 mars 1886 troisième lettre du Général Prudhomme (Document IV) à M. Hector

. * .

DOCUMENT IV

No 194. S.

Huế, 7 Mars 1886.

Mon cher Résident,

Vous verrez par la dépêche ci-jointe, que je vous envoie en communication, d'où le coup de Nam-Chôn est parti et où il faut frapper.

Je vous prie d'obtenir du Gouvernement annamite de nous éclairer sur les agissements des rebelles, afin que nous puissions les prévenir ou, au moins, les réprimer.

J'ai fait occuper le fort du Col des Nuages, mais je ne puis mettre des troupes partout, et il importe, entre autres choses, que le Gouvernement garde les passages du haut de la rivière de Hué plus sérieusement que le fort susdit ; sinon les rebelles viendront bientôt nous insulter sous les murs de la capitale, comme sous ceux de la citadelle de Bình-Định.

Je puis mettre quelques centaines de lances à votre disposition, sur un bon que vous aurez la bonté de joindre à la lettre de demande que je vous prie de m'adresser.

Agréé, je vous prie, Monsieur le Résident, la nouvelle assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : G^{al} PRUDHOMME,
C' les troupes de l'Annam.

P.-S. — Je vous envoie, aussi en communication, deux lettres du Commandant, d'armes de Vinh, qui vous édifieront complètement sur la situation du Nghê-An.

(Prière de me retourner tous ces documents, après avoir pris connaissance).

A Monsieur le Résident de France à Hué.

Malheureusement, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu retrouver dans les archives la dépêche signalée comme jointe à cette lettre, et il y a lieu de le regretter d'autant plus vivement, qu'à ma

connaissance du moins, aucun détail n'a encore été donné sur les prodromes du drame de **Nam-Chơn**, ainsi que sur ses auteurs (1).

Enfin, le 8 Mars, le Général Prudhomme, rendant hommage aux victimes du drame qui venait de se dérouler quelques jours auparavant, fait paraître l'ordre général de la Brigade (Document V) ci-dessous :

* * *

DOCUMENT V

CORPS DU TONKIN

Ordre Général de la Brigade
n° 45.

Troupes de l'Annam.

Un douloureux évènement vient de se produire en Annam.

M. le Capitaine du Génie Besson, de la Mission Militaire, chargé des travaux de rectification de la route de Hué à Tourane, a été

(1) D'après Baille, ancien Résident Supérieur en Annam, ce fut à l'instigation de Hiêu, le grand agitateur du **Quảng-Nam**, à cette époque, et sur son ordre, que Besson et son escorte furent massacrés à **Nam-Chơn**.

Au sujet de Hiêu, Baille cite un trait de mœurs annamites qui mérite d'être rapporté. Un coup de main heureux de Triêu-Phu, chef des milices du **Quảng-Ngãi**, ennemi personnel de Hiêu, avait fait tomber entre ses mains la mère du grand rebelle, âgée de quatre-vingt-cinq ans, sa femme, sa concubine et cinq enfants dont deux filles en bas âge.

« ... La capture de Hiêu, écrit Baille, devait, d'après les mœurs et les bien séances annamites, suivre immédiatement celle de sa mère. Il n'en fut rien, et le grand rebelle dérogea en cette occasion aux règles imposées à un homme de son rang.

« Abandonné de la plupart de ses partisans et moralement vaincu depuis plus d'un mois, il s'était caché dans les montagnes de Marbre, entre Faifo et Tourane. C'est là que les troupes du **Sơn-Phong** (Triêu-Phu) le capturèrent. Cette fin n'a été digne ni de lui, ni de son passé. Les Annamites le redoutaient et le haïssaient cordialement, mais tous au fond, à commencer par la mandarins de la Cour, admiraient en lui un caractère, un homme de forte trempe, dont il y avait quelque honneur à être ennemi. Quand on l'a vu continuer à tenir la campagne et ne pas venir se rendre après la capture de sa mère, l'opinion a subitement changé. « Décidément c'est un homme de rien », ont dit plusieurs millistres. Il avait déshonoré son blason de rebelle ».

Condamné à mort par le **Cơ-mật**, Hiêu, qui avait environ quarante ans, « subit la mort presque en souriant, et sa tête fut portée à **Quảng-Nam** par un *trạm* spécial et montrée aux populations sur tout le parcours. En même temps, des messagers à cheval parcouraient la province en tenant à la main, selon l'usage ordinaire en pareil cas, un drapeau sur lequel en lisait ces mots en gros Caractères ; « Hiêu, le grand chef rebelle est pris ». Cf. Baille, ex-Résident de France à Hué. *Souvenirs d'Annam (1886-1890)*. Paris E. Plon, Nourrit et C^{ie}, Imprimeurs-Editeurs, rue Garancière, 10, p. 80 et suiv.

surpris et massacré avec son escorte de : un sergent du Génie, de la Mission Militaire, et six (1) soldats d'Infanterie de Marine, dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars dernier, à Nam-Tung.

M. le Capitaine Besson s'était voué, avec une ardeur et une compétence remarquables, à l'important ouvrage dont l'avaient chargé le Général en Chef et le Gouvernement annamite. Le tracé préparatoire de la route à rectifier était achevé et l'exécution du travail allait commencer, lorsque le Capitaine Besson est tombé sous les coups des rebelles, avec son escorte.

Le Général Commandant les Troupes de l'Annam porte ces faits à la connaissance de tous, pour que tous rendent hommage, comme lui-même, au sacrifice du Capitaine Besson et de son escorte et en gardent la mémoire.

Au Quartier Général à Hué, le 8 mars 1886.

Le Général Commandant les Troupes de l'Annam,

Signé : G^{al} PRUDHOMME.

De l'ensemble de tous ces faits, lettres, rapports, etc., etc., il résulte que le drame de Nam-Chôn coûta bien la vie à sept Français.

* * *

J'avais beaucoup regretté, dans mon précédent travail sur la route mandarine de Tourane à Hué (2), de n'avoir pu donner les noms des braves qui moururent héroïquement aux côtés de leur chef.

Aussi, il est inutile de dire combien je suis heureux de pouvoir enfin aujourd'hui combler cette lacune, grâce au télégramme du Commandant Touchard au Général Prudhomme (Document II) reproduit plus haut, et aussi grâce à l'ouvrage du Capitaine Masson, qui viennent tous deux confirmer d'une façon définitive tous les autres renseignements.

(1) Nous avons vu qu'il fallait compter comme victimes : un capitaine, un sergent et cinq soldats, au lieu de six.

(2) B. A. V. H. 1920. H. Cosserat : *op. cit.*, p. 101, note (1).

Voici les noms de nos sept malheureux compatriotes :

Besson, Capitaine du Génie.

Besson, Sergent au 1^{er} Régiment du Génie (1).

Himbert Soldat d'Infanterie de Marine, No M^{le} D 22297

Roccasséra — — N^o M^{le} D 22089

Miquel — — N^o M^{le} D 20999

Josuan — — N^o M^{le} D 20860

Fermet — — N^o M^{le} D 19150 (2).

En ce qui concerne les circonstances qui ont accompagné la découverte de la tête du Capitaine Basson, le Capitaine Masson donne des détails curieux et précis qui intéresseront, j'en suis certain, mes lecteurs « Quelques jours plus tard, écrit le Capitaine Masson (3), en faisant une enquête sur cet évènement, à l'effet d'en découvrir les coupables, on retrouva la tête de Besson dans des circonstances qui montrent un côté curieux des moeurs annamites. A Namu, village voisin de Nam-Tung, une bonne vieille s'adressant à l'officier chargé de l'enquête, lui dit qu'elle avait de graves révélations à faire, mais que si par malheur elle parlait, elle serait sûrement massacrée par les habitants compromis. « Il y aurait cependant, dit-elle, un moyen de tout arranger ; ce serait de me faire donner la bastonnade en public, et après je pourrais parler sans danger, parce que chacun croira que je n'y ai été poussée que par la douleur. »

(1) Homonyme mais nom parent du Capitaine Besson. Dans mon travail sur la route mandarine de Tourane à Hué, j'ai porté à tort le sergent Besson comme neveu du capitaine Besson, d'après un renseignement qui m'avait été donné par le plus vieux colon de l'Annam, qui se trouvait à Tourane, à l'époque de drame de **Nam-Chon** et avait très bien connu les deux victimes.

(2) La lettre D placée devant le matricule des soldats d'Infanterie de Marine indique que ceux-ci appartenaient au 4^e Régiment d'Infanterie de Marine, dont la portion centrale était à Toulon.

A cette époque l'Infanterie de Marine se composait de quatre régiments, qui portaient respectivement le 1^{er}, à Cherbourg, la lettre, A ; le 2^e, à Brest, la lettre B ; le 3^e, à Rochefort, la lettre C, et le 4^e, à Toulon, la lettre D, lorsque les régiments furent dédoublés (Décret organique du 1^{er} Mars 1890), les nouveaux régiments prirent la lettre doublée du régiment d'où ils sortaient. Le 5^e, à Cherbourg, prit AA ; le 6^e, à Brest, BB ; le 7^e, à Rochefort, CC, et le 8^e, à Toulon DD Tout cela disparut à partir de l'année 1902, époque où tous les régiments d'Infanterie de Marine prirent la dénomination de Régiments d'Infanterie Coloniale, et les hommes eurent devant leurs matricules les lettres IC (Infanterie coloniale), précédées du numéro du regiment dans lequel ils avaient été incorporés.

(3) J. Masson: *Op. cit.*, p. 138.

« Il fut fait selon ses désirs, mais en agissant envers elle avec une brutalité, qui n'avait, bien entendu, rien que de simulé. Elle dénonça les coupables de sa connaissance et indiqua l'endroit où avait été cachée la tête de Besson, qui fut inhumée avec les dépouilles de toutes les victimes au cimetière de Tourane ».

« La route de Tourane à Hué a été terminée depuis, ajoute le Capitaine Masson, par les troupes françaises du corps d'occupation du Tonkin, sous la direction d'un autre capitaine du Génie, M. Nicot, mort des fièvres au Col des Nuages, avant d'avoir eu, à son tour, la joie de terminer cet important travail . . . »

Le Capitaine Masson commet ici une erreur. Le Capitaine du Génie Nicod, et non Nicot, qui avait succédé au Capitaine Besson, n'est pas mort des fièvres au Col des Nuages. Chargé de continuer l'œuvre commencée par son collègue mort de si tragique façon, il recueillit la lourde tâche laissée inachevée par Besson et contracta malheureusement, dans ce dur et pénible travail, les germes de la maladie qui le fit rapatrier d'office, en Juillet 1887, et qui ne lui permit même pas de revoir la mère-patrie, car il décéda en mer à bord de « l'Oxus », le 6 Août 1887.

Voici le compte-rendu de ses obsèques, que j'extrais du journal « l'Avenir du Tonkin », qui était à cette époque le journal officiel de la Colonie. Ce numéro est daté du Samedi 8 Octobre 1887,

« Le paquebot « Oxus », des Messageries Maritimes, courrier de l'Indo-Chine et du Japon, est arrivé le 21 Août à Marseille.

« Les passagers de « l'Oxus » n'étaient pas nombreux : 44 seulement. Parmi eux nous devons signaler : M. Aymonier, Résident du Cambodge ; M. Bouinais, Commandant d'Infanterie de Marine ; M. de la Ferrière, Médecin principal, venant de Saïgon ; M. Clavés, Capitaine du Génie, retour du Tonkin, (1) ainsi que M. de Bonchamps, Lieutenant des Tirailleurs annamites. Plusieurs religieux sont rentrés en France par ce courrier, ce sont : le Père Bautland, le Missionnaire Wormster et le Frère Féral de la Doctrine Chrétienne.

« Un décès bien regrettable s'est produit pendant la traversée du retour. Le Capitaine Nicod est décédé à bord, le 6 Août, le navire

(1) Le Capitaine du Génie, Clavez et non Clavés avait aussi travaillé sur la route du Col des Nuages, et le Général X^{xxx}, dans son ouvrage (p. 169), écrit qu'il y contracta, ainsi que le Capitaine Nicod, des maladies mortelles.

se trouvant entre Colombo et Aden. Ce vaillant officier avait contracté une maladie au Col des Nuages, sur la frontière de l'Annam, au même endroit, on s'en souvient, où Paul Bert était tombé malade à sa rentrée au Tonkin (1).

« Les obsèques de M. Nicod ont eu lieu à bord, avec tout le cérémonial voulu.

« Deux allocutions ont été prononcées devant le cercueil couvert d'un drapeau tricolore, par M. Bouinais, Commandant de l'Infanterie de Marine et membre de la Commission de délimitation du Tonkin. et M. Clavés, camarade du défunt, qui lui a dit en termes émus un suprême adieu.

« Tous les passagers, tout l'équipage assistaient à cette cérémonie funèbre, qui revêt dans la circonstance un caractère particulièrement solennel et touchant.

« Quand tout fut terminé, le navire stoppa : on ouvrit un grand sabord, et la bière, placée sur un plan incliné, disparut dans les flots en moins d'une seconde. Tristes funérailles en somme, pour un vaillant officier qui avait exposé si souvent sa vie à la tête de ses soldats ».

*
* * *

Je vais donner pour terminer, sur ce drame de Nam-Chơn dont je viens d'évoquer l'émouvant souvenir, un dernier écho, qui, s'il ne s'y rapporte pas directement, montrera toutefois dans quel milieu, à cette époque, nos officiers se trouvaient obligé d'accomplir leur tâche, de quelles embûches ils étaient entourés, et quelle était la valeur des gens qu'ils avaient à leur service et à la bonne foi desquels ils étaient obligé de se fier.

On sait, ainsi que je l'ai signalé dans « La Route Mandarine de Tourane à Hué » (2), que d'après le Général Prudhomme, l'interprète du Capitaine Besson, **Trần-Văn-Què**, avait eu une conduite des plus suspecte lors du drame de Nam-Chơn, et que de fortes présomptions morales permettaient de croire que c'était lui qui avait averti les rebelles du coup à faire ; mais, faute de preuves matérielles pour le convaincre de sa culpabilité, il n'avait pu être inquiété et fut seulement cassé de son emploi (3).

(1) B. A. V. H. 1920. H. Cosserrat : *Op. cit.*, p. 132, note (1)

(2) B. A. V. H. 1920. p. 96 note (2).

(3) Général X^{xxx} : *Op. cit.* pp. 113, note (1) et 166.

Ce fut probablement cet exemple de mansuétude incompréhensible de notre part, qui poussa son frère à nous trahir à son tour près de deux ans plus tard.

Le Capitaine J. Masson raconte, en effet (1), que lors des opérations qui aboutirent à l'enlèvement de la position fortifiée de Makao, qui suivit la prise de Ba-Dinh (Thanh-Hóa, Janvier 1887) (2), nous avons été continuellement trahis, « même par les gens en qui nous avons le plus de confiance. C'est ainsi, écrit le Capitaine Masson (3), que pendant cette expédition, nous fûmes obligés de faire arrêter et mettre en jugement notre lettré Trần-Văn-Vinh, attaché à l'Etat-Major, et qui profitait de sa situation pour servir les deux camps. Il avait même eu l'indélicatesse de renvoyer à Đinh-Công-Trang (4) la partie la plus compromettante de sa correspondance trouvée à Ba-Dinh, et que nous lui avions confiée pour la traduire. Et, cependant, ce lettré était avec nous depuis 1885, époque à laquelle nous l'avions fait nommer à son emploi à la Mission Militaire de l'Annam. Il faut dire aussi qu'il était frère de l'interprète Trần-Văn-Quê, qui avait si lâchement abandonné le Capitaine Besson à Nam-Tung. » Il est regrettable que le Capitaine Masson ne nous dise pas ce qui résulta de la mise en jugement de Trần-Văn-Vinh, et son silence permet malheureusement de supposer que Trần-Văn-Vinh bénéficia comme son frère Trần-Văn-Quê d'un inexplicable non lieu, alors que l'un et l'autre méritaient en toute justice la cour martiale et le peloton d'exécution.

* * *

Lorsque le Capitaine Nicod fut appelé à succéder au Capitaine Besson, l'œuvre accomplie par ce dernier pour l'amélioration de la route du Col des Nuages, était déjà considérable et représentait la

(1) J. Masson : *Op. cit.*, p. 236.

(2) Investie au mois de décembre 1886, la place de Ba-Dinh ne fut prise que le 21 Janvier 1887. C'est à ce siège que le Maréchal Joffre commandait, comme capitaine, le détachement du Génie, Cf. J. Masson : *Op. cit.*, pp. 195 et suiv.

(3) J. Masson : *Op. cit.*, p. 236.

(4) Đinh-Công-Trang, qui avait commandé en chef à Ba-Dinh, s'était réfugié à Ma-Kao après la prise de cette place. C'était un ancien chef de canton de la province de Ninh-Binh. Il avait prit part à la défense de Son-tay et avait combattu contre nous sous les ordres de Lưu-Vĩnh-Phúc. Fait deux fois prisonnier, il avait chaque fois réussi à s'échapper. En 1886, voyant qu'il n'y avait plus rien à faire au Tonkin, il était passé dans la province du Thanh-Hóa pour y rallumer l'insurrection, de concert avec Dế-Dộc Soan, aide de camp de Thuyêt. Cf. J. Masson : *Op. cit.*, p. 218.

partie de son travail la plus difficile, la plus ardue et surtout la plus pénible au point de vue santé ; c'est-à-dire la reconnaissance du tracé définitif que devait suivre la nouvelle route de Tourane à Hué.

Il s'était heurté, dans l'accomplissement de sa tâche, à des difficultés sans nombre, et avait eu à supporter de très grandes fatigues pour reconnaître et établir, dans les sombres forêts qui couvrent les deux versants du Col des Nuages, le tracé de la route actuelle. Il faut avoir vécu cette vie pour pouvoir se rendre compte de ce qu'elle a de pénible, de fatigant, de déprimant.

Toutefois, si à sa mort il laissait son tracé définitif achevé, ses successeurs, et en particulier le Capitaine Nicod, avaient eu, eux aussi, à assumer la non moins lourde tâche d'établir cette fameuse route, avec une main-d'œuvre peu préparée à l'exécution de semblables travaux et ignorant tout de nos méthodes et de nos procédés européens.

Si, à cela, on ajoute la mauvaise volonté que montrait indiscutablement l'autorité indigène pour fournir cette main-d'œuvre déjà de si peu de valeur par elle-même, et qui, pour un rien, désertait les chantiers, on avouera qu'il a fallu à ces pionniers de la première heure une bonne dose de volonté, et j'ajouterai de courage et de dévouement, pour mener à bien pareille entreprise.

Mais rien ne découragea ces vaillants.

Besson et ses braves collaborateurs, écrit le Capitaine Masson (1), se mirent à l'œuvre avec l'ardeur et le dévouement de gens qui sentaient la grandeur et l'utilité de la tâche qui leur incombait.

« Ils savaient combien devaient être grandes les difficultés matérielles à vaincre pour mener à bien une entreprise dans un pays où les bras ne devaient sûrement pas manquer, mais où l'outillage mécanique faisait absolument défaut. Il fallait, cependant, construire des remblais dans les marais, creuser des tranchées dans le roc, construire des ponts sur des rivières souvent larges et profondes, abattre des arbres dix fois séculaires dans la forêt vierge.

« Malgré cela, Besson avait tracé quatre-vingt kilomètres de route dans lesquels étaient comprise la partie la plus difficile du tracé, dans la montagne des Nuages, et à la fin du mois de Février 1886, il débouchait sur la baie de Tourane avec la joie que lui donnait le sentiment des difficultés vaincues. Il espérait, nous disait-il, *graver à la fin de l'année sur le granit du Col des Nuages, la date de l'inauguration de cette route*, qui allait permettre de ravitailler Hué en toutes saisons par la baie de Tourane, et de faire cesser ainsi le

(1) J. Masson : *Op. cit.*, pp. 163 et 165

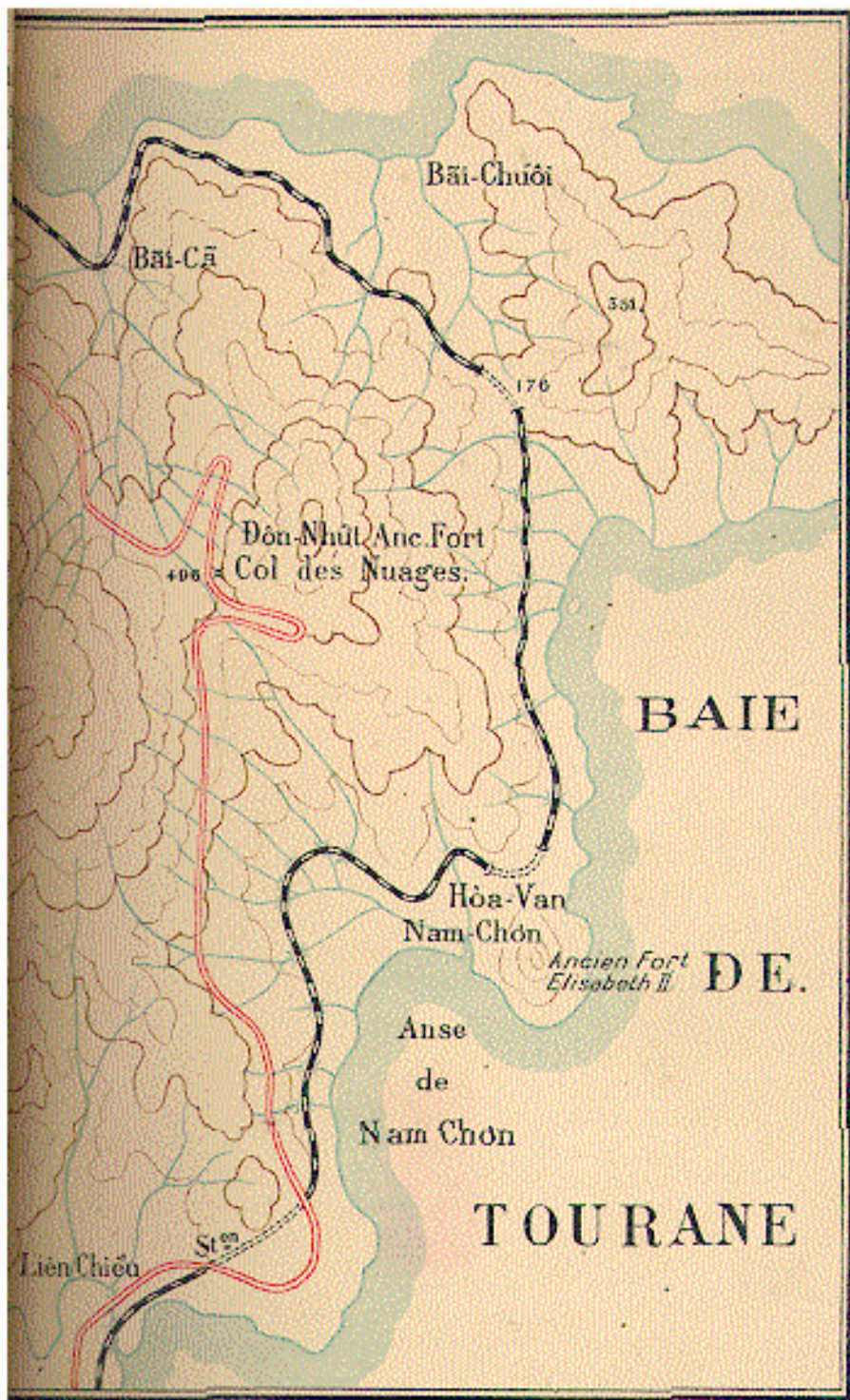


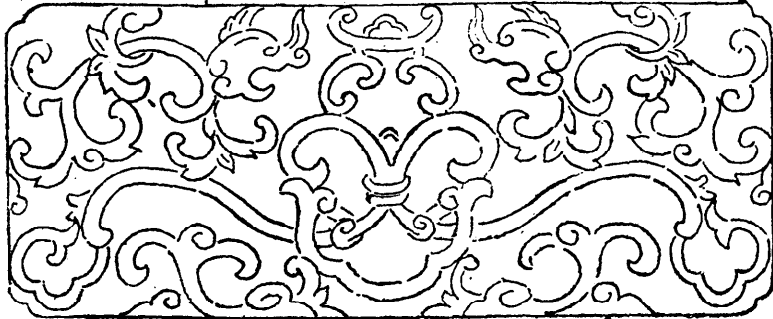
Planche LVII. — L'Anse de Nam - Chon et les environs (Au 1/30.000, d'après la carte au 1/100.000 du Service géographique).

blocus forcé auquel était condamnée cette capitale pendant six mois de l'année. »

La mort impitoyable a empêché Besson d'achever l'œuvre qu'il avait si brillamment commencée ; la maladie contractée sur les chantiers de la route, suivie d'une mort prématurée n'a pas permis non plus au Capitaine Nicod, son successeur, de terminer l'importante tâche qu'il avait entreprise ; mais il n'est pas trop tard, pensons-nous, pour que nous, qui profitons si largement des facilités de cette belle route du Col des Nuages, réalisions l'espoir que Besson avait exprimé.

Dans ce but, j'émetts le vœu que notre Association prenne l'initiative d'une démarche auprès de l'Administration compétente, pour qu'une pierre sur laquelle serait gravée une inscription rappelant les noms des Capitaines Besson et Nicod, soit encastrée dans le mur du fortin du Col des Nuages, hommage bien dû à ces deux modestes victimes du devoir.





NOTE HISTORIQUE SUR POULO-CONDORE

par L. GAIDE,

Médecin-Inspecteur des Troupes Coloniales.

Pendant mon dernier séjour en France, un ami indochinois me signalait, comme susceptible d'intéresser peut-être les Amis du Vieux Hué, le passage suivant des « Voyages autour du Monde » (1), relatif à l'escale que firent à Poulo-Condore, en Janvier 1780, les bâtiments de l'expédition anglaise du Capitaine Gore, successeur du Capitaine Cook.

« Le 20 janvier 1780, arrivée de la Mission à Poulo-Condore, composée de la *Résolution* et de la *Découverte*, et commandée par le Capitaine Gore, remplaçant le Capitaine Cook, tué peu de temps avant.

« Un détachement comprenant un midshipman et 4 matelots armés est envoyé à la bourgade, puisqu'aucun naturel du pays ne s'était montré, quoiqu'on eût tiré 2 coups de canon.

« Après avoir été arrêtés et menacés par un troupeau de buffles, on les conduisit, en appelant des petits garçons qui éloignèrent ces animaux, à la bourgade éloignée d'un mille ; le chemin était tracé au milieu d'un sable blanc très profond. Elle est située près de la mer,

(1) *Voyages autour du monde et dans les contrées les plus curieuses du Globe, depuis Ch. Colomb jusqu'à nos jours, par les plus célèbres navigateurs, mis en ordre par Villiam Smith* (Société bibliographique, à Paris, Rue de Vaugirard, Tome V).

au fond d'une baie retirée ; qui doit contenir une rade sûre durant les moussons Sud-Ouest.

« Vingt ou trente maisons bâties les unes près des autres composent cette bourgade. Il y en a 6 ou 7 de plus dispersées autour de la grève. On nous mena à la maison la plus étendue de la bourgade, elle appartenait au chef. A l'aide de mon argent et des divers objets qui se trouvaient sous nos yeux, je fis assez bien comprendre l'objet de ma mission à l'homme qui paraissait être le principal personnage de la compagnie. Nous nous promenâmes dans la bourgade et *nous n'oublîâmes pas de chercher les restes d'un fort bâti par nos compatriotes en 1702*, près de l'endroit où nous étions. Celui-ci, après de nombreuses allées et venues, sortit avec un papier à la main, qu'il me donna, et je fus très surpris d'y lire une espèce de certificat en français, conçu dans les termes que voici : « Pierre-Joseph-Georges, Evêque d'Adran, Vicaire apostolique de Cochinchine, etc... Le petit mandarin porteur de cet écrit est véritablement envoyé de la Cour à Poulo-Condore, pour y attendre et recevoir tout vaisseau européen qui aurait sa destination d'approcher ici. Le Capitaine, en conséquence, pourrait se fier, ou pour conduire le vaisseau au port, ou pour faire passer les nouvelles qu'il pourrait croire nécessaires. A Saigon, le 10 août 1779 — P. J. G. Evêque d'Adran ».

« Je rendis le papier, en protestant que nous étions les bons amis du mandarin ; j'ajoutai que nous espérions avoir le plaisir de le voir au vaisseau, afin de le convaincre de cette vérité ; nous partîmes alors assez contents de ce qui s'était passé, mais formant beaucoup de conjectures sur le billet écrit en français. Trois des insulaires se présentèrent pour nous servir de guides ; nous acceptâmes volontiers leurs services et nous revînmes par la route que nous avions déjà faite.

« A cinq heures du soir, un homme d'un maintien décent et d'une physionomie agréable se présenta au Capitaine Gore d'une manière aisée et polie. Il apportait encore le billet écrit en français et nous apprit qu'il était le mandarin indiqué dans ce papier. Il nous déclara qu'il était chrétien et qu'il avait été baptisé sous le nom de Luc ; qu'on l'avait fait parvenir au mois d'Août de Saigon et que, depuis cette époque, il attendait à Poulo-Condore des vaisseaux français, qu'il devait conduire dans un bon port de la Cochinchine, éloigné d'un jour de navigation. Nous l'avertissons que nous n'étions pas Français, mais Anglais, et nous lui demandâmes s'il ne savait pas que ces deux nations étaient en guerre. Il répondit que oui et il nous fit entendre que l'objet de sa mission était de servir de pilote aux vaisseaux qui voudraient commercer avec le peuple de Cochinchine, de quelque pays qu'ils fussent. Il nous montra un autre papier qu'il nous

pria de lire ; c'était une lettre cachetée et dont voici la subscription : « Aux capitaines de tous les vaisseaux qui relâcheront à Condore : des nouvelles récentes d'Europe nous dormant lieu d'espérer qu'un vaisseau arrivera bientôt à la Cochinchine, nous avons déterminé la Cour à envoyer à Poulo-Condore le mandarin, porteur de cette lettre, pour y attendre l'arrivée du bâtiment. Si ce vaisseau y relâche en effet, le Capitaine peut nous instruire à son arrivée par le porteur ou se fier au mandarin, qui le conduira dans un port de la Cochinchine bien abrité et éloigné de Condore d'un jour de navigation. S'il veut demeurer encore à Condore jusqu'au retour de l'express, on lui enverra des interprètes et tous les secours qu'il aura demandés. Le Capitaine doit sentir qu'il serait inutile d'entrer dans de plus grands détails ». Elle avait la même date que le certificat , et nous la rendîmes à Luc, sans en prendre de copie.

« Cette lecture et la conversation du mandarin nous firent penser que Luc attendait un vaisseau français. Nous ne pûmes découvrir le but et les vues des vaisseaux qu'il attendait pour la Cochinchine.

« Le Capitaine Gore s'informa ensuite des provisions que l'île pouvait nous fournir. Luc répondit qu'il avait deux buffles et qu'ils étaient à notre service, que nous trouverions une multitude de ces quadrupèdes et qu'on nous les vendrait 4 ou 5 \$ chacun.

« Poulo-Condore est élevée et montueuse, et environnée de plusieurs îles plus petites, dont quelques-unes se trouvent à environ un mille et d'autres à 2 milles de distance. Elle a la forme d'un croissant, qui se prolonge à environ 8 milles au Nord-Est de la pointe la plus méridionale, mais sa largeur n'est nulle part de plus de deux milles.

« La richesse de cette île, relativement aux productions animales et végétales, s'est fort accrue depuis le voyage de Dampierre. Nos chasseurs tuèrent fort peu de gibier au vol, quoiqu'il y en eût beaucoup dans le bois.

« Les habitants sont des réfugiés de Cambodge et de Cochinchine et ils ferment une population peu considérable. Leur taille est petite, leur teint fort basané et ils paraissent faibles et d'une santé malsaine, mais autant que nous avons pu en juger, leur caractère a de la douceur.

« Notre relâche se prolongea jusqu'au 28 janvier et le mandarin nous demanda, lors de notre départ, une lettre de recommandation pour les capitaines de vaisseaux qui mouilleraient ici. Le Capitaine Gore la lui donna avec un présent assez considérable. Il lui donna aussi une lettre et une lunette pour l'Evêque d'Adran ; il le pria d'offrir à l'Evêque cette lunette, comme un témoignage de notre reconnaissance.

« Le havre de Poulo-Condore git par 8° 48' de latitude Nord. Sa longitude est de 106° 18' 46" Est ».



D'après un autre abrégé des voyages autour du monde (1), après le massacre du Capitaine Cook, survenue en 1779 aux îles Sandwich, cette expédition retourne tout d'abord au Kamtchatka et se dirigea ensuite vers la Chine. Ce n'est qu'après un arrêt à Canton qu'elle arriva à Poulo-Condore. Et, en quittant cette île, les deux vaisseaux la *Résolution* et la *Découverte* continuèrent leur route vers l'Europe, touchèrent le 22 Mai au Cap de Bonne-Espérance et mouillèrent enfin dans la Tamise le 1^{er} octobre de la même année, après plus de 4 ans d'absence.

Je ne pensais plus à cette relation, lorsque la lecture récente de quelques ouvrages de notre Bibliothèque sur la Cochinchine m'a permis de recueillir d'autres faits sur Poulo-Condore. Bien que ces derniers soient fort incomplets, ils me paraissent cependant suffisants pour vous être exposés sous ce titre de « Note historique » et je souhaite que cette modeste étude intéresse quelques-uns de nos collègues cochinchinois qui, mieux placés et surtout plus documentés, pourront la compléter et nous fournir des renseignements originaux et inédits.



Dans sa vie de Monseigneur P. de Béhaine, Faure (2) signale que les Anglais étaient parfaitement au courant de ce qui se passait alors en Cochinchine. « Il résulte, dit-il, de l'*Annual Register* (année 1802), que la première tentative pour établir des relations amicales avec la Cochinchine fut faite en 1778, par M. Hastings, Gouverneur général des Indes Anglaises, qui donna à une maison de commerce la permission d'envoyer en Cochinchine deux vaisseaux avec des marchandises, et qui chargea en même temps un des intéressés dans cette maison d'une mission semi-diplomatique qui lui donnait une espèce de caractère public. Effectivement, les agents de M. Hastings visitèrent plusieurs ports de la Cochinchine et commercèrent dans divers lieux où la guerre civile était allumée, mais ils devinrent suspects

(1) *Nouvel abrégé de tous les voyages autour du monde depuis Magellan jusqu'à Durville et Laplace 1519-1832*. 11^e édition, Tours, Alfred Mame et fils, Editeurs, 1865.

(2) *Les Français en Cochinchine au XVIII^e siècle — Monseigneur Pigneau de Béhaine, Evêque d'Adran*, par Alexis Faure, Paris, A. Challamel, 1891, pp. 37, 38, 39 et 40.

aux différents partis et furent entraînés dans des hostilités contre celui qui dominait à Hué. Peu s'en fallut que leurs vaisseaux ne fussent saisis et qu'eux-mêmes ne perdissent la vie. Toutefois, quoiqu'ils eussent été contraints d'abandonner une partie de leurs marchandises qu'ils n'avaient pas vendues, ils ne laissèrent pas de rapporter une somme considérable en espèces et en lingots d'argent.

« Voilà un fait qui prouve un effort, une tentative au moins faite par les Anglais pour s'immiscer, sous couleur de commerce, dans les affaires intérieures de la Cochinchine. Nous avons à citer un autre fait rapporté dans le troisième voyage du Capitaine Cook ».

Ce fait n'est autre que celui qui a été relaté précédemment, mais ici le récit du Capitaine Gore est complété par l'indication et par la réflexion suivantes : « Il est vraisemblable que les cultures de riz, courges, oranges, grenades, etc... que l'on voit dans l'île y ont été introduites par l'Evêque d'Adran, afin que les vaisseaux à destination du Cambodge et de la Cochinchine y embarquent des rafraichissements. Si les Français ont eu autrefois et s'ils ont aujourd'hui le projet de faire des établissements sur ces parages, Poulo-Condore est à coup sûr propre à cet objet, et même c'est de là qu'ils pourront nuire davantage à leurs ennemis en temps de guerre ».

Et l'auteur ajoute cette remarque : « Ces divers documents ne témoignent pas seulement de la grande influence qu'alors exerçait l'Evêque d'Adran dans les affaires de la Cochinchine, mais encore du soin qu'il apportait à écarter l'ingérence anglaise qui déjà s'offrait diplomatiquement, et à n'appuyer son action que sur le concours et le secours de la France ».

Il est donc tout naturel de penser que ce prélat attendait la venue d'un vaisseau français, avec l'intention de lui demander de prendre part à la lutte qui allait bientôt s'engager autour de Saigon, et c'est bien à ce port qu'il fait allusion dans la lettre précitée qui fut remise par erreur au capitaine anglais.

Il convient de rappeler ici que Monseigneur P. de Béhaine eut plusieurs fois l'occasion de se rendre à Poulo-Condore :

Une première fois avec le prince **Cánh**, fin Décembre 1783 et début de 1784, pour y rejoindre **Nguyễn-Ánh** qui, après la prise de Saigon par la flotte des **Tây-Son**, s'était réfugié dans l'île de **Phủ-Quốc** où il fut poursuivi et d'où il dut s'enfuir à Poulo-Condore, en changeant d'habit avec un de ses fidèles généraux, afin de mieux se dérober à ses ennemis.

Une seconde fois, en Décembre 1784, pour y rejoindre également le roi de Cochinchine, à nouveau battu par les **Tây-Son**. C'est alors que ce dernier, très sérieusement menacé, se décida à aller demander

asile au roi du Siam, et que l'évêque partit pour Pondichéry et pour la France, avec le Prince **Cánh**.

Une troisième fois à son retour de France, en Juillet 1789 ; en effet c'est à Poulo-Condore que mouilla tout d'abord la frégate la *Méduse*, sur laquelle se trouvaient l'Evêque et le Prince **Cánh**, et qui convoyait les deux navires de commerce frêtés à Pondichéry et transportant la plupart des officiers admis au service de **Gia-Long**, et, en particulier, J. B. Chaigneau, De Forçant, Ph. Vannier, V. Olivier, etc...

. * .

Un autre point de la relation du Capitaine Gore mérite de retenir tout particulièrement l'attention, c'est la recherche des restes du fort bâti par ses compatriotes en 1702.

Un missionnaire, le Père Jacques, de la Compagnie de Jésus, dont le séjour, forcé dans l'île, dura 9 mois, de Septembre 1721 au 1^{er} Juin

1722, fut sans aucun doute le premier Français qui signala cet essai d'établissement des Anglais à Poulo-Condore. Dans une lettre qu'il adressait de Canton, le 1^{er} Novembre 1722, à l'Abbé Raphaélis (1), il dit en effet : « L'île de Poulo-Condore est soumise au roi du Cambodge. Les Anglais l'avaient achetée dans le siècle précédent et avaient bâti un fort à la tête du village ; mais, comme ils étaient en petit nombre et obligés à se servir des soldats malais, ils furent tous égorgés, il y a environ 20 ans, et leur fort fut démoli : on en voit encore aujourd'hui les ruines. Depuis ce temps là l'île est rentrée sous la domination des Cambodgiens ».

Au début de sa lettre, le Père Jacques indique que « son voyage de France à la Chine a duré près de 16 mois et que la fameuse île d'Orléans ou Poulo-Condore a été la cause de ce long retardement. »

« Je partis du Port-Louis le 7 Mars 1721, sur une frégate de la Compagnie des Indes nommé La *Dandé*, commandée par M. le Chevalier de la Viconté. Nous avions sur notre bord une compagnie de soldats, que l'on devait débarquer à l'île d'Orléans, pour la joindre à une autre, qui y avait été transportée l'année précédente. Nous avions aussi avec nous deux ingénieurs du Roi, l'un desquels avait le titre de commandant de l'île ».

(1) Extrait d'une lettre du Père Jacques de la Compagnie de Jésus à Canton le 1^{er} Novembre 1722, dans *Lettres Edifiantes*, XVI, 1724, p. 29.

Il est également question de cette factorerie anglaise dans la relation de voyage de Finlayson, qui s'arrêta à Poulo-Condore le 22 Août 1822. A environ un demi-mille du rivage nous nous trouvâmes soudainement sur les ruines d'une factorerie anglaise, qui avait autrefois existé à Poulo-Condore. Elles consistaient dans les fondations du fort, briques et pierres éparpillées, en fragments de faïence grossière et de porcelaine en quantité très considérable, de morceaux de pipes cassées de travail européen. La forêt autour des ruines était aussi vigoureuse et luxuriante que partout ailleurs.

« L'établissement avait été détruit cent dix-huit ans auparavant, ayant été fondé l'année 1702, et traitreusement détruit par sa propre garnison indigène en 1704. Les Anglais, qui avaient formé l'établissement à Poulo-Condore, étaient les mêmes qui avaient été forcés d'abandonner la factorerie de Chousan en Chine, et les débris de celle-ci ayant après formé l'établissement de Banjarmassin, dans Bornéo, avaient été obligés de quitter aussi cette place à cause de leur grande imprudence. Le Gouverneur, M. Catchpoole avait, selon la pratique de ce temps, engagé quelques indigènes des Célèbes comme soldats, stipulant leur renvoi au bout de trois ans, engagement qui ne fut pas rempli, et dont la rupture poussa ces gens sanguinaires à se jeter sur les Anglais et à tuer tous ceux qui étaient dans le fort en pleine nuit, alors qu'ils reposaient dans leurs lits. Un petit nombre d'entre eux, qui logeaient en dehors du fort, entendant les cris de leurs compatriotes qui étaient attaqués, prirent l'alarme, et, gagnant le rivage, s'embarquèrent dans un bateau qui heureusement était prêt, et après un voyage périlleux, atteignirent les territoires du roi de Johore, qui les reçut avec humanité et bonté. Je trouvai, en interrogeant, que les indigènes n'ignoraient pas que des Européens s'étaient établis parmi eux autrefois, mais c'était une affaire d'une tradition plus ou moins vague, et ils ne purent donner aucune information précise à ce sujet ».

H. Cordier confirme ces renseignements dans le *T'ung-Pao* (1) :

« De la réunion, en juillet 1702, de la Vieille et de la Nouvelle Compagnie a été formée, en 1708. The United Company of Marchants of England trading to the East Indies, appelée généralement The Honorable East India Company, qui dura jusqu'à la suspension de son privilège en 1858.

(1) T. XVIII, 1917, pages 233-234 : « *Le début des Anglais dans l'Extrême-Orient* ».

« Le 23 Novembre 1699, Allen Catchpoole était choisi par la « New Company » pour être son Président en Chine ; en même temps, il était muni d'une commission le nommant Ministre ou Consul du Roi pour la Nation anglaise. Il devait se rendre dans le Nord de la Chine et négocier l'établissement d'un comptoir pour la Compagnie, soit à Liampo (Ninh-Po), soit à Nan-King ; toutefois, on lui laissait toute latitude pour s'établir ailleurs, dans le cas où il ne réussirait pas à obtenir l'autorisation de s'installer dans l'une de ces deux villes. Le 11 octobre 1700, il arriva avec la frégate *Eaton* aux Chousan où Gouch, venu d'Amoy, avait commencé à construire une factorerie. Les Anglais furent expulsés des Chousan en 1702, ce qui n'empêcha pas Catchpoole d'y retourner deux fois. Il quitta Chousan pour Poulo-Condore en mars 1703 ; l'ordre lui fut donné de transférer la factorerie de cette île à Banjermasin, mais il arriva trop tard : Catchpoole avait été massacré le 3 mars 1705 à Poulo-Condore par la garnison Macassar » (1)

*
* *

Dans leur ouvrage sur « la Cochinchine Française », Bouinais et Paulus (2) signalent que les ruines de ce fort anglais se voyaient encore en 1884, et que le groupe des îles avait été visité, avant les Anglais, par des navires espagnols, car, lors de l'occupation française, on y trouva des monnaies à l'effigie de Charles-Quint et au millésime de 1521.

Ces mêmes auteurs, étudiant les rapports de la France et de l'Indochine jusqu'en 1858, rappellent qu'en 1684, la Compagnie des Indes envoya au Tonkin le Chappelier, qui, secondé par les Missionnaires, obtint l'autorisation de construire des factoreries, et qu'en 1686, un autre agent, Verret, reçut une mission analogue pour la Cochinchine, dont il parcourut les côtes, afin d'y choisir un point pour y fonder un établissement qui serait une station maritime et un centre commercial.

Les îles de Poulo-Condore lui parurent réunir toutes les conditions nécessaires pour le but que l'on se proposait. Dans une lettre datée du 3 novembre 1686, qu'il écrivait du Siam et qu'il adressait aux Directeurs, il fait des îles Poulo-Condore la description suivante :

« Il y a ici, dit-il, plusieurs îles inhabitées où toutes les épices viendraient très bien et en très grande abondance. Poulo-Condore est

(1) D. Boulger, *Asiatic Quart. Rev.*, III, 1887.

(2) *La Cochinchine contemporaine*, par Bouinais et Paulus. Challamel, Editeur, Paris, 5, rue Jacob, 1884.

l'île qui serait la plus propre pour cet établissement. Les épices y viendraient à merveille. Cette île est à peu près par la même latitude Nord que Banda l'est au Sud, qui est l'île où les Hollandais ont leurs épiceries.

« Poulo-Condore a environ six lieues de tour et est située à l'embouchure de la rivière de Cambodge. Elle a trois bons ports, plusieurs petits ruisseaux, une rivière et une verdure la plus agréable du monde. Il faut que les vaisseaux de la Chine, du Tunquin, de Macao, de Manille, de Cochinchine, qui veulent faire du commerce dans les Indes, viennent reconnaître cette île de tout près, de même que les vaisseaux des Indes qui veulent aller dans la mer de Chine. Anglais et Hollandaise y passent en allant et en revenant. Ce passage là est aussi avantageux que si l'on avait les deux détroits de la Sonde et de Malacca. De plus, il faut compter le commerce de Cambodge et de Laos comme quelque chose de considérable, car outre qu'ils ont la même marchandise qu'à Pondichéry, de plus ils ont de l'or, du benjoin, du musque, des rubis, de l'ivoire, du bois d'aigle et enfin plusieurs marchandises fort précieuses ».

On ne sait, dit Ch. Maybon, dans son Histoire moderne du Pays d'Annam (1), « si la Compagnie anglaise des Indes eut vent de ces renseignements d'un optimisme excessif, ou si, comme il est plus probable, elle se détermina d'après ses propres informations, mais le fait est que, dès 1702, elle s'installa à Poulo-Condore et y fit construire un fort. Les Macassars qu'on avait engagés pour former la garnison du fort ayant été retenus au delà du terme de leur contrat, se révoltèrent et, pendant la nuit, mirent à mort tous les Européens qui se trouvaient dans » l'enceinte fortifiée. Les autres, dont le Rev. Docteur Pound et M. Solomon Lloyd, purent s'enfuir sur une barque et, au prix de surhumaines fatigues, atterrirent dans les possessions du roi de Johore (à la pointe méridionale de la presqu'île de Malacca) ; c'est par eux que l'on connut la ruine de l'établissement. La Compagnie ne fit rien pour le relever.

« Quelques années après ces événements, en 1721, la Compagnie française jugea bon de faire étudier de nouveau la question d'un établissement à former dans l'île. L'agent qu'elle envoya, nommé

(1) *Etude sur les premiers rapports des Européens et des Annamites et sur l'établissement de la dynastie annamite des Nguyễn*. Librairie Plon, Editeur, Paris, 8 Rue Garancière, 6^e, p. 652.

Renault, ordonnateur à Port-Louis, fut loin de partager l'opinion de Véret. Dans un rapport aux Directeurs, daté du 25 Juillet 1723, il faisait connaître que Poulo-Condore était pauvre, sans ressources, mal habitée; que les inconvénients du climat mettraient les Européens hors d'état de travailler ; il tirait argument de ce que les Anglais n'avaient pas montré l'intention de revenir ; il affirmait qu'il faudrait beaucoup de temps, d'argent et de monde pour obtenir un mince résultat, que la place « était à abandonner plutôt qu'à occuper » ; il concluait en disant que c'était à la Compagnie de juger si le profit à retirer d'un tel établissement pouvait être en proportions avec les dépenses qu'il faudrait engager pour le former, l'entretenir et le conserver soit en temps de paix, soit en temps de guerre ».

Le mémoire de Renault (1) est fort curieux. Il contient une description détaillée des îles de Poulo-Condore, qu'il divise en grande, moyenne et petite.

« La grande est la seule qui soit habitée. Elle a environ trois lieues de longueur et une lieue dans sa plus grande largeur. Ce n'est que montagnes très difficiles à traverser, tout couvertes d'arbres sauvages, parmi lesquelles on découvre de grands pans de rochers escarpés vers les bords, impraticables et presque toujours enveloppés de nuages.

« La moyenne île est aussi montagneuse que la grande, mais elle n'est pas si élevée. La longueur est d'une lieue et sa plus grande largeur d'un quart de lieue. Elle est située au Sud-Ouest de la grande, de manière qu'il se trouve entre elles un fort bon havre capable de contenir dix à douze vaisseaux.

« Il est peu d'endroits qui soient si affreux et si stériles que Condore. Le bord des îles est partout escarpé et impraticable.

« Le terrain, qui se trouve au pied des montagnes du côté du havre, est d'une très petite étendue, fort inégal, montueux, tout couvert d'arbres sauvages, d'une dureté extraordinaire et liés par de longues et profondes racines et si ensemble mêlés de roches et de grosses pierres qu'il faudrait beaucoup de temps et un bon nombre d'hommes forts et robustes pour en défricher une médiocre étendue. Ce terrain paraît d'abord noirâtre, gras, mais quand on l'examine on voit que ce n'est que du sable engraisé superficiellement par la pourriture des arbres morts et des feuilles qui y tombent.

« De l'autre côté du havre et des montagnes de la grande île, à la partie orientale, est une baie spacieuse coupée par de petites rivières et ruisseaux. Dans le voisinage de la baie, on voit une anse, et à côté

(1) Extrait du *Bulletin de la Société Académique Indochinoise. La France, le Tong-Kin et la Cochinchine*, p. 87-88-89.

dans une plaine marécageuse d'un quart de lieu de long sont dispersées de part et d'autre les cases des insulaires au nombre de quarante à cinquante environ, construites en bambous et couvertes d'herbes de marais. C'est là que l'on découvre les vestiges du fort des Anglais.

« Cette île ne produit ni oranges, ni citrons, ni cocos, ni aucune sorte de fruits pourtant si communs dans tout le continent de l'Asie. Point de riz, points de légumes et autres herbes rafraîchissantes. Seulement quelques petites patates, quelques petites citrouilles, quelques melons d'eau, assez mauvais, quelques petites noix, des concombres, le tout en très petite quantité. Il est à croire que les pluies fréquentes qu'il fait sont un empêchement à la production de la terre, qui, d'ailleurs, n'est pas d'une bonne qualité. L'on ne trouve dans ces îles aucun arbre fruitier. Parmi les arbres sauvages, il y en a d'une espèce dont les insulaires tirent certaine résine roussâtre et odoriférante et dont ils font des pirogues qui leur servent pour la navigation d'ici à Cambodge.

« Nous avons semé et planté des graines de France par plusieurs reprises, pendant les deux saisons que nous nous sommes trouvés ici mais rien n'est levé. Il est à présumer que la qualité du terrain et la nature du climat ne conviennent pas à nos graines, et surtout que la disposition des saisons leur est tout à fait contraire, car pendant la saison pluvieuse, les pluies sont si fortes, si fréquentes qu'elles enlèvent et pourrissent les graines, lavent et dégraissent la terre et la battent même d'une manière si étrange qu'elle devient impénétrable aux plantes qui voudraient y pousser. Pendant la saison sèche, l'ardeur du soleil et l'aridité du terrain consomment et brûlent les graines, à quoi l'on peut ajouter que les insectes, qui fourmillent ici, les rongent et détruisent en partie.

« Il n'y a point d'eau de source. Les eaux sont des eaux qui découlent des montagnes. Les insulaires ont quelques puits dans la grande anse et ils préfèrent cette eau à celle qui découlent des montagnes.

« Le gibier de ces îles consiste en ramiers, coqs et poules sauvages. Il y a sur la moyenne île quelques buffles et quelques cochons qui ont été laissés par les Anglais selon toute apparence et sont devenus sauvages. L'on voit aussi des oiseaux de proie semblables à l'aigle, quelques alouettes et bécassines de mer et quelques autres espèces, mais peu.

« La mer fournit ici très peu de coquillages et encore le peu qu'il y en a est fort coriace. Le poisson y est bon, abondant, de toute espèce. Il y a des tortues. On voit par ici des requins d'une grandeur

et d'une grosseur prodigieuses. Nous en avons pris un qui avait huit à neuf pieds de long sur quatre de circonférence.

« L'air est assez bon dans l'île et s'il y a eu des maladies, elles ne proviennent que de la mauvaise nourriture. Cette île abonde en animaux et reptiles ; il y a des singes en quantité, quantité de lézards monstrueux de cinq à six pieds de long, de petits lézards ailés qui volent d'un arbre à un autre. Leurs ailes sont semblables à celles des papillons. Il y a des lézards rampants beaucoup plus gros que les premiers, dont les pattes sont en quelque sorte aussi grandes que la main d'un enfant. Il y a aussi des lézards chantant dont la morsure est mortelle, qui se tiennent renfermés dans le creux des arbres secs et ont un cri aigre, des serpents d'une grosseur prodigieuse, beaucoup de rats et une infinité d'insectes qui s'introduisent partout.

« Les insulaires peuvent être au nombre de deux cents personnes. Ce sont des échappés de Cambodge et de Cochinchine. Ils sont petits, maigres, laids, fort basanés, et n'ont pas l'air sain et robuste, mais assez bien pris dans leur petite taille. Ils ont le visage long, les cheveux noirs et longs, les yeux et le nez assez proportionnés, la bouche grande et les dents noires. Ils ont de l'esprit, sont industriels, mais paresseux. Ils vivent indépendants et sont d'une pauvreté extrême. L'on voit parmi eux quelques chrétiens originaires de Cambodge et de Cochinchine.

« Comme l'île ne produit rien, ils vont chercher à Cambodge et à la Cochinchine tout ce qui sert à leur subsistance et à leurs vêtements. Ils y portent en échange du bétel, de l'huile et des écailles de tortue et en rapportent des cochons, du sucre, du riz et de la cire. On trouve chez eux quelques canards, mais le nombre n'en est pas grand. Ils n'ont ni boeufs, ni moutons, ils ne trouverait pas de quoi les nourrir. Ces gens sont misérables. Ils sont mal habillés et presque nus. Aussi il ne faut pas penser établir un commerce à l'île d'Orléans ».

Renault proposait donc de placer notre station sur le continent à l'embouchure du Cambodge, d'où notre influence pourrait se répandre sur la Cochinchine, tandis que les îles Poulo-Condore ne seraient jamais qu'une forteresse, qu'un port, et qu'au point de vue commercial, elles n'auraient aucune importance. Il est à rappeler ici que cet agent avait levé la carte des îles et qu'à son mémoire était annexé un plan des travaux à exécuter si l'on voulait mettre Poulo-Condore en état de défense.



M. Ch. Maybon signale qu'un autre projet fut adressé deux ans après (15 Mai 1755), à M. de Machault, Contrôleur Général des

Finances, par Protais-Leroux, négociant et subrécargue français fixé depuis huit ou neuf ans dans les Indes. Son but était d'exposer les avantages que l'on pourrait tirer d'un établissement à Poulo-Condore « situé à la porte du détroit de Malac » L'île, d'après Protais-Leroux, comptait 1.500 habitants ; autrefois, elle était à peu près déserte, mais de nombreux Cochinchinois, chassés de leur patrie par la tyrannie, étaient venus s'y établir et l'avaient rendue fertile et agréable ; ces Cochinchinois étaient d'un naturel « doux, paisible, traitable, industriels, laborieux » ; en les traitant avec douceur, « on aura d'eux tous les secours que l'on voudra et par ce moyen l'on pourra faire un commerce considérable dans tous les parages des mers de Chine, ce qui serait profitable pour la Compagnie de France et ruineux pour celles d'Angleterre et Hollande ». Protai-Leroux faisait valoir aussi des raisons stratégiques. L'île offrirait un abri aux vaisseaux d'Europe qui vont en Chine ; « on peut hiverner, caréner, raccommoder solidement toutes sortes de vaisseaux dans le port du Nord, avec des bois de construction que l'on aura en cas de besoin. Le port du Sud pourra être aussi d'une grande utilité ». Ayant considéré pendant plus de quatre années de suite l'utilité de l'île, Protai-Leroux suppliait M. de Machault de faire faire l'établissement le plus promptement possible ; si l'on ne s'y installait dans l'intention d'y commercer, du moins serait-il bon de le faire pour y créer un entrepôt et un lieu de relâche. Si les Français avaient eu cet établissement lors de la dernière guerre, la Compagnie n'aurait pas perdu ses vaisseaux de Chine et de Manille, le commerce des Hollandaise et des Anglais serait réduit à son dernier période et celui de la Compagnie serait des plus florissants en Europe et aux Indes. Si la guerre se déclarait de nouveau, cet établissement serait très avantageux pour l'Etat. Il suffirait pour le créer d'un vaisseau avec cent soldats européens et d'une somme de cinquante à soixante mille roupies ».

En 1752, Dupleix, renseigné par les missionnaires, reprit le projet d'occuper Poulo-Condore. Malheureusement, il fut rappelé en France et ses successeurs furent vaincus dans la lutte contre l'Angleterre pendant la guerre de Sept ans.

D'ailleurs, dit Ch. Maybon, « ces propositions n'arrivaient pas à un heureux moment ; peut-être, en de plus favorable circonstances, eussent-elles été accueillies avec intérêt, mais la situation de la Compagnie des Indes ne permettait pas aux Directeurs de songer à de telles entreprises. La Compagnie cessa d'exister, comme on le sait, en 1769 ; depuis la victoire de Clive à Plassey (1757), la Compagnie anglaise était devenue prépondérante dans la péninsule et d'ancienne association londonienne de marchands s'était changée en une puis-

sance conquérante et militaire devant laquelle la Compagnie française, de plus en plus effacée, finit par disparaître. »

*
* *

Dans son histoire de la Mission de Cochinchine, le père Launay (1), reproduisant le Journal du père Levasseur, dit qu'il fut question d'un établissement à Poulo-Condore en 1768 :

« 15 juillet — Partis de Bassac pour venir à l'embouchure du fleuve y chercher quelques Cochinchinois qui voulussent me conduire à Poulo-Condore, nous avons été un village nommé Compong-Kerbu, bâti sur la rive occidental du fleuve, tout proche de la mer. Nous y avons trouvé une douzaine de chrétiens. D'abord, nous avons marché avec un gentil ; mais toutes les conditions acceptées de part et d'autre, il a disparu. Ensuite, un chrétien s'est offert de lui-même et avec si bonne grâce, que nous croyions l'affaire terminée, mais d'autres ont donné quelques sujets de crainte sur le mandarin qui commande à Poulo-Condore, et il ne s'est trouvé aucun bateau à louer dans tout le village. C'est pourquoi le 14 juillet au soir, nous sommes partis avec le chrétien pour chercher un bateau à Bassac.

« 19 Juillet. — Le chrétien cochinchinois qui était venu avec nous de Compong-Kerbu étant allé rechercher, disait-il, un bateau et ne paraissant plus, nous avons compris qu'il n'y avait pas de moyen d'aller à Poulo-Condore par le secours des Cochinchinois qui craignent que le mandarin de cette île ne leur demande par quel ordre ils amènent ainsi un missionnaire. Cependant, pour avoir sur cet endroit toutes les connaissances possibles. Sa Grandeur a pris la résolution d'aller jusqu'à une aldée nommée Peammicham, où on dit que les Condoriens viennent faire leurs provisions lorsqu'ils ont des vaisseaux étrangers en hivernage, et nous sommes partis ce jour même.

Dans une lettre de Monseigneur Piguel aux Directeurs des Missions Etrangères (2), il est question également de l'établissement d'un comptoir français. « Le Cambodge n'a qu'un seul inconvénient, il est

(1) *Histoire de la Mission de Cochinchine (1638-1823)*, par Adrien-Launay, de la Société des Missions étrangères — *Document historiques*, II, (1721-1771), Paris, Anciennes Maisons Charles Douniol et Reboux) 82, Rue Bonaparte, P. Téqui, successeur ; p. 436.

(2) *Histoire de la Mission de Cochinchine (1658-1823)*, par Adrien-Launay, de la Société des Missions étrangères — *Documents Historiques* II (1721-1771). Paris, Ancienne Maisons Charles Douniol et Reboux, 82, Rue Bonaparte, P. Téqui, successeur ; p. 438.

sujet aux fréquentes guerres des Cambodgiens et des Cochinchinois ; d'ailleurs, il a toutes sortes d'avantages et les vivres y sont moins chers qu'au Siam. Mais à cet inconvénient, ne pourrait-on remédier en engageant la Compagnie française à venir établir son commerce avec le Cambodge ? Le Roi promet tout si elle veut y venir ; un lieu pour bâtir ville, forteresse, comptoir, sans parler de l'île de Poulo-Condore qui a une baie et où l'on pourrait faire un port sûr qui ne serait qu'à une petite journée de l'embouchure de la grande rivière du Cambodge ».

*
* *

Parmi les voyageurs européens de marque qui visitèrent, vers cette époque, l'île de Poulo-Condore, il convient de signaler J. Barrow. Il dit, dans sa relation de voyage à la Cochinchine, qu' « après avoir quitté les côtes basses et marécageuses de Sumatra, forcée par l'état des malades, l'expédition jeta l'ancre dans une baie des petites îles de Poulo-Condore. Mais la vue de nos grands navires causa une telle alarme aux habitants qu'ils se retirèrent dans leurs montagnes, laissant le peu qu'ils avaient de provisions exposé aux portes de leurs cabanes et nous priant, par un billet écrit en caractères chinois, de nous contenter de prendre tout ce qu'ils possédaient et d'épargner leurs misérables habitations. Quand nous vîmes l'état de cette île, nous hâtâmes notre départ ».

Lord Mccartney, dans son voyage en Chine, en 1792, y toucha dans l'intention de prendre aussi des vivres frais pour les malades, mais il fut également désappointé et continua sur Tourane.

Finlayson, cité précédemment, signale, au contraire, que les indigènes l'accueillirent « avec une grande franchise et avec une Confiance extraordinaire, si l'on considère qu'ils avaient peu ou pas de relations avec les européens ». Il trouva la botanique de l'île excessivement intéressante et par ses nouveautés et par ses variétés. « Poulo-condore, dit-il, est la limite la plus éloignée de la navigation Malaise dans l'Est. Dans quel but, ou dans quelles circonstances ces peuples prirent l'habitude de fréquenter cette île, je suis incapable de le dire, mais je pense qu'il n'est pas improbable que c'était pour eux une station, à l'époque de leur puissance, et probablement avant l'arrivée des Européens ; ils conduisirent leurs déprédations de pirates contre les côtes paisibles de Cambodge et de Cochinchine. Les deux mots Poulo-Condore signifient en langue malaise, les îles de Gourde, mot qui n'est pas connu dans la langue annamite. — La principale occupation des habitants est de chasser les tortues et c'est avec les tortues

vivantes qu'ils payent leur tribut au Roi de Cochinchine, à qui appartiennent ces îles »

Quant au voyage de Dampierre, rappelé par le Capitaine Gore dans la relation de son escale à Poulo-Condore, il eut lieu sans doute aux environs de 1688, à la fin de sa première circumnavigation en Australie, aux îles Fernandez, aux Mariannes, à Sumatra, à Formose, au Tonkin et à Malacca. Le deuxième voyage de ce navigateur anglais, Villiam Dampier, prit fin le 21 Février 1701, par son naufrage près de l'île de l'Ascension, où il resta près de 2 mois sur un rocher désert et où il fut pris tout à fait par hasard par un des bateaux de la Compagnie des Indes.

*
* *

C'est en vertu du Traité de Versailles (28 Novembre 1787) que Gia-Long céda à la France, en toute souveraineté, le groupe de Poulo-Condore ainsi que la ville et la baie de Tourane. Mais, on le sait, la véritable prise de possession par la France n'est lieu qu'en 1863. Elle fut exécutée, sans coup férir d'ailleurs, par l'Aviso français l'Echo ; les soldats annamites qui tenaient garnison passèrent à la solde de la France, et les déportés annamites, au nombre d'une trentaine, se dispersèrent tranquillement dans les îles, puis regagnèrent la terre ferme ou les îles voisines, sans que personne songeât à les inquiéter.

L'année suivante, l'Amiral Bonnard y établit un pénitencier pour y enfermer les condamnés à plus d'un an et à moins de dix ans de prison. Telle est l'origine du pénitencier actuel.

. . .

L'application d'Ile d'Orléans, donnée à Poulo-Condore par le Père Jacques et par le Commis Renault, n'a pas manqué d'attirer l'attention de notre érudit collègue M. Cosserat. Aussi, dans une lettre adressée le 22 Novembre 1920 à l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, posait-il la question suivante :

« *L'Ile d'Orléans*. — Dans le tome dixième des *Lettres Edifiantes et Curieuses écrites des Missions étrangères* — Nouvelle édition — ornée de cinquante belles gravures — *Mémoires sur la Chine*. M. Dccc. XIX se trouve, page 412, une lettre du Père Jacques,

Missionnaire de la Compagnie de Jésus, à Monsieur l'Abbé Raphaelis, datée de Canton, le 1^{er} Novembre 1922, dans laquelle il raconte en détail les péripéties de son voyage de France en Chine. Au cours de cette lettre, le missionnaire décrit la longue escale qu'il fit à l'île de Poulo-Condore, qu'il appelle l'*île d'Orléans*, et dans laquelle il devait se trouver déjà une compagnie de soldats français, qu'une autre compagnie qui était à bord de la frégate du missionnaire venait renforcer.

« Malgré mes recherches, je n'ai pu trouver l'origine, ni la date de l'appellation d'île d'Orléans pour Poulo-Condore.

« De plus, en vertu de quel traité y avions-nous, en 1722, une garnison française, et à quelle date y mêmes-nous cette garnison ? Enfin à quelle époque et pour quelles raisons cessâmes-nous d'occuper cette île ? »

Voici la réponse qui lui a été faite (1) :

« Ile d'Orléans (LXXXIII-7) Condo ou Poulo-Condore fut découverte par Dampier en 1687. En 1721, les Français essayaient d'y former un établissement ; et c'est alors qu'ils dénommèrent l'île *Ile d'Orléans*, en l'honneur du Régent.

« N'ayant pas plus de succès que les Anglais en 1702, ils abandonnèrent peu après, en 1723, probablement, l'île d'Orléans, qui, ayant vécu, reprit son premier nom pour désormais le conserver. Après la conquête de la Cochinchine, nous utilisâmes Poulo-Condore, en y installant un pénitencier d'Annamites, confié à une compagnie d'Infanterie de Marine, laquelle, en 1867, eût été anéantie totalement le même jour, si le complot n'avait pas été dévoilé par un forçat timoré.

« Le nom de Condor signifie en malais « calebasse », et il est singulier de trouver aux portes du Cambodge et de la Cochinchine une île d'appellation malaise. Sans doute, en des temps anciens, c'était là un repaire de pirates, une station d'où les gens du grand archipel rançonnaient le littoral indochinois. G.AB ».

*
* *

En terminant, je formule à nouveau le souhait exprimé précédemment, que cette notice historique soit refaite d'une façon plus complète et plus originale par l'un de nos collègues de Cochinchine, et qu'elle soit complétée également par une notice touristique.

(1) *L'Intermédiaire des chercheurs et Curieux*, Vol. LXXXV, Col. 734, 1922.

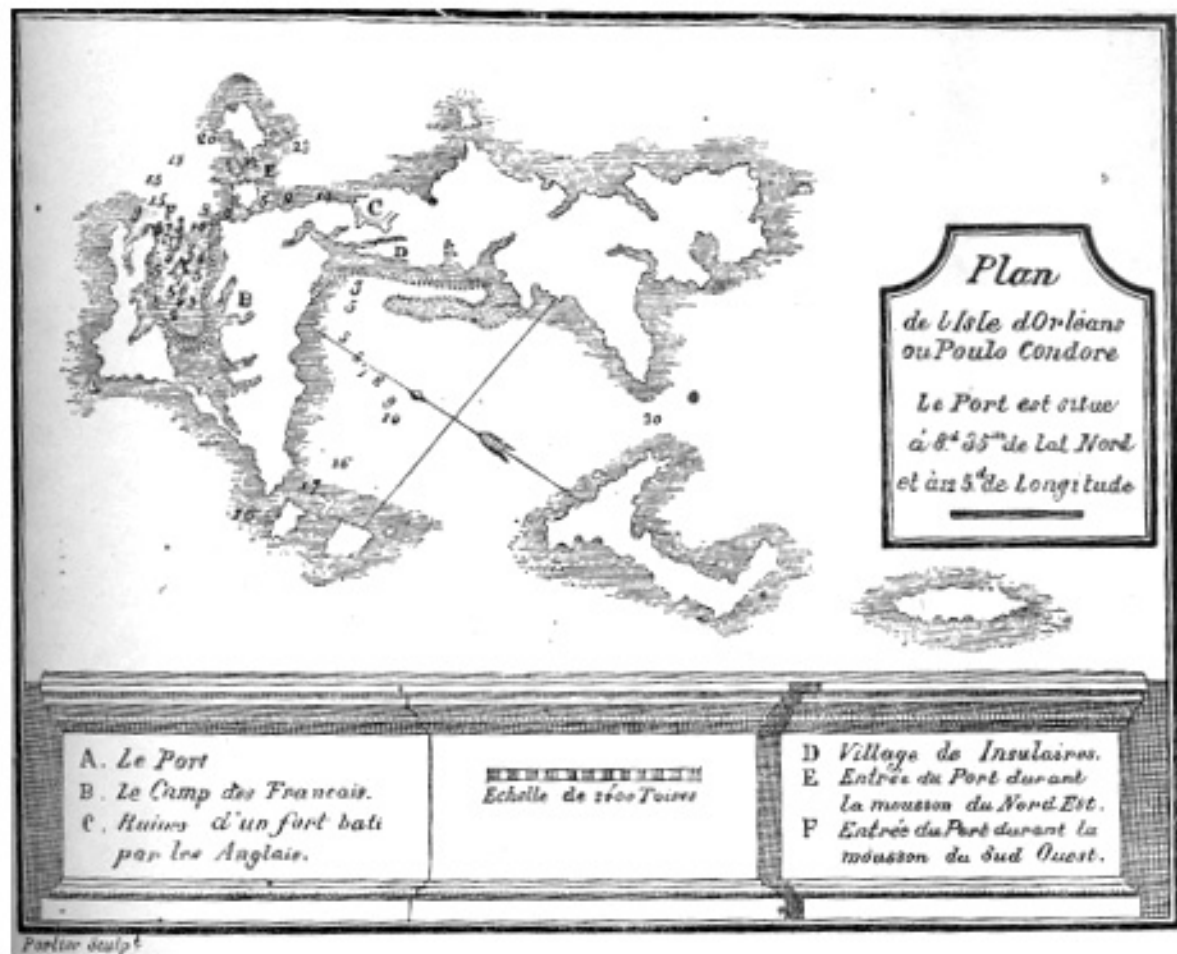
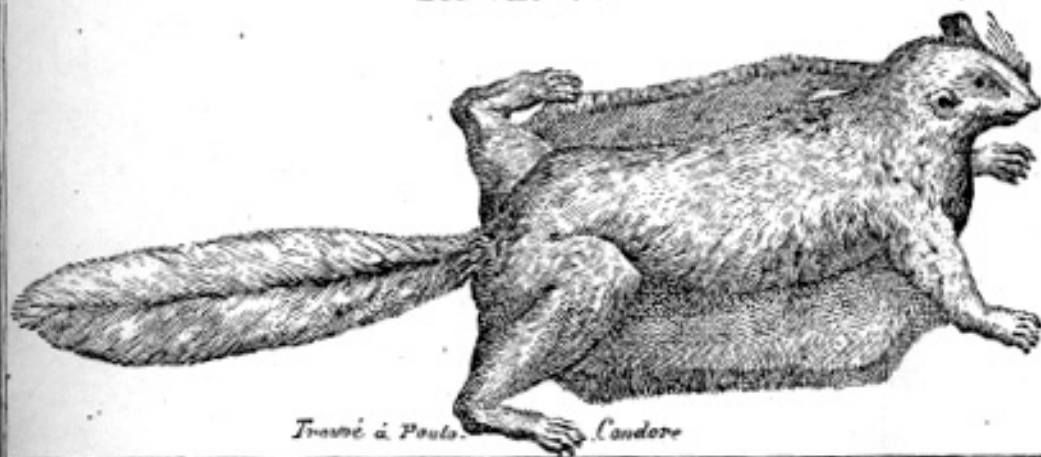


Planche LVIII. — Les Iles de Poulo-Condore (Reproduction d'une carte publiée dans les Lettres édifiantes et curieuses, Tome X, édition de MDCCCXIX. p. 428).

Lézard volant*Trouvé à Poulo Condore**Ecureuil volant**Trouvé à Poulo Condore**W. B. Smith del.*

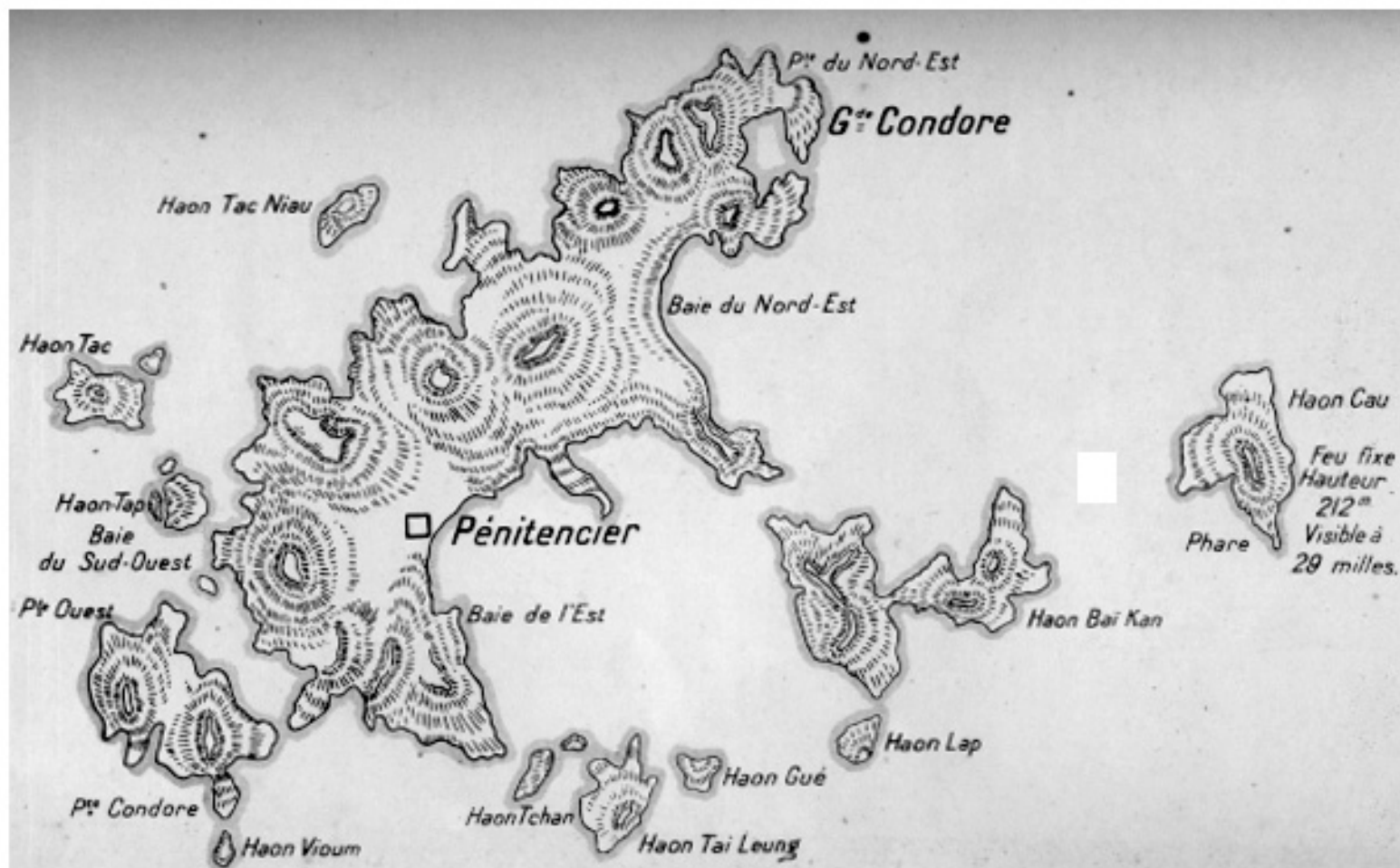
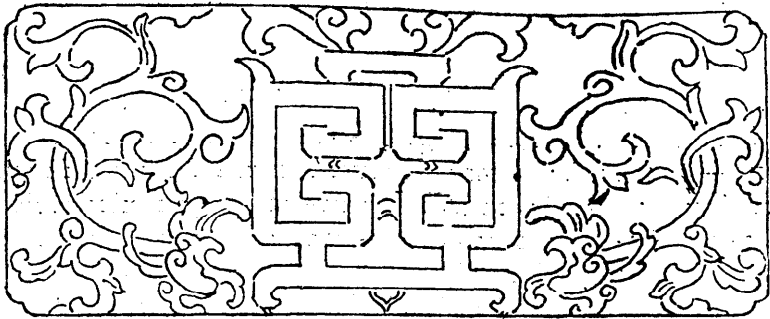


Planche LX. — Carte de Poulo-Condore.



L'ART ANNAMITE (1)

Les œuvres d'art annamites que nous a laissées le passé, que groupent plus particulièrement le Palais de Hué et les Tombeaux des Rois, — sculptures de pierre et de bois, bronzes, porcelaines, émaux, poteries, peintures, décors, laques, orfèvreries, ivoires, présentent un caractère d'originalité, une valeur d'art, d'un seul mot, un Style, qui méritent d'être perpétués, c'est-à-dire sauvés.

La Société des Amis du Vieux Hué, naturellement soucieuse d'archéologie, a donné déjà l'élan des sympathies, le départ des sauvegardes essentielles. Son Musée (Musée Khải-Định) qu'on vient d'élargir avec une organisation plus officielle et subventionnée, ses publications, et notamment le beau volume « L'Art à Hué », délimitent l'intérêt de l'Œuvre à entreprendre, matérielle et morale.

(1) Nous sommes heureux de soumettre à nos lecteurs et amis le travail d'un de nos collègues sur l' « Art annamite » et ses utilisations pratiques. Ils pourront le rapprocher de « quelques réflexions sur l'art annamite » d'un autre de nos collaborateurs, parues dans le bulletin des A. V. H. de octobre-décembre 1915, et de l' « art à Hué » de janvier-mars 1919.

Bien entendu, nous ne faisons qu'exposer des opinions, que chacun pourra discuter.

Toutefois, l'idée d'un magasin de vente groupant, dans la direction d'un comité compétent et prudent (cela surtout) les productions des artistes indigènes actuellement dispersés et livrés à toutes les mauvaises tentations d'une vie difficile, est une de celles qui nous est chère et qui a été constamment prônée par un de nos amis, M. E. Gras. Ne désespérons pas de la voir se réaliser un jour. M. Groslier, au Cambodge, nous a victorieusement montré la voie à suivre.

Peut-il s'agir d'une Ecole — une de plus ! — à fonder, avec son lourd cadre de professeurs et d'impedimenta ? Je ne le crois pas.

L'idée d'art, quand elle existe, — et elle n'est pas morte en Annam, — n'est pas à asservir ni à mettre dans une cadence d'Europe. Son charme est fait de son indépendance et de son caprice radical. Le rossignol ne vit pas en cage, — et nous admettons qu'il est le plus artiste des oiseaux.

La question, telle qu'elle m'apparaît, se pose simplement d'assurer mieux l'existence des meilleurs artisans indigènes, dont la virtuosité confine à l'art perpétue instinctivement les styles et parmi lesquels un homme mieux doué se détache de temps à autre, créant des types nouveaux, ou renouvelés, qui continuent la tradition sans la rompre.

Il faut des excitateurs, des appréciateurs éclairés, de hauts Protecteurs, des Mécènes qui rendent à l'époque moderne, et trop moderne à cet égard, les chances de belle production qu'offraient autrefois la richesse et l'autocratie des rois et des mandarins. C'est une sécurité à faire naître, ou plutôt renaître. Et le Gouvernement français d'Annam en est seul capable, à condition toutefois de s'appuyer pour cela sur un groupement sagement composé d'experts et d'amis sincères de l'art, hors toute idée de brocante bien entendu.

Actuellement, — et le Tonkin nous a devancés à ce déplorable égard, — nous voyons les ouvriers d'art réduits à peu près aux objets bâclés et de bas prix, seuls de vente courante, et qui leur permettent, comme de pauvres rapins de France, d'assurer leur existence précaire, au jour le jour.

Qu'espérer de valable et d'heureusement évolutif dans de telles conditions d'ambiance, et d'influences. Ces influences ne s'exercent,

(l'offre et la demande), — que dans le sens d'un « tire-en-bas » continu. On n'en a pas de meilleur exemple que les broderies, sur soie ou sur toile, qui se colportent de Hanoï jusqu'ici, dégénérées, qui n'ont plus de nom dans aucune catégorie, et pour lesquelles on n'a que la consolation de dire : « C'est la faute du Public. »

On doit se défendre du public, et pour cela protéger les ouvriers d'art dont quelques uns deviendront, dans leur mentalité atavique, des artistes et des chefs d'école.

Il est dans l'ordre qu'une époque s'écarte un peu de celle qui la précède, marque une évolution. Mais ce doit être sans rompre la chaîne ni verser dans l'hérésie. Pas de chapeau à plumes sur la tête d'une danseuse cambodgienne ! Pas d'enseignement trop francisé aux jeunes, pour lesquels l'exemple et les conseils des anciens suffisent très bien. Aidons les anciens pour réussir à secourir les novices. La vente raisonnable, encouragée des objets créés, sans angoisse, et

même dans la joie, doit suffire à faire vivre et à développer tel effort.

L'école trop organisée, à la française, risque d'abord, et surtout, de tuer l'imagination, l'initiative. Sans doute le style, surtout en Asie, est un rite impérieux. Nous voyons cependant, malgré la misère des temps, les indigènes, livrés à eux-mêmes, et assez habiles pour cela, trouver des variantes pour les sujets consacrés, maintenir inchangées les immobilités des Bouddhas, et les gestes des Génies furieux, mais cependant poser un peu différemment, dans le marbre ou le bois ou la pierre, les animaux héraldiques (dragon, licorne, phénix, tortue, — et l'on peut ajouter le tigre, le cheval, divers oiseaux, les poissons, le crapaud.) Les volutes et les fleurs ont quelques aspects nouveaux.

Encourager telles fantasies, ce n'est pas les diriger sensiblement, ni les asservir sous une main d'Europe . . . L'intervention doit être morale, de suggestion libératoire et non pas impérative, ni contente en principe d'elle-même . . . Il faut une grande délicatesse de touche en pareils cas. Ce sera souvent de la méthode indirecte. Mais l'expérience ne prouve-t-elle pas que, lorsque, désirant un meuble ; un coffret, vous en donnez le croquis sommaire, et les proportions exactes cependant, l'ouvrier exercé (ou si vous voulez l'artiste) annamitise d'instinct l'exécution, et vous apporte ainsi souvent, au bout d'un certain temps, quelque chose de mieux, de plus original tout en restant classique, que ce que vous aviez rêvé avec votre cerveau trop français ?

Pratiquement, laissez penser et travailler ces gens hors votre vue, au risque d'erreurs qui vous affligeront, l'ouvrage fini, mais erreurs dont vous serez, tout compte fait, responsable, parce que vous n'aurez pas su vous faire comprendre, ou bien parce que vous serez sorti du rite au delà de ce qui est permis. Au surplus, dans un deuxième exemplaire, les corrections peuvent être faites.

Quand j'ai parlé d'un Comité de Contrôle, j'entendais bien qu'il soit composé, à défaut d'artistes éprouvés, pour bonne partie de vieux lettrés, d'Annamites affinés dans l'aristocratie de leur race. Les quelques Français adjoints, et en réalité propulseurs, devraient, d'autre part, avoir un long séjour, une adaptation « d'amour », pour les choses indigènes, telle l'emprise morale que subissent les collectionneurs, ou les experts parisiens des grandes ventes. Comme il y a des dégustateurs pour les vins, il y a des hommes, — (des femmes aussi), — dont le cerveau s'exalte, et s'enchant, et s'éclaire, à la vue de certaines réalisations. Ils sentent, et savent dire, le charme des lignes, la pureté des formes, l'harmonie des ensembles. Ce sont des critiques automatiques, et auprès desquels on n'a guère qu'à se taire, en disant : « très-bien » !

Et puis, nous aurions la référence superbe d'une collection, toujours accrue, bien classée, de documents photographiques, ou de dessins (par des Annamites ou par des artistes français), qui pourraient aussi bien éviter des hérésies de style que permettre quelques « arrangements », prudents et réfléchis.

Les détenteurs d'objets intéressants : en Indochine ou en France, ou n'importe où, musées ou particuliers, consentiraient sans doute à donner de bonnes images documentaires qui complèteraient à l'infini la documentation.

Il va de soi que le Musée, voisin de la Salle d'exposition et de vente, procurerait aux amateurs, aussi bien qu'aux exécutants et aux Contrôleurs, le moyen d'apprécier la valeur, ou l'intérêt, des pièces modernes.

Ne serait-il pas important aussi (et c'est une recherche délicate à faire) de dégager ce qui dans l'art Cham est la caractéristique, ce qu'on pourrait appeler le style essentiel. Probablement, ensuite, on en retrouverait la marque dans les traditions du décor ou des statues annamites. En tout cas, nos modernes disciples trouveraient, dans ces considérations, chances, éclairées par nous, de nouveaux éléments d'expression pour leurs œuvres, sans déroger comme sous une influence d'Europe. Le modernisme n'existe pas dans le sens absolu du mot. Il ne peut être question que d'une sélection de « Souvenirs » ou « d'inspirations » venues du passé, et qui s'y rattachent, même quand elles paraissent s'en éloigner. J'écrirais ici presque « la combinaison », si le rapprochement avec la « *combinazione* » italienne ne portait tort à ce mot. Les Allemands, eux, diraient lourdement « *erzätsen* » et s'occuperaient d'en obtenir. Il y a longtemps qu'ils travaillent dans le « Chinois », et dans les bronzes siamois, et dans les Bouddhas de porcelaine crème qui « font » ivoire. Avec moins d'excuse, les Japonais, si artistes, sont entrés dans la même voie de pacotille industrielle.

Ayant eu l'occasion de réunir moi-même une série intéressante et assez complète d'objets indien (du Sud) à Pondichéry, — et particulièrement une collection de statuettes anciennes en bronze, des dieux brahmaniques, — tels qu'on les voit au Musée de Colombo, — j'ai mieux compris l'intérêt très-grand des rapprochements et des parentés avec les choses d'Indochine.

Particulièrement au Cambodge, que domine l'art khmer, en Annam, où les monuments chams sont aussi commandés par le brahmanisme, les comparaisons s'imposent et viennent éclairer tous les raisonnements d'esthétique.

On peut donc souhaiter pour le Musée de Hué une section indienne, rapprochée d'une exposition chame. Et la disposition géographique de

l'Annam appelle aussi, dans un même local, des spécimens d'objets tonkinois et cochinchinois, moïs, laotiens, siamois, malais. Le jeu des affinités certaines, inévitables, se marquerait de la sorte. Les influences et les divergences une fois établies, on dégagerait mieux la personnalité artistique de l'Annam proprement dit, c'est-à-dire maritime central, soumis à l'influence de Hué et des rois. Je constate déjà, d'après certaines porcelaines, ivoires, ou émaux, la fantaisie souveraine de Minh-Mạng, de Thiệu-Trị. Et je crois qu'une promenade compétente dans le Palais et les Tombeaux préparerait l'établissement, pour les Styles, de diverses époques correspondant au règne des principaux empereurs.

Sans doute, la Chine, par ses importations directes, par ses fabrications spéciales à l'Annam, a mis sa grande empreinte sur les décors que nous voyons maintenant. Mais le problème est précisément de dégager l'idée annamite, — qui existe sûrement, — des imprégnations qu'elle a subies parfois jusqu'à s'abolir presque. Entre la Chine et le Japon, la première d'abord professeur du second, nous voyons bien, à travers les siècles, des assimilations si complètes parfois dans l'art des porcelaines, des peintures et des laques, qu'il est permis d'hésiter souvent quant à l'origine et l'attribution d'une pièce ancienne. Et puis, la Chine commerçante s'est faite aussi polymorphe et mimétique, vis à vis de tous les pays avec lesquels elle était en relations. Ses ouvriers et ses artistes ont réalisé les objets musulmans, indiens, persans, et même « d'Europe ». Cette circonstance nous place devant un élargissement infini d'impressions et de réflexions, qui ne doit pas être un chaos.

Encore une fois, répétons-le, le résultat à obtenir est bien moins de développer l'habileté des ouvriers ou artistes que de donner un meilleur éveil à leurs aptitudes originales, individuelles d'un seul mot à leur imagination. Une copie exacte d'un objet ancien du Musée vaut moins qu'une réalisation quelconque, où vivra l'idée nouvelle d'un homme un peu évolué tout en étant traditionnel. Nous ne sommes pas ici, Français, et dans un tel programme protecteur, pour mettre un cran d'arrêt sur l'esprit d'une Race, — pour lui dire « en arrière ! piétine ! et voici ce qu'il convient de recommencer ! »

Une évolution, au contraire, est normale et souhaitable, comme il s'en est produit de tous les temps, — mais sans rompre la chaîne, sans hérésie ni déraillement brusque. Car cela fait des patatras !

Le seul fait que nous aiderons l'existence, la rendrons plus sûre du lendemain, donnera à nos réalisateurs le moyen de rêver librement. Et sans rêve on n'est pas artiste, on reste ouvrier plus ou moins habile, dominé par le souci de vendre pour pouvoir manger.

Ainsi obtenues sous notre protection, les choses quelles qu'elles soient, sculptures ou peintures, prendraient peu à peu leur classement valable, et garanti, pour le public, profane mais confiant, des résidents et des touristes. Un magasin bien établi les recevrait, étiquetées de leurs prix, lesquels marqueraient la sélection, la valeur d'art relative. On se défendrait des hérésies. Certaines choses, moins réussies, intéressantes encore, ne seraient pas rebutées, car il ne faut pas décourager le producteur progressible. Il y aurait simplement « meilleur marché », dont certains amateurs seraient contents. Il y en a qui apprécient d'abord cela.

L'utilité de telle organisation marchande, quasi officielle, serait d'abord de constituer le fonds nécessaire de premier établissement et de roulement. Le producteur, qui ne peut attendre, qui ne peut non plus facilement joindre le client, fugace ou distant, serait mis dans la situation d'un subventionné, entrerait dans la pleine chance de son talent, dans une émulation continuellement alimentée par les comparaisons avec ses concurrents, par le suffrage plus ou moins marqué de l'aréopage, entraîné seulement par l'idée, par le dévoûment à la Cause, et démuné de tout esprit de lucre ou de revente. Ces juges-chefs ne seraient à aucun moment des marchands. Ils présideraient et administreraient simplement, comme mandataires de l'Etat, une coopérative illimitée dans ses membres et dans ses extensions. Des avances seraient, en principe, à consentir sur les objets, dont le prix complet serait réservé plus tard à l'auteur, lors de la vente. Celle-ci, sans dépasser le niveau correct, — car il ne faut pas décourager les preneurs. — laisserait sans doute un profit bien supérieur à ce qu'obtiennent à présent les indigènes eux-mêmes, pressés d'argent, intimidés dans un marchandage. Prix inscrits d'avance !

Et comme il ne faut pas non plus infliger à l'Etat d'inutiles sacrifices, un tant pour cent pourrait être, sans inconvénient, retenu sur les encaissements, qui ferait face aux dépenses de magasin, de gardiennage, et d'administration. Une foire d'art permanente serait établie de la sorte à Hué, où tout le monde vient et passe, plus ou moins, dès qu'on habite posément, ou qu'on « touristique » en vitesse, l'Annam.

Toute l'organisation se ramène à ceci : une finance, — une compétence, — un local approprié et administré.

La *Finance*, c'est-à-dire le fonds spécial constitué pour cela, avance partie, moitié de la valeur, par exemple, des objets quelconques, de style annamite, que la *Compétence* c'est-à-dire le Comité permanent de contrôle et d'évaluation, a agréés.

Le *Magasin*, bien situé, connu, les reçoit, les expose, les « met en valeur », (et voilà ce terme à sa place et dans son sens français).

Un compte est ouvert à chaque artiste ou ouvrier d'art. Dès la vente de son œuvre, il devient créancier du solde (seconde moitié) du pris établi. - sous déduction, si l'on veut, de 10 % de commission pour les frais encourus.

Il n'est pas utile ni souhaitable que l'Administration protectrice, — mécénienne par ses mandataires du Comité, — supporte des charges commerciales. Ses sacrifices d'argent répondront bien mieux au progrès et à la sauvegarde désirés, en s'appliquant à des concours avec prix liés à des expositions périodiques plus solennelles.

Il reste à dire que les Annamites producteurs sont dispersés jusqu'à Quinhon et même Nhatrang (peintures, sculptures). Mais Tourane, — tout voisin de Hué, — groupe les sculpteurs de bois de Faifo, et les marbriers des Montagnes de Marbre ; Donghoi travaille le bois de rose et de santal ; Phumy (30 kil. Nord de Quinhon) avait, doit encore avoir, peut retrouver d'habiles potiers et émailleurs. Les Résidents seraient invités à réveiller et à encourager les industries et les arts locaux. Auprès d'eux pourraient se constituer des dépôts provisoires des choses, qu'un délégué visiterait périodiquement, sous réserve de l'évaluation finale du Comité de Hué. Pour les pièces importantes, des photographies, au besoin, détermineraient l'acceptation de principe. Certains ouvriers plus habiles seraient agréés une fois pour toutes. En peu de temps, tout fonctionnerait de satisfaisante manière, à la condition que le bon vouloir administratif s'épande sincèrement partout. Mais cela est l'affaire du Chef du Protectorat, pleinement conscient.

Défendre l'Ame d'un peuple dans ses manifestations expressives, plus ou moins idéales, est d'une politique habile, mieux même, nécessaire, j'ose dire urgente. Et cela permet ensuite sans inconvénient, ni suspicion d'une emprise abusive, une certaine adaptation, un assouplissement professionnel et artistique, dont je veux à Présent parler.

C'est là le délicat du système, parce que nous allons jouer avec le feu, côtoyer la déviation regrettable. Le Comité régulateur puisse-t-il être à la hauteur de son rôle, et ne prendre du goût public, qui entraîne un peu, que ce qu'il aura de justifié, de suffisamment encore dans l'esprit des choses et de la race.

Les objets purement annamites sont là, reconnus des autochtones, appréciés des mandarins, rappelant les meilleures parmi les choses qu'ont aimées les ancêtres. Beaucoup de Français, ou de touristes étrangers, sauront les admirer, voudront les acheter.

Mais, entre les deux civilisations qui s'affrontent, une zone de rencontre et d'assemblage peut être créée. Je dis même : « il faut la créer pour la diriger, parce qu'elle s'impose, est inévitable, et

deviendrait autrement un risque d'hérésies déplorables. » Quand un phénomène est prévu, inévitable, c'est grande sagesse que de l'asservir, et de le tourner vers le meilleur bien de la chose.

Dans des ateliers plus spécialisés, situés à Hué autant que possible, — à la rigueur à Tourane encore, et à Donghoi, — je vois se créer des meubles, des objets quelconques, fortement marqués de l'Annam dans sa meilleure expression, et pourtant adaptés, déjà d'Europe, ou plutôt de France, par leurs proportions, leur forme générale, leur utilisation pratique, leur confort, ou leur emploi décoratif et de luxe. Ce seront des armoires, des sièges, des tables, des buffets, des bahuts, des cabinets, des portes, des escaliers, etc., pour le bois ;

— pour le *marbre*, des panneaux ? des tablettes, des statues (sujets d'Asie), des boîtes, des presse-papiers, des pièces de décor (à joindre au bois ou à la pierre), voire même des vases et des pendules ;

— pour les *poteries*, des vases, des carafes, des plaques vernissées ou non, des statuettes, des motifs d'ornement architecturaux ;

— pour les *peintures*, des panneaux exotiques, des kakémonos, des décors d'étoffes, des portes, des fresques, des miniatures, des aquarelles ;

— pour le *bronze*, avec toutes les réminiscences du passé, quelques formes nouvelles, des appliques de meubles (dorées), des serrures, des boutons de porte, quelques objets usuels (coupe-papier, ciseaux, porte-plumes, bouchons de capot pour automobiles), des lampes, des lustres, des appliques ;

— pour le *fer* (mais là les ouvriers maîtres sont plutôt chinois) des grilles et des balcons de bon style.

— *l'orfèvrerie* est pour ainsi dire à créer, dans un pays trop pauvre encore comme est l'Annam. Mais cette circonstance n'est pas pour décourager l'initiative officielle. C'est là, au contraire, que devra se dépenser le plus fin du goût et de la compréhension d'asiatisme. Nous avons à nous inspirer du plus pur et du plus subtil du style national. Les modèles se trouveront parfois dans le détail d'une poutre décorée sous un toit de tombeau, dans un temple, dans le bord d'une table ou d'un cadre, dans le support d'un vase ancien, — ou bien encore dans la finesse et la mièvrerie d'un ivoire ou d'un jade. « *Spiritus flat ubi vult*. » L'essentiel est d'accrocher un style qui ne mette en aucun risque de confusion avec « la Gerbe d'Or », ou le « pas de doute, c'est du Fix ! »

Il faut encore dire que le Comité Suprême, l'Ame de l'Œuvre, aurait ses archives, ses documents sélectionnés, complétés sans cesse.

Des dessins (par des Annamites), des photographies, grouperaient commodément tous les éléments, garantissant, de la meilleure tradition, et de l'inspiration future. Quand on s'écarterait du modèle, on saurait pourquoi, et dans quelle mesure, pour quelle raison et avec quelles excuses. La devise doit bien être : « Annam avant tout, pour qu'on l'aime mieux en le comprenant davantage. » Un dogme nous enseigne, nous défend les erreurs lourdes. Et c'est le cas de répéter : « l'Art est une Religion. » Il est en effet le sommet intellectuel et moral d'une mentalité, Et les peuples ont l'art qu'ils méritent.

D'être parti, comme je le suis, sur la route fleurie de l'Idéal, ne me détache pas des contingences plus ordinaires et matérielles. Professionnellement d'ailleurs, les points de vue économiques gardent ma sollicitude. Et quand on cherche le bien d'un pays, la création, et l'heureuse évolution de ses valeurs (à bas « la mise en valeur »), il est des chapitres que le Chef n'oublie pas, lui, le grand organisateur de tous les claviers.

L'Annam, de par ses régions d'Ouest et montagneuses, autant dire « Sauvages », donc « Moïs », — l'Annam est riche en bois précieux. Quand nous voyons, à Hué, dans les centres marins, un peu partout dans les pagodes ou dans les maisons plus riches, de belles colonnes en lim sombres, vétustes et incorruptibles, — des pièces de toitures fleuries sur leurs tranches, dragonnées en leurs becs ; quand nous nous asseyons ou nous étendons Sur les épais plateaux, invraisemblables de pesanteur, des lits de camps ataviques, — que domine la chapelle sculptée, laquée rouge, dorée, des tablettes ancestrales, — nous sommes entretenus dans le sentiment constant que ce pays dispose d'admirables essences. A Nhatrang, chez le Chef du Service des Forêts, j'en ai vu commodément la collection par plaquettes bien ordonnées, dénommées, mises dans leur état civil botanique et de provenance — comme on peut les rencontrer encore au Musée économique de Hue — comme on les retrouve, un peu différentes, au Cambodge, chez la Chambre de Commerce de Pnom-penh.

Nous avons, — à notre disposition de plus en plus, grâce aux pénétrations nouvelles, — les équivalents de l'ébène, de l'acajou, du bois de rose, du chêne, du palissandre, du noyer ; ajoutez le santal, le teck.

Comment alors ne pas rêver de beaux mobiliers français, — massifs sans doute, car le plaquage serait déraisonnable en nos climats, — mais qui donneraient à nos demeures, déjà plus confortables qu'autrefois, le charme définitif, racial, que les fauteuils et tables de rotin leur retirent encore trop souvent. On a toujours l'air (gens du monde) de ce réunir près de la serre ou dans l'orangerie, ou sur la terrasse

XII. — N° 2. — AVRIL-JUIN 1925

SOMMAIRE

Communications faites par les Membres de la Société.

Pages

Épisode des Fêtes du Quarantenaire de S. M. Khải-Định (Journées des 29 et 30 Septembre 1924) (H. DÉLÉTIE)	41
Le drame de Nam-Chơn (28 Février — 1er Mars 1886) (H. COSSERAT). 69	
Note historique sur Poulo-Condore (D' L. GAIDE)	87
L'Art Annamite (CH, GRAVELLE).	105

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à M. le *Président des Amis du Vieux Hué*, à Hué (Annam), en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le Bulletin des Amis du Vieux Hué, tiré à 600 exemplaires, forme (fin 1924) 12 volumes in-8°, d'environ 4.900 pages en tout, illustrés de 860 planches hors texte, et de 580 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à M. le *Président des Amis du Vieux Hué*, à Hué (Annam), soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses perles de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie. ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.



Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

